

## Le groupe de Nassau soutient le plan américain

### Washington cherche une solution négociée en Amérique centrale

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Pour la première fois depuis le début du conflit en Amérique centrale, les États-Unis ont envisagé la possibilité d'y mettre fin par une solution négociée, effectuant un revirement qui pourrait être décisif pour la région.

En outre, les ministres des Affaires étrangères du Venezuela, de Colombie, du Mexique et du Canada ont apporté hier leur soutien au plan américain d'assistance aux pays du bassin des Caraïbes, à l'issue d'une réunion qui s'est tenue à New York.

Durant ce temps, au Salvador, un affrontement très violent a opposé hier

après-midi l'armée salvadorienne aux forces du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) près du village de Cuscatancigo, dans la banlieue nord de la capitale.

Hier à New York, le secrétaire d'État, Alexander Haig, a annoncé lors d'une conférence de presse, qu'il avait soumis à son homologue mexicain, M. Jorge Castañeda, une proposition en cinq points sur l'Amérique centrale, prévoyant notamment la signature de pactes de non-agression bilatéraux entre les pays de la région.

Le président Ronald Reagan de son côté a déclaré hier qu'il était «heureux

de pouvoir compter sur l'aide du Mexique dans la recherche d'une solution aux conflits d'Amérique centrale, mais il a précisé que les États-Unis n'étaient pas en train de négocier.

Le président mexicain, M. Jose Lopez Portillo, avait lancé une proposition de médiation le 21 février à Managua. Il proposait de défaire les «noeuds» de ce conflit — Salvador, relations entre le Nicaragua et Cuba d'une part et les États-Unis d'autre part — par des négociations, sur la base d'un «système de concessions mutuelles».

Dimanche à New York, à l'issue d'un

### Le Canada serait prêt à intercéder

NEW YORK (PC) — La crédibilité dont il jouit en Amérique latine pourrait conférer au Canada un rôle dans la négociation de la paix au Salvador, a déclaré hier M. Mark MacGuigan, ministre des Affaires extérieures.

Toutefois, toute initiative dans ce sens ne saurait être prise qu'après les élections prévues pour le 28 mars. Pour le moment, dit-il, aucune proposition spécifique n'est à l'étude.

«Nous avons reçu, a dit M. MacGuigan, des encouragements de la part de Cuba et du Nicaragua qui, en raison de notre haut degré de crédibilité, souhaitent notre participation à... la solution des problèmes

de la région.

«Dans le cas de Cuba, je crois qu'ils estiment que c'est un avantage que nous ne soyons pas membres de l'Organisation des États américains.»

Les États-Unis accusent Cuba et le Nicaragua de soutenir la rébellion de gauche au Salvador et ont récemment accueilli leur aide militaire au gouvernement du président Napoleon Duarte.

M. MacGuigan a déclaré que le Canada, de concert peut-être avec le Mexique et le Venezuela, serait prêt à tenter de mettre fin à la guerre civile au Salvador.

Le ministre canadien a fait sa déclaration.

## AU SOMMAIRE



### Plan d'urgence pour les PME

Afin de créer un impact psychologique destiné à lutter contre l'effet dépressif de la crise, M. Rodrigue Biron a annoncé hier que le gouvernement du Québec a décidé d'aller de l'avant avec son plan d'urgence pour les PME manufacturières. L'État garantira des prêts de \$200 millions et assumera une partie des frais d'intérêt. Page 9



### Ryan dit non au corridor du Labrador

Devant les étudiants de l'Université McGill, le chef du PLQ, M. Claude Ryan, a qualifié hier d'injustifiable le projet d'Ottawa de délimiter un corridor à travers le territoire du Québec pour permettre à Terre-Neuve de vendre son électricité aux États-Unis. Page 2



### Un appui pour le gouvernement

Le président du conseil de Bell Canada, M. Jean de Grandpré, appuie les intentions du gouvernement de M. René Lévesque de ramener les salaires de la fonction publique au niveau de ceux du secteur privé et il invite les gens d'affaires anglophones à s'intéresser davantage aux questions qui touchent l'ensemble de la société québécoise. Page 9

### Editorial

Le Conseil national du Parti québécois et le gouvernement Lévesque ont fait le point sur la situation financière et politique du Québec. En éditorial, Jean-Claude Leclerc relève les contradictions et les lacunes gouvernementales auxquelles les militants du PQ n'osent plus s'en prendre. Page 16

### Au tréfonds de la CTCUM

Me Germain Jutras a déclaré hier qu'il irait jusqu'à la racine du mal qui ronge les relations de travail depuis une dizaine d'années à la CTCUM. Et le commissaire a fait appel à toutes les parties pour alléger les procédures de son enquête. Page 2

### Le monde

- Reagan rejette le gel des armes nucléaires. Page 4
- Mme Walesa en appelle à Jaruzelski. Page 5
- Les libéraux colombiens gagnent les élections. Page 5

## Les Communes paralysées pour la 14e journée

# Les négociations n'ont pas permis de rapprochement

par Claude Turcotte

OTTAWA — C'est de nouveau l'impasse totale à la Chambre des communes. «Je me suis trompé vendredi», a déclaré hier soir M. Eric Nielsen, leader parlementaire des conservateurs, à la sortie d'un caucus de son parti, au cours duquel il avait exposé le plan qu'il avait soumis à son homologue libéral, M. Yvon Pinard, et fait état de la réponse de ce dernier.

Le leader parlementaire du gouvernement a répondu fort laconiquement et évasivement à la longue lettre de M. Nielsen. M. Pinard rappelle sa déclaration de vendredi dernier et commente ainsi l'offre de M. Nielsen: «Alors que votre lettre met l'accent sur un certain nombre de façons de diviser le projet de loi, je suis certain que vous comprenez qu'un calendrier raisonnable pour le débat doit aussi faire partie des négociations qui suivront le vote sur votre motion.»

Cette réponse reçue 35 minutes avant le début du caucus conservateur a été perçue par M. Nielsen de cette façon: «M. Pinard garde le silence: mon interprétation, c'est qu'il refuse mon offre.»

Cette offre en fait s'étale sur près de quatre pages d'une lettre remise au bureau du ministre hier matin. En substance, les conservateurs proposent que le bill C-94 soit scindé en dix projets de lois distincts, selon un regroupement qui tient compte du degré de controverse et de la nature des articles.

Certains des projets de lois, selon M. Nielsen, ne susciteraient pas de controverse. Trois de ces bills pourraient être adoptés en deuxième lecture dans la même journée. Ce serait le cas de la surveillance du secteur énergétique, de l'urgence sur les approvisionnement d'énergie et des amendements à la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement de mazout.

Trois autres bills pourraient donner lieu à un débat de deux jours ou moins, soit ceux sur l'Office national de l'énergie, Pétro-Canada et les normes de consommation de carburant. Dans ces cas précis, les députés auraient droit à des interventions de vingt minutes chacun et il faudrait permettre l'audition de témoins lors de l'étape du comité.

D'autres mesures sont considérées «carrement controversées» par les conservateurs. Les mesures sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens et sur l'examen des investissements étrangers pourraient faire partie d'un seul projet de loi et faire l'objet d'un débat de deux ou

trois jours en deuxième lecture, sans une étude prolongée en comité.

Les amendements à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes constitueraient un seul projet de loi parce qu'ils débordent largement le domaine de l'énergie.

Un projet de loi porterait sur les redécouvertes afin de maintenir intégralement le principe acquis depuis des siècles, selon lequel tout nouvel impôt doit être étudié et approuvé par les représentants élus.

Enfin le dixième projet de loi engloberait les mesures permettant la création de sociétés énergétiques.

C'est donc cette proposition qu'a reçue M. Pinard hier. La réponse à M. Nielsen

fut beaucoup plus courte. Le ministre ne dit en somme ni oui, ni non.

Pour sa part, le leader parlementaire des conservateurs avait le sentiment hier soir que M. Pinard fermait la porte.

M. Roch LaSalle, qui a participé à la conférence de presse M. Nielsen, a déclaré: «Cette attitude de M. Pinard qui devient une habitude, est inacceptable.»

MM. Nielsen et LaSalle ont affirmé que le caucus était à 100% en faveur de la position défendue par le parti jusqu'à maintenant.

Pour M. Nielsen, accepter d'aller voter sans plus d'assurances de la part de M. Pinard serait un geste aussi risqué que de signer un chèque en blanc.

Voir page 18: Négociations

## Peckford déclenche une élection générale

SAINT-JEAN T.-N. (PC) — Le premier ministre conservateur de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a annoncé hier que les Terre-Neuviens iront aux urnes le 6 avril. Il s'agira de la 11e élection générale dans cette province depuis qu'elle est entrée dans la Confédération en 1949.

M. Peckford a expliqué qu'il avait décidé de consulter la population parce que son gouvernement a fait tout en son pouvoir pour arriver à une entente négociée avec le gouvernement fédéral sur la question délicate des droits de propriété sur les ressources naturelles au large des côtes.

Les conservateurs avaient remporté facilement la dernière élection, en 1979. M. Peckford a ajouté qu'il allait immédiatement dévoiler une proposition de compromis sur ce problème des ressources offshore.

À la dissolution, l'Assemblée législative se partagerait de la façon suivante: 34 conservateurs, 17 libéraux et un siège vacant.

À l'élection de 1979, les conservateurs avaient remporté 33 sièges, les libéraux les 19 autres.

M. Peckford a affirmé que sa proposition de compromis, qu'il doit rendre publique aujourd'hui, était raisonnable pour les deux parties et qu'avec elle Terre-Neuve et le Canada partageraient les bénéfices découlant de l'exploitation des réserves de pétrole sous-marin.

Selon cette suggestion, a-t-il encore dit, le gouvernement désire la création immédiate

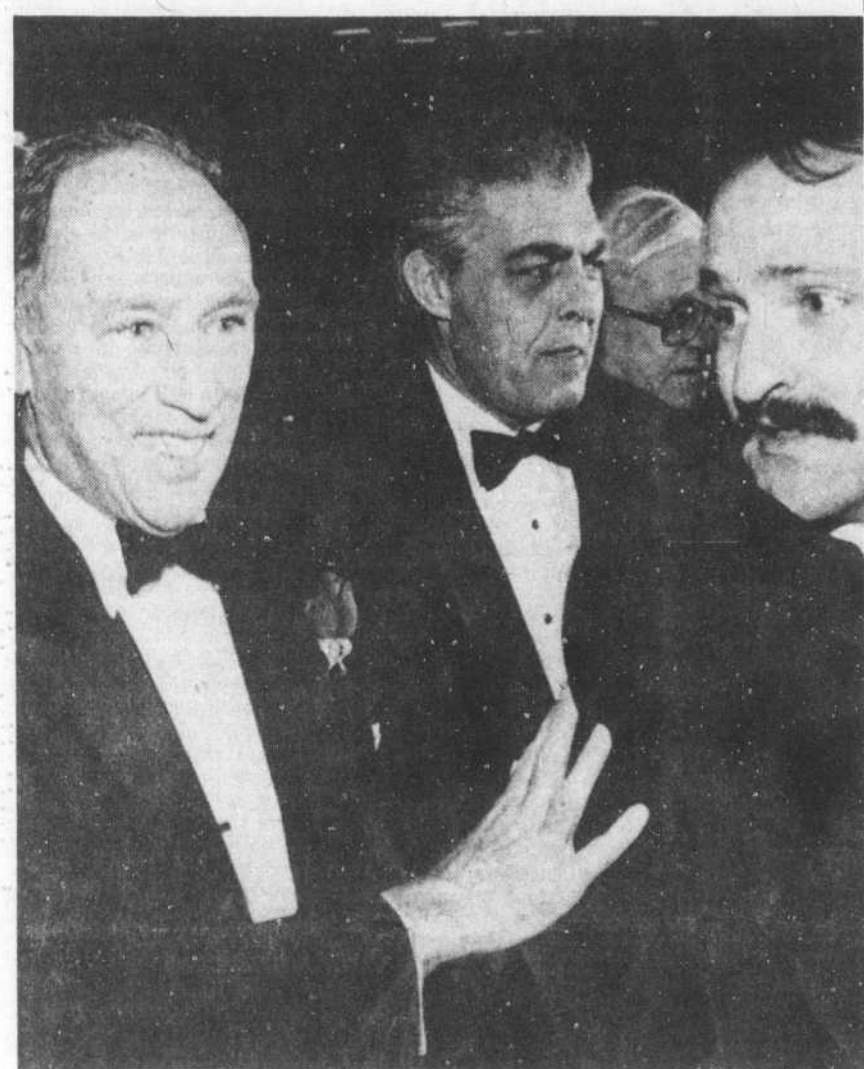
d'emplois, une réduction des taxes, l'amélioration des services publics, des stimulants économiques, des dispositions pour le jour où les réserves de pétroles seront épuisées et une entente définitive et non modifiable.

Les préparatifs en vue de la mise en exploitation des ressources offshore peuvent créer des milliers d'emplois au cours des cinq ou six prochaines années, et le plus grand nombre possible de ces emplois doivent revenir à des Terre-Neuviens, a dit le premier ministre.

Au cours des prochaines années, la province doit construire des bases d'approvisionnement et des parcs industriels dans les municipalités comme Baie Roberts, Corner Brook, Marystown, Argentea et Botwood, a-t-il encore rappelé. Il faudra également construire des aéroports, des aqueducs et des égouts.

«Nous devons, en particulier, mettre sur pied une nouvelle école des pêches et d'autres institutions du même genre pour l'entraînement à des emplois reliés aux travaux marins. Nous devons créer des instituts de recherche et d'exploitation afin d'avoir une main-d'œuvre extrêmement variée et ainsi nous assurer que les sociétés pétrolières et les bureaux gouvernementaux seront installés dans la province.»

«Ce bloc d'activités peut être entrepris immédiatement si le Gouvernement du Canada accepte notre proposition de compromis», a déclaré M. Peckford.



M. Pierre Elliott Trudeau pose la main sur un garde du corps qui lui fraie un chemin dans la foule à son arrivée au Centre O'Keefe de Toronto, où le premier ministre assistait hier à la première canadienne du film «Napoléon».

(Photolaser CP)

## La gauche française a reçu un avertissement

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Dix mois après son accession au pouvoir, la gauche française a reçu un avertissement à l'occasion du premier tour des élections cantonales, qui constituaient, malgré leur caractère de consultation locale, un bon test politique.

La plupart des commentateurs relevaient en effet hier le recul de la gauche en dessous des 50%, même si les chiffres officiels ont nettement corrigé les estimations qui avaient été faites dimanche soir pour la télévision d'État par un institut de sondage.

Alors que les estimations prévoyaient un écart de quatre points entre la gauche et l'opposition gaulliste et giscardienne, les deux camps apparaissent en fait presque à égalité en métropole: 49,6% pour la gauche, 49,9% pour l'opposition.

Certains candidats officiellement classés «divers gauche» avaient été, dans les estimations, comptés dans l'opposition, «gonflant» ainsi le chiffre de celle-ci. Le ministre de l'Intérieur, M. Gaston Deferre, et plusieurs dirigeants socialistes ont sévèrement critiqué hier la «manipulation» qui avait fait apparaître la gauche

comme aussi nettement battue.

Il reste cependant que l'addition des voix socialistes et communistes est tombée en dessous de la barre des 50%. Cette barre avait été largement dépassée au printemps dernier, dans la foulée de l'élection du président Mitterrand, et était atteinte dans les élections cantonales précédentes de 1976 et 1979.

À moins d'un retournement spectaculaire au second tour de dimanche prochain, la gauche aura beaucoup de mal à atteindre son objectif qui était de contrôler la majorité des assemblées départementales, les conseils généraux, que les cantonales ont pour objet d'élire. Cette situation ne remet pas en cause le pouvoir gouvernemental ou parlementaire, mais elle va conforter l'implantation locale de l'opposition à un moment où la France, après des siècles de dirigisme parisien, s'oriente vers une audacieuse décentralisation des pouvoirs, sous l'impulsion des socialistes eux-mêmes.

Le premier tour a d'autre part confirmé certaines caractéristiques de la vie politique française. La gauche l'a emporté dans les villes, mais a perdu dans

Voir page 18: Gauche

## Reagan: la solution ou le problème?

### 3) Commerce: les États-Unis jouent-ils le jeu?

WASHINGTON — L'attitude «re-vancharde» du Congrès américain inquiète.

Le Canada d'abord: «Ici, reconnaît-on de source officielle canadienne à Washington, on pense que les États-Unis jouent plus franc jeu que d'autres, que le Canada en particulier». Le sentiment qui domine donc chez les représentants au Congrès, c'est que la politique commerciale américaine a été trop complaisante pour les alliés des États-Unis. Et ils en ont profité trop longtemps.

Le Fonds Monétaire aussi s'inquiète. «La règle d'or du libre-échange, affirme un cadre du FMI, c'est d'offrir à tous les partenaires commerciaux les mêmes avantages — ou de réserver les mêmes désavantages — qu'à l'un d'eux en particulier. Or le principe de la «réciprocité» ne suit pas cette règle».

Le mot d'ordre, dans les milieux politiques américains, est aujourd'hui la ré-

ciprocité: une politique du «œil pour œil, pour dent». Dans ce nouveau style de «protectionnisme sélectif» le Canada est une cible toute désignée. Non pas qu'il se conduise plus désagréablement que d'autres avec les Américains, estimation de source canadienne, mais il a plus mauvaise réputation.

«Les projets de loi de représailles sont

très sérieux», dit un conseiller politique canadien qui, comme tout le monde, se demande ce qui arrivera si l'un de ces projets de loi passe au Congrès et au Sénat, et arrive sur le bureau du président.

«Reagan osera-t-il se servir de son veto» se demande-t-on avec inquiétude.

En période de récession, les épidermes sont plus sensibles aux moindres irritations. Et avec un taux de chômage de plus de 9%, l'opinion publique américaine réclame qu'on ouvre le parapluie du protectionnisme, comme aux pires moments de la Grande Crise.

Le «dur» de l'administration américaine, c'est le représentant spécial au Commerce, M. William Brock, qui a accepté avec beaucoup de réticences, la présence du Canada à la conférence de Key-Biscayne, en Floride, en janvier dernier.

Officiellement, les États-Unis, le Japon, la Communauté économique eu-

ropéenne et le Canada se sont engagés à ne rien entreprendre qui compromette l'entrée en vigueur de l'Accord de 1979. L'Accord général sur le Commerce et les tarifs (GATT) prévoit une réduction de 40%, en huit étapes annuelles successives, des droits de douane sur la plupart des marchandises. En pratique, 80% du commerce canado-américain s'effectuera en franchise en 1988, et 10% du commerce fera face à des tarifs de moins de 5%.

L'Accord prévoit aussi la levée d'autres entraves au commerce comme les politiques d'achat des gouvernements, les subventions aux entreprises, les quotas de production, etc.

Le Congrès sait très bien, pour l'avoir approuvé en 1979, que les États-Unis peuvent difficilement remettre en cause l'Accord du GATT. Mais on prétend que le Traité sur le Commerce est plein de «trous» dont se servent habilement les

Voir page 18: Reagan

# Ryan qualifie d'injustifiable le projet de corridor pour exporter l'électricité du Labrador

par Pierre O'Neill

L'intention d'Ottawa de tracer un corridor à travers le Québec pour permettre à Terre-Neuve d'acheminer son électricité est injustifiable, selon M. Claude Ryan.

ligne l'illigisme du jugement rendu en 1927 par le Conseil privé. La ligne alors tracée pour définir les frontières du Labrador lui apparaît « artificielle et irréaliste ».

Devant cet auditoire essentiellement composé d'anglophones, M. Ryan a consacré la plus grande partie de son exposé à traiter de la détérioration du climat socio-

politique, de la crise économique et des difficultés engendrées par une mauvaise gestion gouvernementale.

Pendant de longs moments, les étudiants de McGill ont pressé le chef libéral de questions sur le dossier constitutionnel, les compressions budgétaires et les contraintes que le gouvernement du Parti québécois impose à la communauté anglophone. M. Ryan a

notamment émis l'opinion:

■ que les compressions budgétaires annoncées par le gouvernement Lévesque dans les secteurs de l'éducation et des hôpitaux sont « inacceptables »;

■ que le gouvernement devrait éviter de réduire les services indispensables aux plus démunis et s'efforcer de couper prioritairement dans les « abus » et d'amorcer im-

édiatement une série de mesures de redressement des finances publiques;

■ que l'entrée du Parti québécois sur la scène politique fédérale aurait pour effet d'éclaircir la situation, de mettre en lumière l'action « hypocrite » du PQ, qui a jusqu'ici oeuvré dans les coulisses des campagnes électorales fédérales et a combattu les libéraux fédéraux sans avoir le

courage de le faire visière levée;

■ qu'un gouvernement libéral dirigé par Claude Ryan épurgerait l'Office de la langue française de son rôle « policier » et assouplirait les dispositions de la loi 101 sur l'affichage et l'accès à l'école anglaise et que l'obligation des tests linguistiques serait supprimée pour tous les diplômés d'écoles secondaires.



M. Claude Ryan



Pour le travail partagé

« Afin d'accélérer la mise en marche d'un programme de travail partagé » chez Pratt et Whitney, qui a licencié quelque 1.600 travailleurs depuis novembre dernier, près de 100 syndiqués ont manifesté hier devant le bureau du député fédéral de Longueuil, M. Jacques Olivier (ci-dessus à gauche), à qui ils ont fait part de leurs doléances. (Photo Jacques Grenier)

Vivement opposé à la manière forte envisagée par Ottawa, le leader de l'Opposition est convaincu que la seule façon de solutionner ce délicat problème est de rechercher une entente par voie de négociation. Pour y parvenir, M. Ryan pose comme préalable un assouplissement de l'attitude du gouvernement Lévesque dans ce dossier. Il croit que Québec doit accepter de revoir les termes du contrat en invitant Terre-Neuve à reprendre les pourparlers sur l'ensemble du litige concernant l'exploitation des ressources hydrauliques de part et d'autre de la frontière du Labrador.

Dans toute cette histoire, M. Ryan note que le Québec se trouve dans une situation « extrêmement glissante » en ce que les ressources appartiennent à Terre-Neuve et que la Cour suprême pourrait fort bien trancher en faveur du premier ministre Peckford. Voilà pourquoi, le chef libéral n'hésite pas à dire que le Québec a tout intérêt à favoriser une reprise des négociations et cela dans les plus brefs délais. « Plus nous attendons, plus c'est dangereux ».

Interrogé plus tard par les journalistes, M. Ryan a sou-

## Projet de règlement sur les comités de santé-sécurité Les non-syndiqués seraient victimes d'injustice (CPQ)

par Gilles Provost

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a déclaré la guerre à un projet de règlement provincial qui accorderait un statut privilégié aux travailleurs syndiqués à l'intérieur des comités paritaires de santé et de sécurité prévus par la « loi 17 » (adoptée en décembre 1979).

Le dernier bulletin interne du CPQ révèle en effet que le patronat « exercera toutes les pressions politiques nécessaires » pour bloquer l'adoption de ce projet de règlement qu'il estime « injuste, déraisonnable et discriminatoire » à l'endroit de la grande majorité des employés du secteur privé qui n'ont pas jugé bon de se syndiquer.

Ce projet de règlement a pour but de trancher une

question très délicate que le législateur avait soigneusement évitée en 1979 lorsqu'il a prévu la création de comités paritaires et décisionnels de santé et de sécurité dans les établissements industriels de plus de 20 employés: « Comment désigner les représentants des travailleurs lorsqu'il y a plusieurs syndicats ou lorsqu'une portion du personnel n'est pas syndiquée? »

Ce litige a fait l'objet de débats acerbes au Conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à tel point que son président, M. Robert Sauvé, a dû utiliser son droit de vote prépondérant pour que soit finalement adoptée la 11e version du projet de règlement, le 1er février dernier.

Selon ce document que Qué-

bec n'a pas encore diffusé, la taille du comité variera selon l'importance de l'établissement mais les employés non syndiqués ne pourraient jamais y déléguer plus d'un représentant, aussi nombreux soient-ils.

Dans les petites boîtes, de moins de 50 travailleurs, les non-syndiqués pourraient donc avoir une voix sur trois parmi les représentants des employés. À l'autre extrême, ils n'auraient qu'une voix sur 11 dans les grandes entreprises qui réunissent plus de 1.500 travailleurs.

Aux yeux du patronat, il s'agit là d'une discrimination inacceptable qui peut même friser l'absurde, par exemple dans une compagnie de 500 employés dont seulement dix seraient syndiqués. Cette poignée de syndiqués aurait alors quatre représentants au comité de santé-sécurité tandis que les 490 autres n'en auraient qu'un seul.

Dans sa campagne pour la défense du droit à la non-syndicalisation, le CPQ entend développer les trois arguments suivants: d'abord, dit-il, la loi sur la santé et la sécurité du travail place tous les travailleurs sur un même pied et n'a pas pour but d'accorder aux syndicats le contrôle des mécanismes de participation des travailleurs.

En outre, le CPQ s'appuie sur la Charte des droits et libertés de la personne pour défendre le « droit égal de tout travailleur », syndiqué ou non, de participer aux mécanismes destinés à protéger sa santé et sa sécurité.

Enfin, on soutient que le règlement fait une discrimination qui n'était pas prévue à la loi, ce que la jurisprudence interdirait.

Le vice-président exécutif du CPQ, M. Ghislain Dufour, a refusé hier de commenter le texte de ce bulletin qui, dit-il, est parvenu « prématurément » entre les mains du DEVOIR. Il en a toutefois confirmé l'authenticité.

En vertu de la loi 17, les comités de santé et de sécurité ont pour tâche de choisir le médecin responsable de l'établissement et d'approuver le programme de santé que ce dernier peut proposer. Dans le cadre du programme de prévention, le comité établit aussi les programmes de formation et d'information du personnel, choisit les instruments de protection individuels (casque, lunettes, etc.), participe à l'évaluation des dangers, fait enquête sur les maladies ou accidents professionnels, etc.

### Un autocar heurte un train: 9 morts

MINEOLA (AFP) — Neuf personnes sont mortes dans une collision d'un train et d'un petit autocar, à Mineola, dans la banlieue de New York.

L'accident a provoqué la mort de sept jeunes gens et deux jeunes femmes et a fait un blessé. Il s'est produit à un passage à niveau de la ligne ferroviaire desservant Long Island. Toutes les victimes étaient âgées de 18 et 20 ans.

## Me Jutras entend approfondir l'examen des relations de travail à la CTCUM

En commençant hier son enquête sur la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), le commissaire, Me Germain Jutras, a indiqué qu'il se proposait d'aller jusqu'aux origines d'une situation qui a valu aux usagers plusieurs interruptions de service depuis une dizaine d'années.

L'enquête porte sur les relations de travail, la gestion du

personnel et les différends qui ont cours actuellement à la CTCUM. Elle est instituée dans le cadre fixé par une loi extraordinaire de l'Assemblée nationale adoptée en janvier dernier, au moment où les employés d'entretien, les employés de bureau et les chauffeurs ont déclenché la grève.

Me Jutras doit rendre son rapport au plus tard à la mi-mai, à la même date où les parties en cause retrouveront leurs recours, grève ou lock-out, habituels dans le cadre des négociations. Ce délai, très court, a d'ailleurs incité le commissaire enquêteur à demander la collaboration des parties en cause de manière à alléger le plus possible la procédure d'enquête.

En ce qui a trait aux différends actuels, le commissaire doit se limiter au constat des

faits sans se substituer à des conciliateurs dans la recherche d'un règlement des conventions collectives.

En ce qui a trait, toutefois, aux relations de travail et à la gestion du personnel, le commissaire peut livrer ses opinions et faire des recommandations sur les moyens de parvenir à un climat harmonieux de travail.

L'enquête pourrait remonter jusqu'à 1965 au moment où, à la Commission de transport de Montréal, une direction du personnel était mise en place.

Dès le début de l'enquête, la CTCUM a déposé un document dans lequel elle affirme avoir « une compréhension et une interprétation très larges » du mandat du commissaire. Elle invite le commissaire à s'intéresser d'abord aux conflits actuels lesquels lui donneront un bon aperçu de la situation des relations de travail et de la gestion du personnel.

Cinq syndicats d'employés se trouvent actuellement en période de renouvellement de leur convention collective. Il s'agit du Syndicat du transport (employés d'entretien), du Syndicat des employés de bureau, de la Fraternité des chauffeurs d'autobus, des opérateurs de métro et employés

des services connexes, de la Fraternité des constables et agents de la paix de la CTCUM et du Syndicat des employés du transport en commun (caissiers).

Les porte-parole des syndicats d'employés ont réclamé des délais supplémentaires au commissaire afin de mieux se préparer et de se concerter. Ils devront y parvenir d'ici demain après-midi puisque Me Jutras entend reprendre son enquête à ce moment-là.

Mais, d'ores et déjà, le syndicat réputé le plus radical, celui des employés d'entretien, ne fonde pas beaucoup d'espoir sur les travaux du commissaire. Son président, M. Jacques Morrisette, laisse entendre que cette enquête revient à demander au gouvernement d'enquêter sur lui-même.

Dans son document, la CTCUM, tout en ne niant pas l'utilité de remonter dans le temps, insiste surtout sur les conflits actuels et leurs aspects

### Le chauffeur de Parizeau accusé d'extorsion

Ronald Donnelly, un garde du corps et chauffeur à l'emploi du ministère québécois de la Justice, devra comparaître le 25 mars devant un tribunal montréalais sous une accusation de tentative d'extorsion.

Une sommation en ce sens a été émise hier par le juge en chef de la Cour des sessions, à la suite d'une pré-enquête tenue en fin de journée vendredi.

À Québec, le directeur du Service des garde du corps, M. Jean-Roch Côté, a confirmé la suspension d'un membre de ce service en expliquant que l'homme faisait partie de l'équipe chargée d'assurer la protection et le déplacement du ministre des Finances depuis le mois d'août 1981.

**guérin**  
l'éditeur qui édite

**Guide d'apprentissage en soudage oxyacétylénique**  
Claude Leroux/J.-Gilles Gingras  
22,5 cm x 1,55 cm  
110 p. 4,00\$

**Soudage oxyacétylénique**

En vente dans toutes les librairies

On y traite de:

- soudage autogène des tôles en acier doux de 1/4" d'épaisseur dans la position à plat;
- soudage autogène des tôles en acier doux de 1/4" d'épaisseur dans les positions demi-montantes et montantes;
- soudage autogène des tôles en acier doux de 1/4" d'épaisseur dans les positions en corniche et au plafond;
- oxycoupage des métaux ferreux, soudage autogène et hétérogène des fontes, soudage des métaux non ferreux, soudage brasage et soudage à l'étain;
- soudage autogène des tôles en acier doux de 1/4" d'épaisseur, bord à bord, dans toutes les positions;
- soudage des tuyaux en acier doux de 2" de diamètre, en toutes positions.

**guérin** éditeur limitée  
4501 Drolet  
Montréal H2T 2G2  
Tél.: (514) 842-3481

4560 rue Saint-Denis  
Montréal, Québec  
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil  
Longueuil, Québec  
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine  
Montréal, Québec  
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis  
Montréal, Québec  
Tél.: (514) 843-6241

La famille des Sciences de la Gestion de l'UQAM vous invite à une conférence-midi mercredi le 17 mars 1982 à 12h15

**THÈME**  
**L'INDUSTRIE DES GRANDS CONGRÈS**

**CONFÉRENCIER**  
Jean Labonté, président  
Société du Palais des Congrès de Montréal

**ENDROIT**  
Pavillon Judith-Jaamin (salle J-2930)  
405, rue Ste-Catherine est  
Montréal (Québec)

**ENTRÉE LIBRE**

Université du Québec à Montréal

**CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI**  
**17 1/4 %**  
2 ans

**MINIMUM 500\$ SANS FRAIS**

Appelez-nous au:  
1253 ave. McGill College ☎ **878-3351**  
Centre Commercial  
Place Rosemère **621-0710**  
6633 est. rue Sherbrooke ☎ **253-1720**  
Montréal H1N 1C7  
CPG à court terme (moins d'un an) aussi disponibles.

Quelques autres services des Fiduciaires:  
• hypothèques et courtage immobilier  
• REER et REEL  
• planification et règlement de succession  
• administration de biens

Le trust à la mesure de chacun  
Taux sujet à changement  
Institution inscrite  
à la Régie de  
l'Assurance-dépôts  
du Québec.

**Fiduciaires**  
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

**AU MEILLEUR PRIX**

**"LES MOTEURS DÉCARIE NOUS ÉPATENT!"**

En ce moment, chez Les Moteurs Décarie, nous avons quelques Saabs 1981 au meilleur prix en ville.

Et chacune de celles-ci est dotée d'une garantie de 3 ans. Informez-vous, chez Les Moteurs Décarie.

Venez voir ces Saabs 1981. Une meilleure automobile au meilleur prix!

**Les Moteurs Décarie Inc.**  
55 rue Gince, St-Laurent, Qué. 334 9910

**12,500.**  
(modèle 900, 2 portes, standard)

**dépôt garanti**

**Je vois à mes intérêts!**  
Pour un placement sûr et rentable, vous avez tout intérêt à choisir la Fiducie Populaire. Des taux élevés et garantis, un conseiller qui voit à vos intérêts, voilà ce que vous trouvez chez nous.

**POUR VOTRE INTÉRÊT.**  
**fiducie populaire**

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec  
1405, boul. Henri-Bourassa est, Montréal, Québec H2C 1H1  
**(514) 382-2282**

# en bref...

## ■ Écologistes à l'amende

GASPÉ (PC) — Trois écologistes de la fondation Greenpeace ont été condamnés à l'amende de \$1,500 chacun hier, pour avoir perturbé la chasse aux phoques. Les trois condamnés ont également dû s'engager par écrit à ne pas visiter au cours des trois prochaines années la partie atlantique du Canada durant la saison de la chasse aux bébés-phoques. À défaut de payer l'amende, les trois écologistes devront passer deux mois en prison. Un porte-parole de Greenpeace, M. Patrick Moore, a cependant indiqué que son organisation a l'argent nécessaire et qu'elle se fera un point d'honneur de payer les amendes. Les trois écologistes, condamnés pour avoir aspergé des bébés-phoques de teinture verte, sont Patrick Wall, de Vancouver et anciennement de Stephenville, à Terre-Neuve, Greta Cowan, de Boston, et Jos van Heuman, d'Amsterdam.

## ■ Chalutiers français renvoyés

SAINT-PIERRE et MIQUELON (AFP) — Deux chalutiers français, «l'Islande» et «Le Neve» ont été contraints de regagner le port de Saint-Pierre à la suite de contrôles effectués par les bateaux des services de pêches canadiens alors qu'ils se trouvaient à Port-aux-Basques, a-t-on indiqué hier à Saint-Pierre et Miquelon. Le contrôle canadien des pêches a estimé que ces navires contenaient à la réglementation relative au coefficient de transformation du poisson de pêche en poisson traité. Les pêcheurs estimant de leur côté que le motif invoqué est un prétexte invoqué par le Canada pour exprimer son mécontentement de voir la commission de la Communauté économique européenne s'opposer à la chasse aux bébés phoques et à l'importation en Europe des peaux de blanchons et des produits dérivés.

## ■ Demande d'asile au Canada

GUAYAQUIL, Équateur (AFP) — Cinq marins pêcheurs polonais ont refusé dimanche, à Guayaquil, en Équateur, de regagner leur pays et ont demandé l'asile politique au Canada. En attendant une réponse des autorités canadiennes, les cinq marins sont hébergés à l'archevêché de Guayaquil. C'est au moment de la relève des équipages de deux navires de pêche, de Lyra et l'Andromeda, que les cinq marins ont choisi de ne pas retourner en Pologne.

## ■ Est-ce bien la Vierge?

CORDOBA, Argentine (AFP) — Plusieurs personnes ont affirmé avoir vu apparaître la Vierge Marie à Arguello, une banlieue populaire de la ville de Cordoba, à 700 km de la capitale argentine, Buenos Aires. Les habitants se réunissent chaque nuit dans l'espoir de voir eux aussi le phénomène. C'est un jeune homme qui a, le premier, affirmé avoir vu une étrange lueur dont la forme rappelait les représentations traditionnelles de la Vierge Marie. Selon lui, la lueur, montant d'un petit ruisseau, s'est élevée jusqu'à la cime d'un arbre. Le nombre des curieux qui espèrent assister au phénomène augmente chaque nuit, à tel point que la police a dû mettre en place un important service d'ordre. Plusieurs évènements et des cas d'hystérie ont été signalés, et de nombreux parapsychologues se sont rendus à Arguello pour tenter d'élucider le mystère.

## ■ Bureau de Marois occupé

Des travailleurs de la CSN-Construction ont occupé, hier matin, les bureaux du ministre du Travail, M. Pierre Marois, à Montréal. Ces travailleurs protestent contre la supposée discrimination dans l'embauche d'ouvriers syndiqués à la CSN sur les chantiers du gazoduc, notamment sur ceux de la compagnie Peben, à Joliette. Le président de la CSN-Construction, M. Yvon Leclerc, a de plus réclamé que les travailleurs discriminés reçoivent une compensation pour les salaires perdus.

## ■ Sobhraj et Leclerc nient tout

BENARES, Inde (AP) — Charles Sobhraj, accusé d'avoir assassiné un touriste israélien il y a cinq ans, dans la ville hindoue de Bénarès, a témoigné à son propre procès, hier. Il a juré qu'il n'était même pas en Inde lors du meurtre dont il est accusé. Agé de 37 ans, Sobhraj a relaté qu'il n'avait jamais rencontré la victime, Allen Jacobs, et qu'il n'avait jamais mis les pieds à l'hôtel où le corps de la victime a été découvert. L'accusé a également soutenu que l'accusation de meurtre qui pèse contre lui et la co-défenderesse, Marie-Andrée Leclerc, avait été montée de toutes pièces par la police indienne et que les personnes qui ont témoigné contre lui l'ont fait après avoir «reçu des menaces». La Québécoise Marie-Andrée Leclerc a corroboré le témoignage de son ex-amant. Elle a expliqué qu'elle a fait la connaissance de Sobhraj à New Delhi, en 1976, l'année où il a été appréhendé pour avoir tenté de droguer et de voler un groupe de touristes français et qu'elle n'a jamais participé à une quelconque conspiration.

# Réforme de la CUM: Léonard tient à son projet et à son échéancier

par Alain Duhamel



M. Jacques Léonard

Inébranlé sur les orientations les plus fondamentales de son projet de loi (no 46) sur la Communauté urbaine de Montréal, le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, entend le mener à bon port selon l'échéancier qu'il s'est fixé. Le projet de loi 46 devrait normalement être adopté au début de l'été. «L'échéancier demeure le même. Il ne servirait à rien de retarder le débat», a dit le ministre des Affaires municipales dans une entrevue au DEVOIR. «Les enjeux sont là, les points de vue sont là.»

Après avoir entendu en commission parlementaire, au début du mois, les groupes intéressés et les principaux porte-parole municipaux sur l'avenir de la Communauté ur-

baine, le ministre des Affaires municipales a en quelque sorte pris en délibéré les points de vue exprimés.

M. Léonard note avec satisfaction que plus personne ne remet en cause l'existence de la CUM en sa qualité d'entité à caractère intermunicipal. L'orientation que le ministre donne à l'avenir de la CUM se situe précisément dans une perspective intermunicipale fondée davantage sur le consensus des participants et de la concertation des moyens que sur un rapport de force et d'influence entre des blocs municipaux fédérés par la situation géographique et l'histoire. «Il faut arriver à cela le plus vite possible.»

Dans cette perspective, le ministre des Affaires municipales investit le Conseil de la CUM de toute l'autorité politique et transforme le comité exécutif en une articulation exécutive et administrative des volontés du Conseil.

La bataille entre la ville de Montréal et les villes de banlieue sur la composition du comité exécutif se situe dans une perspective différente. Au Conseil de la CUM et dans les conseils municipaux, le comité exécutif, centre du pouvoir, a presque toute l'initiative et fait approuver ses décisions par l'ensemble des élus. Et sur ce plan, les principaux porte-parole municipaux se sont rejoints en commission parlementaire. Ils ont tous réclamé des commissions du Conseil, dont l'existence n'est pas remise en cause, une communication directe et prioritaire avec le comité exécutif.

Dans le projet de loi, les commissions du Conseil communiquent directement à l'assemblée des élus leurs rapports et recommandations et peuvent même inscrire à l'ordre du jour des sujets de débat. Elles sont dirigées par des membres du comité exécutif.

«Je ne vois pas pourquoi on ne l'essaierait pas», dit M. Léonard qui, en commission parlementaire, a mis en garde ses interlocuteurs. «Il ne faudrait pas juger de l'importance du comité exécutif et de son rôle dans la nouvelle communauté avec l'éclairage de la situation présente.»

«En fait, nous n'enlevons rien à Montréal. Nous ne touchons absolument pas à l'autonomie municipale»,

ajoute le ministre qui dit comprendre l'acharnement avec lequel l'administration montréalaise défend son point de vue. Le projet de loi propose une communauté nouvelle, le ministre emploie parfois l'expression «Communauté de l'île de Montréal», alors que l'administration montréalaise parle d'un fonctionnement amélioré dans le cadre actuel des rapports de force à la CUM, rapports fondés sur le rôle particulier de Montréal et sa population, la majorité de l'île.

«En démocratie indirecte, les minorités ne peuvent être écartées». Dans une perspective intermunicipale, si la majorité absolue va toujours au même groupe, elle prive les autres groupes d'un poids réel dans les orientations et les décisions et ne peut mener à consensus souhaité.

Dans l'esprit du ministre des Affaires municipales, le consensus aura de meilleures chances de s'épanouir dans un contexte de transparence et de visibilité. «Après 12 ans, les citoyens connaissent très mal la CUM. Je crois qu'il est important que le Conseil ait plus de pouvoirs, plus de visibilité et soit plus ouvert au public.»

Les commissions du Conseil siègeront publiquement et pourront entendre les citoyens. Le ministre songe même à permettre aux citoyens de poser directement

au Conseil des questions, comme le prévoit la loi sur la démocratie municipale, afin de les associer plus étroitement encore aux enjeux et aux débats.

La commission parlementaire a fait voir un autre point d'accord entre la ville de Montréal et les villes de banlieue. Elles s'entendent pour appliquer en l'adaptant la Loi de l'aménagement et de l'urbanisme à l'île de Montréal.

«Je ne veux pas comparer la CUM à une municipalité régionale de comté. Je reconnais le caractère particulier de la CUM en terme d'aménagement» affirme M. Léonard qui analysera en profondeur une proposition d'harmonisation retenue à l'unanimité par la Commission permanente d'aménagement de la CUM. S'il est ouvert à des dispositions particulières à la CUM, le ministre n'entend pas compromettre dans l'île de Montréal les principes fondamentaux de la Loi de l'aménagement et de l'urbanisme et notamment en ce qui a trait au processus d'information et de consultation du public par lequel les citoyens peuvent le plus intervenir et s'associer aux orientations de leur schéma d'aménagement.

Le projet de loi doit maintenant franchir à l'Assemblée nationale l'étape de la seconde lecture.

# Professeurs et étudiants veulent changer le rapport de force à l'université

par Rodolphe Morissette

À la veille du sommet sur l'université québécoise qui se tiendra la semaine prochaine à Montréal, étudiants et professeurs ont fait consensus pour y proposer une modification radicale du rapport de force à l'intérieur des établissements universitaires.

La nouvelle «coalition» professeurs-étudiants se dessine dans le document que vient de produire la Fédération des associations de professeurs d'université du Québec (FAPUQ) et qui résume les questions sur lesquelles les représentants des professeurs et ceux des étudiants se sont entendus lors d'une récente rencontre visant à préparer le sommet du 26 mars.

Professeurs et étudiants s'accordent à rejeter l'université des gestionnaires locaux et des gestionnaires de Québec et à promouvoir concrètement «l'université des professeurs, des chercheurs et des étudiants». Dans cette veine, les deux groupes entendent une université gérée d'abord par la communauté universitaire, avec «préséance donnée aux professeurs et aux étudiants». Ils dénoncent les mécanismes actuels du système décisionnel et réclament l'élection, par leurs organismes représentatifs, des personnes qui siègent aux instances décisionnelles, professeurs et étudiants y jouissant d'une majorité.

Professeurs et étudiants jugent qu'il leur revient d'«assumer conjointement la gestion du processus académique dans les modules, départements et facultés»; pour ce faire, ils proposent des instances de décision, dans chacune de ces unités administratives, composées paritairement d'étudiants et de professeurs «élus par leurs associations ou

regroupements respectifs». En même temps, ils s'entendent pour démocratiser davantage les conseils d'administration en y incluant une représentation élective des milieux sociaux et socio-économiques.

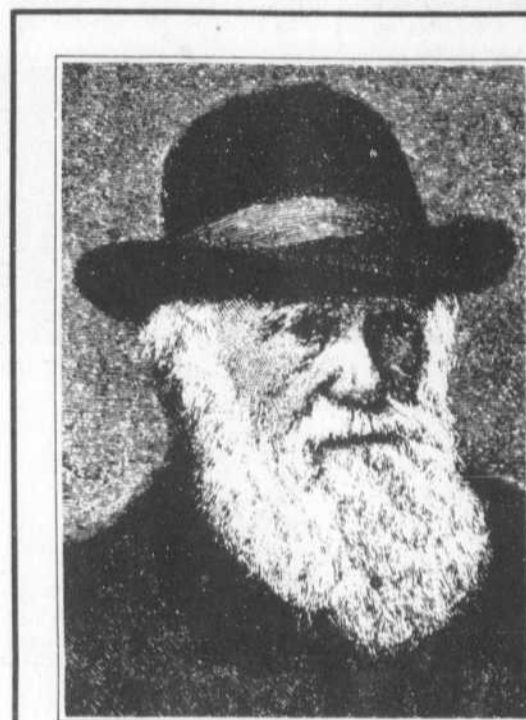
Toujours afin de réduire l'influence d'«une bureaucratie hypertrophiée» à l'université, professeurs et étudiants s'entendent pour réclamer la modification substantielle du Conseil des universités, organisme qui actuellement conseille le ministre de l'Éducation en matière d'enseignement supérieur. On revendique en effet un Conseil des universités «indépendant» et dont les membres seraient élus par des organismes représentatifs; le Conseil serait dès lors «composé majoritairement par des professeurs et des étudiants». Son mandat serait élargi, puisque l'organisme modifié aurait la responsabilité d'énoncer des politiques à long terme dans l'éducation supérieure et aurait «le pouvoir requis pour les réaliser». C'est lui, en outre, qui élaborerait, en concertation avec les communautés universitaires, une nouvelle formule de financement des universités. Enfin, la coordination qui s'impose entre les établissements universitaires serait confiée à ce Conseil modifié.

Par ailleurs, professeurs et étudiants s'accordent à dire que «les étudiants doivent participer au processus d'évaluation de l'enseignement et des enseignants». Mais sur cette question délicate, les deux parties n'ont pu s'entendre sur le fait que les étudiants soient amenés à se prononcer sur la forme et le contenu des cours, participation «généralisée» dont les résultats seraient consignés au dossier des professeurs pour fins de renouvellement de contrat ou de pro-

motion. Même absence de consensus sur la participation étudiante au processus d'évaluation et de refonte des programmes, à la définition des méthodes pédagogiques, des règlements pédagogiques, à l'embauche des professeurs et chargés de cours.

Professeurs et étudiants se sont par contre entendus sur un ensemble de dispositions touchant le financement des établissements: les formes de financement ne devraient jamais dissocier la recherche de la fonction universitaire; l'entreprise privée devrait collaborer au financement des universités au moyen d'une taxe spéciale sur les profits; les deux gouvernements, fédéral et provincial, devraient y contribuer aussi, au moins dans la proportion de l'augmentation du produit national brut ou peut-être de l'indice des prix à la consommation; l'université devrait être ouverte à l'ensemble des classes sociales et non seulement à celles qui sont favorisées, par le revenu notamment; enfin, les deux groupes de partenaires de l'université proposent d'autres moyens que financiers pour que l'institution atteigne certains de ses objectifs, tels l'augmentation de l'implication d'universitaires dans leur milieu, pour y rendre des «services concrets», et l'information sur ce qui se fait comme recherche et découvertes en milieu universitaire.

Parmi la trentaine d'organismes invités par les professeurs et les étudiants au sommet de la semaine prochaine, on compte des groupes patronaux, professionnels, populaires, des conseils de recherche, des organismes gouvernementaux comme le Conseil des universités et le Conseil supérieur de l'éducation, mais non le ministère de l'Éducation.



# 1982 ANNÉE DARWIN

## OEUVRES DE CHARLES DARWIN

- **L'origine des espèces**  
2 vol. PCM no 234 et 235 — \$7.95 ch. *Editions Maspéro*
- **Voyage d'un naturaliste autour du monde**  
2 vol. Découverte no 44 et 45 — \$7.95 ch. *Editions Maspéro*
- **L'expression des émotions chez l'homme et les animaux**,  
448 pages (relié) — \$40.80 *Editions Complexe*
- **La descendance de l'homme**  
2 vol. (reliés) — \$71.15 *Editions Complexe*

## SUR DARWIN ET LE DARWINISME

- **Darwin & Co** — Pierre Thullier — 224 pages - 32 pages d'illustrations — \$16.40 *Editions Complexe*
- **Le Darwinisme aujourd'hui** — Collection Points-Sciences no 18 — \$5.55 *Editions du Seuil*

# Arrestations liées à une vague d'incendies

En quelques heures, au cours du week-end, la police a réussi à appréhender quatre personnes en rapport avec des incendies criminels allumés en banlieue sud et sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Vendredi, les enquêteurs des incendies criminels de la Sûreté du Québec ont mis un terme à l'activité d'un pyro-

mane responsable de cinq sinistres survenus à Saint-Lambert, sur la Rive-Sud de Montréal.

Un jeune homme, dont la police a préféré taire l'identité pour des motifs humanitaires, a comparu hier devant le tribunal pour être aussitôt confié aux soins de l'Institut Pinel où il devait subir un examen psychiatrique approfondi.

## Votre prochaine réunion d'affaires ne sera pas un casse-tête grâce au Château Montebello

C'est vrai qu'on n'a pas à s'en faire lorsqu'on a prévu sa prochaine réunion d'affaires au légendaire Château Montebello. Pour vous simplifier la vie, nous avons pensé à tout: 17 salles de réunions, dont une pouvant accueillir 225 personnes, en plus de 200 chambres confortables et spacieuses.

P.S. C'est une invitation d'affaires... mais n'oubliez pas votre équipement de ski de fond, votre costume de bain, vos patins, etc...

**CP Hôtels Lté**  
**Le Château Montebello**  
Montebello (Québec) J0V 1L0 (819) 423-6341  
130 km à l'ouest de Montréal, 65 km à l'est d'Ottawa, sur la rivière Outaouais.  
CP et Lté sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée

**Université de Montréal**  
**Faculté de l'éducation permanente**

---

## La FEP

### l'université des adultes

vous offre le soir à temps partiel, au trimestre printemps-été 1982, des programmes de perfectionnement professionnel conduisant à un certificat de premier cycle (30 crédits).

Coopération	Relations industrielles II
Criminologie II	
Relations industrielles I	Traduction II

et pour les enseignants en particulier:

- animation de la vie étudiante
- enseignement des mathématiques et des sciences au primaire
- intervention pédagogique au primaire

Trois certificats donnent droit à un baccalauréat ès arts ou à un baccalauréat ès sciences.

Annuaire disponible

**Besoin de consulter pour préciser votre orientation?**  
**Le Centre d'accueil est à votre disposition:**  
**Tél.: 343-5924**

---

**Date limite d'admission et d'inscription**  
**29 mars**

---

**Renseignements:**  
**Faculté de l'éducation permanente**  
3335, chemin Queen Mary  
rez-de-chaussée  
343-6090

**Université de Montréal**  
**Faculté de l'éducation permanente**

---

## La FEP offre, ce printemps, Aux enseignants

trois programmes d'étude de 30 crédits chacun:

- Animation de la vie étudiante
- Enseignement des mathématiques au primaire
- Intervention pédagogique au primaire.

Trois certificats donnent droit à un baccalauréat ès arts ou à un baccalauréat ès sciences.

**Date limite d'admission et d'inscription:**  
**29 mars**

---

**Renseignements:**  
343-6090  
**Faculté de l'éducation permanente**  
3335, chemin Queen Mary  
rez-de-chaussée Mary

## le monde

### ■ Cinq explosions en Ulster

BELFAST (AFP) — Un enfant de 11 ans a été tué et 14 personnes blessées, dont deux grièvement, au cours d'une série d'explosions de bombes hier en fin d'après-midi en Irlande du Nord, a indiqué un porte-parole de la police de Belfast.

Cinq bombes ont explosé en l'espace d'une demi-heure, dans cinq villes de la province: Belfast, Armagh, Newry, Newton Stewart et Banbridge. Dans quatre des cas, il s'agissait de voitures piégées. À Newry (sud de l'Ulster), la charge explosive a été placée par trois hommes qui ont fait irruption dans une boutique de vins et spiritueux. Les bombes ont causé d'importants dégâts matériels: un bâtiment a pris feu dans le centre de Belfast, une banque à Newton Stewart et la boutique de Newry ont été démolies.

L'explosion la plus grave s'est produite à Banbridge, petite ville proche de Belfast, où, selon la police, l'appel anonyme avertissant de la bombe a été donné sept minutes après la déflagration. Dans les quatre autres villes, les appels téléphoniques ont été reçus suffisamment à l'avance pour permettre d'évacuer la population.

L'enfant de 11 ans a été tué à Banbridge, où il y a eu également deux blessés. Deux autres personnes ont été blessées à Newry.

Parmi les blessés figure M. William Craig, ancien député protestant du Parlement régional d'Irlande du Nord, qui a été atteint par des éclats de verre.

Cette série d'attentats intervient alors que l'Irlande du Nord connaît un calme relatif depuis près de cinq mois.

L'INLA (Armée de libération nationale irlandaise) et, dans une moindre mesure l'IRA, ont subi d'importants revers au cours des derniers mois, avec l'arrestation de plusieurs dizaines de suspects et la découverte de caches d'armes.

### ■ Nouvel attentat au Liban

BEYROUTH (AFP) — L'explosion d'une charge estimée à 5 kg a blessé cinq personnes hier en début d'après-midi à Beyrouth-Ouest, à la Villa des dunes où sont installés des locaux du centre culturel français. Cet attentat, qui n'a pas encore été revendiqué, a soufflé toutes les vitres de l'édifice et causé des dégâts sérieux dans les locaux. La charge avait été placée à l'intérieur de l'enceinte de la villa. Un important service d'ordre a été mis en place aussitôt après l'explosion. Toutes les voitures garées à proximité ont été systématiquement fouillées et poussées à l'écart. Un précédent attentat contre le même centre, en décembre dernier, avait été revendiqué par le Groupe Orly, une organisation clandestine arménienne qui exigeait la libération d'un militant détenu en France. Les locaux diplomatiques français ont fait l'objet de plusieurs attentats (roquettes, obus) en 1981, et l'ambassadeur Louis Delamare, rappelé-t-on, a été assassiné le 4 septembre dernier par un commando non identifié alors qu'il regagnait sa résidence.

### ■ Démissions en Cisjordanie

JÉRUSALEM (AFP) — Neuf nouveaux membres de la Ligue des villages de Cisjordanie ont démissionné hier de cette association que la Jordanie avait accusée récemment de «haute trahison».

Si le nombre des démissions devait se multiplier, cela signifierait, selon les observateurs, l'échec de la politique des autorités israéliennes d'occupation consistant à favoriser une minorité collaboratrice.

La première, celle d'un membre du conseil municipal de Deir Samit, dans la région de Hébron, avait été rendue publique dimanche. Six autres membres du même conseil et trois conseillers de Beit Awwa l'ont suivi hier en renonçant également à leurs fonctions au sein de conseils municipaux qui n'avaient pas été élus mais désignés par la Ligue des villages.

Celle-ci est implantée depuis deux ans dans les régions de Hébron, Bethléem, Ramallah, Djenine et Qalqilya et regrouperait quelques centaines de Palestiniens sur une population de 840.000 habitants.

Le Jerusalem Post notait hier que les autorités israéliennes ont choisi pour cette Ligue «les personnes les plus discréditées de la communauté de Cisjordanie, et pour chefs, de véritables bandits qui suscitent moins de respect que de dégoût». Par conséquent, conclut le journal, la Ligue «avait rédigé son épitaphe avant que la Jordanie ne menace de mort ses membres».

### ■ Brejnev serait malade

NEW YORK (AFP) — Le «numéro un» soviétique, M. Leonid Brejnev, 75 ans, a eu de graves troubles cardiaques la semaine dernière à Moscou, a affirmé hier l'hebdomadaire *Newsweek*. L'hebdomadaire américain, citant des sources informées soviétiques, affirme dans sa rubrique Péricope que le secrétaire général du PC soviétique et président du Soviet suprême de l'URSS a souffert de plusieurs importants spasmes cardiaques. *Newsweek* cite également des sources finlandaises ayant approché M. Brejnev la semaine dernière. Elles auraient fait état d'une nette détérioration de l'état de santé de M. Brejnev.

### ■ À la tête du KGB

MOSCOU (Reuter) — Le général Goergyi Tsinev, connu pour être un proche du président Brejnev, est devenu le plus haut responsable en service actif du KGB, en remplacement du général Tsvigun, décédé en janvier, indique un bulletin d'information publié dimanche soir par la télévision soviétique. Le nom du général Tsinev a été cité comme premier vice-président du KGB dans une liste de membres d'une délégation du gouvernement et de l'armée présente à l'aéroport à l'occasion du départ pour l'Inde de M. Dimitri Oustinov, ministre de la Défense. Le chef du KGB demeure M. Youri Andropov, soixante-sept ans, membre du bureau politique, mais son poste est purement politique. Le titre le plus élevé parmi les officiers en active au KGB est celui de premier vice-président. La mort du général Tsvigun avait fait naître des rumeurs selon lesquelles il se serait suicidé après s'être querellé avec Mikhaïl Soulov, idéologue du Kremlin décédé d'une crise cardiaque le 25 janvier. Si l'on en croit ces rumeurs, le général aurait voulu s'attaquer à la corruption parmi les personnes étroitement associées à la direction du parti. Selon d'autres rumeurs, largement reprises à l'Ouest, une lutte pour le pouvoir avait éclaté, opposant le KGB à M. Brejnev, hypothèse que la nomination du général Tsinev semble infirmer. Son prédécesseur, le général Tsvigun, était un élément de la tendance dure, connu pour son hostilité à toute influence occidentale. Il s'en était notamment pris dans des articles aux jeunes gens qui adoptaient la mode ou la musique occidentale.

## Suspension des négociations euro-stratégiques

# Reagan rejette le gel des armes nucléaires

NASHVILLE (AFP) — Le président Ronald Reagan a rejeté hier toute possibilité d'un appel à un «gel des armes nucléaires» au niveau actuel, dans un discours prononcé à Nashville Tennessee.

«Un gel nucléaire en ce moment ne reviendrait qu'à légitimer l'avantage important des Soviétiques, rien ne les pousserait vers une réduction réelle», a-t-il dit, devant les deux chambres législatives réunies de l'État du Tennessee.

La veille, le sénateur Edward Kennedy (Dem.-Massachusetts) avait estimé dans une interview à la chaîne de télévision ABC que les États-Unis et l'Union soviétique devraient négocier un gel de leurs armements nucléaires. Il avait également accusé l'administration Reagan de «jouer sur la peur du peuple américain d'une guerre nucléaire» et avait reproché au gouvernement «de faire peu de choses pour apaiser ces craintes».

«Un gel ne va pas assez loin» a estimé au contraire le président Reagan précisant: «Nous devons insister pour des réductions réelles des armements nucléaires».

Les États-Unis, a-t-il dit, «appuyent fermement» la proposition qu'ils avaient faite le 18 novembre dernier à l'Union soviétique de démanteler l'ensemble de ses missiles SS-20, SS-4 et SS-5 contre le non-déploiement en Europe de

nouveaux missiles nucléaires de l'OTAN.

M. Reagan a déclaré que depuis sa proposition du mois de novembre, les Soviétiques avaient ajouté 50 SS-20 à leur arsenal, amenant le chiffre total à 300, porteurs de 900 têtes nucléaires.

Un gel des armes nucléaires «nous laisserait ainsi que nos alliés sur une glace très mince», a ajouté M. Reagan. En tant que président, je ne le permettrai jamais.

«Les États-Unis, a-t-il dit, continueront à négocier pour une réduction importante et vérifiable des armements nucléaires à Genève et au-delà».

D'ailleurs, l'interruption des négociations de Genève sur les armes euro-stratégiques survient au moment où l'arsenal nucléaire soviétique est devenu une menace «sans précédent» pour l'Occident, estimait-on hier à Washington.

Le gouvernement américain, qui a annoncé l'interruption pendant environ deux mois à compter d'aujourd'hui des négociations de Genève, dispose de renseignements

«très alarmants» sur l'importance des armes nucléaires soviétiques braquées sur l'Europe, la Chine et le Japon, a indiqué un haut responsable du département d'État.

«Les derniers chiffres montrent que la menace (nucléaire) soviétique contre l'Ouest n'a cessé de croître à un rythme impressionnant au fur et à mesure que se poursuivait la première phase des négociations» de Genève, a dit ce spécialiste américain, qui a requis l'anonymat.

Au total, l'URSS dispose actuellement de 300 fusées SS-20, soit une augmentation de 50 missiles depuis l'ouverture des négociations de Genève (30 novembre dernier) et de 200 engins depuis décembre 1979, a-t-on ajouté de source compétente.

Parallèlement, le Kremlin a accéléré au cours des derniers mois la construction, tant à l'ouest qu'à l'est de l'Oural, de sites de lancement pour ses SS-20, a-t-on précisé de même source.

Le nombre total de missiles SS-20 soviétiques dépassera sous peu les «prévisions les plus pessimistes des experts

de l'OTAN», a affirmé le responsable du département d'État.

Le renforcement de l'arsenal nucléaire de l'URSS rend plus nécessaire que jamais l'application de la décision de l'OTAN sur le déploiement, à partir de la fin 1983, d'armes nucléaires de moyenne portée (fusée Pershing-2 et missiles de croisière), selon la même source.

Washington suit avec inquiétude les efforts de divers mouvements anti-nucléaires en Europe qui cherchent à empêcher le déploiement par l'OTAN d'armes nucléaires destinées à contrer les SS-20 soviétiques.

«Le meilleur sinon le seul moyen d'amener les Soviétiques à faire des concessions à Genève est d'aller de l'avant avec la modernisation du dispositif nucléaire de l'Occident», a indiqué le spécialiste américain.

Faisant le point de la première phase des négociations sur les armes eurostratégiques, ce diplomate a déclaré que les positions américaine et soviétique demeureraient «très éloignées».

Cette première phase a néanmoins permis aux deux parties d'exposer clairement leur position initiale aux négociations. «Ce n'est donc pas l'impasse, mais simplement le moment d'interrompre les négociations formelles pour permettre aux deux gouvernements de voir où ils en sont», a souligné le haut fonctionnaire.

Baptisée Option zéro par le président Reagan, la position

américaine aux négociations de Genève est, en substance, une offre de renoncer au déploiement en Europe des missiles de croisière et des fusées Pershing-2 en échange de «l'élimination» des systèmes soviétiques SS-20, SS-4 et SS-5.

La position soviétique, telle qu'elle est résumée à Washington, consiste à offrir un moratoire sur le déploiement, mais pas la production, des fusées SS-20.

### L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

#### RENCONTRER...

Partager votre vie avec une personne qui saura donner

#### «UN VISAGE À VOS RÊVES»



N'EST-CE PAS LÀ UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON COEUR?

847 rue CHERRIER (métro Sherbrooke)

Montréal, Qué.

Organisme à but non lucratif

OUVERT:  
Lund au ven. de 10h à 21h.  
Samedi de 10h à 15h.

524-1176

### TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?

SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486

# Une prime, ça se contrôle

## ...contrairement à l'inflation!

Depuis 1976, les prix à la consommation ont augmenté de 48,5%, le taux horaire des garagistes de 53% et le coût des pièces de 94,7%\*. Ces hausses affectent évidemment les primes d'assurance auto. Mais quand on comprend le système de tarification, on peut faire certains choix qui influent sur le montant de la prime.

### Ça dépend de VOUS...



On peut se constituer un bon dossier de conducteur en améliorant ses habitudes de conduite.

C'est ainsi qu'il existe un écart de 35% entre la prime d'un conducteur qui n'a pas eu d'accident depuis cinq ans et un autre qui en a eu.

Les nouveaux conducteurs ont aussi intérêt à suivre des cours de conduite. Ils peuvent ainsi obtenir une réduction sur la prime d'environ 25%.

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter votre courtier, votre assureur ou le BAC.



Bureau d'assurance du Canada

Téléphone: (514) 866-9801 (sans frais) 1-800-361-8220

### du choix de votre voiture...

Les primes sont établies aussi en fonction de la valeur du véhicule. En choisissant un modèle plus petit ou moins cher, vous pourriez économiser entre 10% et 20%.

En plus de réduire votre prime et le coût d'achat, ces voitures consomment moins d'essence... et c'est là une considération importante de nos jours!



### et de son utilisation.

L'usage que vous faites de votre voiture influe également sur la prime. Par exemple, si vous prenez les transports en commun plutôt que d'utiliser votre voiture pour aller au



travail, votre prime baissera d'environ 10%. Sans oublier que vous diminuez vos risques d'accidents, vos coûts d'essence et de stationnement en plus de prolonger la vie de votre véhicule.



\*Source: Statistiques Canada

## BELLERIVE

REALISEZ VOS RÊVES

5, Place Bellerive  
Chamadey, Laval  
Tel. 331-5512



- 788 appartements spacieux et luxueux de 1 1/2 à 6 1/2 pièces.
- Jusqu'à 3 terrasses par appartement.
- Plusieurs salles de bains.

#### SERVICES:

- Transport gratuit par l'autobus
- Bellerive
- Parc à pique-nique avec B.B.Q.
- Magnifique promenade riveraine
- Salles de réception.
- Garderie

#### SPORTS:

- Piscine extérieure
- Piscine intérieure de compétition, avec saunas
- Des courts de tennis
- Un environnement permettant le jogging, le ski de randonnée
- Parc d'amusement pour enfants
- Parc de plaisance

# Colombie: les libéraux gagnent les élections

BOGOTA (Reuter) — Le Parti libéral au pouvoir en Colombie semblait hier avoir remporté les élections générales de la veille, mais apparaît en plus divisé avant l'échéance présidentielle de mai prochain.

Des résultats officiels portant sur le cinquième des 1.000 municipalités du pays font état de 54% des voix pour les libéraux, tandis que leurs alliés, les conservateurs, améliorent apparemment leur score avec 44% des suffrages, la gauche officielle devant se contenter, quant à elle, de 1,5%.

Ces élections, destinées à renouveler à la fois l'Assemblée nationale, les assemblées régionales et les conseils municipaux, sont considérées avant tout par les états-majors politiques comme une répétition générale de la présidentielle.

Les guerilleros du M-19 ont appelé à un boycottage du scrutin et ponctué la campagne électorale de nombreux attentats.

Le gouvernement du président Julio Cesar Turbay a estimé que le déroulement du scrutin, qui n'a été marqué par aucun incident majeur, constitue une victoire sur l'opposition armée. Les chiffres officiels ne donnent toutefois aucune indication sur le taux d'abstention, généralement très élevé. Selon des projections officieuses, le taux

d'abstentions se situerait dans la fourchette traditionnelle des 43-67%, tout en se situant plutôt près des 50%.

Le M-19 demande la levée de l'état de siège, en vigueur depuis 30 ans, et une amnistie complète pour permettre à l'extrême-gauche de tenter de remettre en question le monopole du pouvoir exercé pratiquement sans interruption par la coalition libéraux-conservateurs depuis l'accession de l'ancienne colonie espagnole à l'indépendance.

La poussée des conservateurs s'explique en partie par le fait qu'ils se sont mis d'accord pour la première fois sur le nom d'un seul candidat à la présidentielle, M. Belisario Betancur.

Le Parti libéral a également désigné son chef de file, l'ancien chef d'Etat Alfonso Lopez Michelsen, mais les dirigeants doivent faire face à une campagne très active d'un «dissident», M. Luis Carlos Galan, qui a pris la tête du «néo-libéralisme» colombien.

M. Galan s'est vu refuser l'investiture dans 22 des 23 provinces du pays, mais sa lutte contre la machine du parti lui a donné l'appui des militants dans la 23e, celle de la capitale Bogota.

# La CEE limite l'importation de produits soviétiques

## Mme Walesa en appelle à Jaruzelski

VARSOVIE (d'après AP et AFP) — La femme du président de Solidarité, M. Lech Walesa, a révélé hier qu'elle avait lancé un appel à la plus haute autorité du pays, le général Wojciech Jaruzelski, pour qu'il autorise la libération de son mari pour le baptême de leur dernier enfant. Elle a reçu une réponse ambiguë, a-t-elle dit.

«J'ai eu une réponse qui n'était ni oui, ni non», a expliqué Mme Danuta Walesa dans une conversation téléphonique depuis son domicile à Gdansk, berceau du syndicat Solidarité. «Aussi vais-je continuer à organiser le baptême de ma fille» qui aura lieu dimanche prochain à Gdansk.

Son appel au général Jaruzelski était contenu dans une lettre d'une page transmise vendredi, par un intermédiaire, au secrétaire du ministre du Travail M. Stanislaw Ciosek, a précisé Mme Walesa. Le gouvernement lui aurait répondu le jour même, mais elle n'a pas précisé qui.

Mère de sept enfants, Mme Walesa a ajouté qu'elle n'avait pas l'intention de renouveler son appel au gouvernement.

«Pourquoi leur demanderais-je à nouveau? Je vais continuer à organiser le baptême». Auparavant elle avait dit qu'elle espérait que son mari pourrait «participer» à cette cérémonie: leur fille, Maria Victoria, est née le 27 janvier.

Deux jours après l'envoi de cette lettre de Mme Walesa, le primat de Pologne Mgr Jozef Glemp a lui aussi lancé, pour la première fois, un appel à la libération du président de Solidarité.

La Grèce, qui maintenait une réserve à l'adoption de sanctions commerciales contre l'Union soviétique, a été exclue de l'application de ces dispositions «afin d'éviter des difficultés particulières pour son commerce et son économie».

Par mesure de rétorsion contre l'attitude de l'Union soviétique dans l'affaire polonaise, la CEE a décidé de réduire de 50%, par rapport à 1980 les importations de biens manufacturés et de luxe contingentes et de 25% les importations de produits bénéficiant d'une libéralisation.

Ces restrictions sont nettement inférieures aux propositions de la Commission européenne qui demandait une réduction de 50% sur les produits libéralisés.

De source communautaire, on indique que ces limitations n'affecteraient que 1,36% environ du volume total des importations, soit environ \$145 millions sur les \$450 millions d'importations de produits manufacturés et de luxe en 1980.

À la demande de plusieurs États membres (France, Italie, RFA et Grande-Bretagne),

plusieurs produits ont été exclus de la liste initiale établie par la commission. Il s'agit principalement des fourrures, des automobiles, du cuivre et des alliages, des montres, des papiers kraft, du ferrocrome.

Parmi les principaux produits libéralisés qui seront touchés par ces mesures, figurent notamment le caviar, les conserves de crabes, poisson et salmonides, les diamants, les tubes cathodiques pour téléviseurs noir et blanc, les métiers à tisser sans navette, l'ammoniac liquide.

Les réductions sur les produits contingents porteront particulièrement sur le polyéthylène pour moulage, les tapis, l'aluminium brut et alliages, les roulements à bille, les tracteurs agricoles.

Ces mesures de rétorsion contre l'Union soviétique seront applicables dès publication du règlement, aujourd'hui, et resteront en vigueur jusqu'en décembre 1982. Elles n'affectent ni les titres d'importation déjà octroyés ni les engagements contractés avant son entrée en vigueur.

# Le PC chinois traverse une crise très grave

PÉKIN (AFP) — Le Parti communiste chinois (PCC) traverse actuellement de l'aveu de la presse officielle l'une des plus graves crises de son histoire.

Le *Renmin Ribao* (*Quotidien du Peuple*) estimait hier que le danger d'un retour du capitalisme en Chine est «loin d'être écarté», ajoutant que la «principale menace» réside au sein même du PCC et de ses 39 millions de membres.

Alors que les autorités chinoises viennent de s'engager dans une grande lutte contre la corruption dont elles affirment périodiquement qu'elle constitue une «question de vie ou de mort» pour le PCC, l'organe du PCC souligne que jamais depuis la fondation du régime en 1949, la corruption n'a atteint l'ampleur qu'elle a actuellement dans le pays.

Le *Renmin Ribao*

repréente cette idée en soulignant qu'au problème de la corruption viennent également s'ajouter ceux de «l'influence de l'idéologie décadente capitaliste», de «l'idéologie féodale» (c'est-à-dire essentiellement des idées gauchistes de la Bande des Quatre) ainsi que la «mentalité servile consistant à copier un mode de vie étranger».

Ces trois problèmes sont aujourd'hui «plus sérieux qu'ils ne l'ont généralement été au cours des 32 dernières années» estime le journal.

C'est la première fois depuis très longtemps que le régime chinois dresse un tableau aussi alarmiste de la situation, notent les observateurs.

Après avoir, il y a un peu plus d'un an, commencé à admettre l'existence d'une crise de confiance dans le pays ainsi qu'une baisse notable du prestige du parti au sein de la po-

pulation, les autorités chinoises avaient ensuite insisté sur «l'unité» régnant au sein des instances dirigeantes du PCC et surtout au sein de son comité.

Le *Renmin Ribao* laisse pour sa part entendre que même au plus haut niveau, le PCC manque encore de cadres «résolus et sérieux»: «S'il y avait 10 à 20.000 marxistes résolus et sérieux au sein de nos cadres, alors la force de combat de notre parti serait très fortement accrue» et la «modernisation socialiste serait certainement victorieuse».

Le *Renmin Ribao* indique par ailleurs qu'un ancien responsable d'une prison du centre de la Chine a été récemment exclu du Parti communiste chinois (PCC) pour avoir pris la part de Jiang Qing, la veuve de Mao Tsé-toung, condamnée à la peine de mort avec sursis l'an passé.

# Zurich ferme son centre autonome de jeunesse

ZURICH (Reuter) — Le centre autonome de jeunesse de Zurich, à l'origine des émeutes de 1980 dans la métropole financière suisse, a été fermé hier. La décision intervient une semaine après la victoire des partis conservateurs aux élections municipales.

Elle a été prise par le groupe — des Églises et une oeuvre de bienfaisance — qui se portait garant légal du centre. Il a invoqué des problèmes «intolérables et insolubles» résultant du colportage et de l'usage de drogues dans le centre.

C'est en juin 1980 que la municipalité zurichoise avait autorisé l'ouverture du centre autonome, dans une usine désaffectée, voisine de la gare centrale, à la suite d'une vio-

lente manifestation contre l'utilisation de crédits pour agrandir l'opéra. Par la suite les heurts avaient été fréquents avec la police. Les jeunes du centre autonome avaient manifesté leur anti-conformisme par de violentes manifestations qui dégénéraient en émeutes.

Le groupe responsable déclare que la fermeture du centre n'est que provisoire, mais sa réouverture ne pourra avoir lieu qu'après un accord ferme avec la ville et les autorités cantonales. Et comme les partis conservateurs viennent de retrouver la majorité à la municipalité pour la première fois depuis cinquante-quatre ans — au terme d'une campagne axée sur l'ordre et le respect de la loi —, les perspectives d'une réouverture paraissent assez minces.

Le centre, dont les murs sont badigeonnés de slogans anarchistes et de peintures psychédéliques, avait déjà été fermé pendant quatre mois à l'automne de 1980, à la suite d'une action répressive de la police contre la délinquance. Les policiers avaient mis la main sur de la drogue et sur des armes.

Par son statut d'autonomie et toute forme de vie sociale, le centre de jeunesse était devenu le point de ralliement de tous les laissés pour compte, en particulier les toxicomanes à l'héroïne, pour lesquels une «fumerie» spéciale avait été ouverte.

Beaucoup de jeunes, déçus d'une telle évolution, s'étaient

détachés du centre, notamment «Didi», un chef du mouvement, dont on avait beaucoup parlé après son arrestation pendant plusieurs semaines pour avoir précipité un détective en civil dans la Limmat.

Une cinquantaine de jeunes, dont certains sont manifestement des toxicomanes, se sont rassemblés hier dans une cour à l'extérieur du centre désormais fermé, pour exprimer leur colère aux représentants des Églises.

Un adolescent, vêtu de l'attirail punk, a notamment déclaré: «On nous a eus une nouvelle fois. Il y aura un peu de répit maintenant, mais nous reviendrons, et la prochaine fois, la casse sera nettement plus mauvaise».

À mesure que le mouvement de la jeunesse a perdu son élan idéaliste, l'opinion publique s'est progressivement retournée contre lui, et la municipalité a durci son attitude. Au cours des six derniers mois, le conseil municipal a refusé toutes les demandes d'organiser des manifestations, et la police a rapidement réprimé toutes les tentatives de passer outre à cette interdiction.

M. Thomas Wagner, le nouveau maire conservateur de Zurich, succédé à M. Sigmund Widmer, qui en tant que représentant d'un petit parti centriste, avait poursuivi pendant seize ans une politique conciliante à l'égard des jeunes en désaccord avec la société.

# Réduire les crédits à l'URSS?

BONN (D'après AP et AFP) — Le sous-secrétaire d'Etat américain James Buckley a entamé à Bonn une tournée des capitales européennes où il va s'efforcer d'obtenir un renforcement des sanctions économiques contre la Pologne et l'Union soviétique.

Les quelque six heures de consultations qu'a eues hier à Bonn M. Buckley, ont été dominées par la question des crédits à l'URSS, avec à l'arrière-plan l'affaire du gaz soviétique, estimant les observateurs sur la base d'indications obtenues auprès des hauts fonctionnaires chargés de la préparation de la rencontre.

«Tout en restant hostile au «contrat du siècle», le gouvernement américain en permettra l'application, puisqu'il est signé. Il donnera donc, peu après le retour à Washington de M. Buckley, le feu vert à General Electric pour que la firme américaine livre à ses partenaires européens, notamment AEG-Kanis, les pièces nécessaires pour satisfaire les engagements vis-à-vis de l'URSS».

En contrepartie, Washington demande maintenant à ses alliés de restreindre leurs crédits à l'URSS pour éviter à l'avenir d'autres «contrats du siècle» et pour limiter ainsi considérablement le commerce Est-Ouest en le soumettant aux impératifs d'une politique étrangère «musclée» vis-à-vis de Moscou.

Tel est le «marché» qu'a été chargé de négocier dans le détail M. Buckley à Bonn et dans les quatre autres capitales qu'il va visiter cette semaine dans le cadre d'une tournée européenne, Paris, Londres, Rome et Bruxelles.

En ce qui concerne les crédits à l'URSS, on rappelle de

mêmes sources à Bonn que la RFA est très favorable au relèvement, souhaité par Washington, des conditions minimales de crédit appliquées à Moscou par les pays de l'OCDE. Ces conditions minimales sont en effet régulièrement «tournées» par les principaux concurrents de la RFA sur le marché soviétique, France, Grande-Bretagne et Italie notamment, qui consentent au frais de leurs contributions des bonifications d'intérêt à Moscou et «volent» ainsi des contrats à l'industrie ouest-allemande.

Faut-il remettre en cause un commerce de 17 milliards de marks (7,4 milliards de dollars) pour sauver un contrat de 700 millions de DM?

Telle a été pour Bonn, selon une de ces sources, l'enjeu de la visite de M. Buckley qui a eu pour principal interlocuteur M. Hans Werner Lautenschlager, secrétaire d'Etat au ministère ouest-allemand des Affaires étrangères, spécialisé dans les relations économiques internationales, avant d'être reçu pendant une heure par le chef de la diplomatie de la RFA, M. Hans-Dietrich Genscher.

Le commerce de 17 milliards de DM, c'est le chiffre des échanges entre Bonn et Moscou en 1981. Le contrat de 700 millions de DM, c'est celui conclu entre l'URSS et la firme ouest-allemande AFG-Kanis pour la fourniture de turbines destinées au gazoduc euro-sibérien et actuellement bloqué par les sanctions décrétées par le président Reagan à l'encontre de Moscou.

La semaine dernière, à l'occasion de la visite de M. Genscher à Washington, le secrétaire d'Etat Alexander Haig a confirmé, selon les déclarations publiques des intéressés et les indications disponibles à Bonn, les grandes lignes du «marché» que les États-Unis proposent à la RFA comme à tous les autres pays ouest-européens ache-

## SOMMET SUR L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE

### POURQUOI L'UNIVERSITÉ? POUR QUI L'UNIVERSITÉ? PAR QUI L'UNIVERSITÉ?

La Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ) et le Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec (RAEU) organisent, pour le 26 mars 1982, à Montréal, un débat public sur l'université au Québec.

Pour l'occasion, la FAPUQ et le RAEU ont convié 29 organismes nationaux à une discussion sur un large éventail de questions touchant l'université de chez nous. Ainsi, par exemple, la mission des universités, la démocratisation et l'accessibilité à l'enseignement supérieur, les relations professeurs - étudiants - administrateurs, la réponse des universités aux besoins sociaux sont autant de sujets qui retiendront l'attention. Ce sommet portera donc sur des problèmes cruciaux: le pouvoir dans et sur l'université, les moyens de réaliser l'université et l'accès à l'université.

Les groupes qui n'auraient pas reçu le 20 mars une invitation pour le SOMMET et qui désiraient y présenter leur point de vue, sont priés d'entrer en communication avec la FAPUQ qui précisera les modalités de leur participation.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC  
2715, chemin de la Côte-Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1B6 - (514) 735-3654

La Chambre de commerce du district de Montréal

**Déjeuners-causeries hebdomadaires**

**LE MARDI, 16 mars 1982**



**M. GUY SAINT-GERMAIN**  
Président du Conseil et Chef de la Direction Le Groupe Commerce

**Sujet:**  
Le Groupe Commerce, 75 ans en assurances I.A.R.D.

**HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL**  
12h30

Le public est admis  
Billets à l'entrée 15\$

Pour les membres, des carnets d'abonnement sont également disponibles à l'entrée — 125\$

Renseignements: 866-2861


**1 SAVIEZ-VOUS QUE...**

Si vous êtes insatisfait des services reçus dans les établissements de santé et de services sociaux, vous pouvez porter plainte

- d'abord auprès de l'établissement où vous avez reçu ces services
- ensuite auprès de votre CRSSS: consultez l'annuaire téléphonique sous la rubrique "Conseil régional de la santé et des services sociaux"
- enfin auprès de la Commission des affaires sociales

Pour en savoir plus long sur les façons de porter plainte et sur une foule de sujets tels les services pour personnes âgées, les CLSC, la grossesse et l'accouchement... consultez le chapitre 3 du GUIDE 82.

**LE GUIDE 82... en vente partout**



Gouvernement du Québec  
Ministère des Communications

**VIEUX QUÉBEC**

Bureaux en condominium à louer ou à vendre au coeur du Quartier Latin

**Tél.: (418) 694-0994**

## Aujourd'hui pour demain



Le Bishop's College School est un pensionnat indépendant pour filles et garçons, de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. L'étudiant s'y retrouve dans un environnement plus propice à son épanouissement, et comme nous limitons le nombre des élèves par classe, il en résulte une participation active de la part de tous.

Au Bishop's College School, on ne reçoit pas l'éducation qu'en classe. Chez nous, l'éducation est une façon de vivre, en classe comme ailleurs... depuis les sports obligatoires (soccer, football, hockey, ski, athlétisme, rugby) jusqu'aux activités parascolaires (chorale, art dramatique, excursions, corps de cadets). Ces diverses activités amènent l'étudiant à développer ses aptitudes et la confiance en soi qui l'aideront à relever les défis de sa vie future.

Notre institution est reconnue pour le nombre élevé de ses finissants admis à l'université de leur choix. Autre avantage: les étudiants suivent un cours de français obligatoire pendant tout leur séjour.

Notre campus de 450 acres près de Lennoxville n'est qu'à 90 minutes en voiture de Montréal. Pour renseignements, écrivez au Bureau des inscriptions, Bishop's College School, Lennoxville (Québec) J1M 1Z8 ou appelez au 819-562-7683. Il nous fera plaisir de vous accueillir.



**Bishop's College School**  
Lennoxville, Québec



Plusieurs milliers d'Américains ont fui leur domicile pour échapper aux inondations dans l'Ohio, le Nord de l'Indiana et le Michigan. Des équipes de secours ont érigé hier des digues en sac de sable le long des rivières grossies par la fonte des neiges dans ces trois États. Les sauveteurs se déplacent en bateau dans plus de deux mètres d'eau. Ces inondations, les plus graves depuis 1913, ont fait trois morts et des millions de dollars de dégâts. Sur la photo, prise à Fort-Wayne (Indiana), 3.000 des 170.000 habitants ont été évacués. Le gouverneur de l'État, M. Robert Orr, a déclaré la zone sinistrée. (Photolaser AP)

## Les lancements de Columbia et Ariane seraient retardés

WASHINGTON (AFP) — Le lancement de la navette spatiale américaine, prévu pour le 22 mars à 10 heures depuis Cap Canaveral (Floride), semble de plus en plus compromis en raison des pluies qui ont détrempé les pistes de la base militaire d'Edwards, en Californie, où Columbia reviendrait se poser en cas d'incident en vol.

«Nous sommes actuellement dans une phase d'attente. Mais il faudra que nous prenions une décision avant jeudi soir», a déclaré hier M. Jim Kukowski, porte-parole de la NASA à Washington.

La NASA exige en effet que la base d'Edwards soit «totalement opérationnelle» le 22 mars, au cas où la navette devrait interrompre son troi-

sième vol expérimental à la suite d'un incident technique et revenir se poser sur terre, environ 115 minutes après le lancement.

À Paris pendant ce temps, on apprenait que le lancement de la fusée européenne Ariane, prévu le 23 avril prochain, sera retardé.

On ignore encore la durée exacte de ce report de lancement qui pourrait cependant être de plusieurs semaines.

La cause de ce retard tient aux difficultés de fonctionnement du satellite européen de télécommunications maritimes «Marecs A» lancé par Ariane le 20 décembre dernier. Ariane doit en effet placer sur orbite «Marecs B», un satellite de la même série, en cours de finition.



## CLINIQUE DE JEÛNE

de la Mauricie

CURE DE 10 JOURS:

- Jeûne intégral de 7 jours.
- Période d'alimentation de 3 jours.
- Examen physique complet à l'entrée.
- Conférence à tous les jours sur aspects physique, intellectuel et spirituel du jeûne.
- Surveillance quotidienne.
- Sauna.
- Repos physiologique.
- Amaigrissement, désintoxication.
- Amélioration de la santé
- Massage musculaire
- Cours de cuisine végétarienne.

Pour plus d'informations, écrire ou téléphoner à:

**CLINIQUE DE JEÛNE DE LA MAURICIE**

École de Santé

538-3738

2600, 6e AVENUE, GRAND-MÈRE Q9T 2L4

## Pour Angers, le PQ tue l'indépendance dans l'oeuf

Au rythme où vont les choses, «si rien ne change, dans 10 ans, l'indépendance du Québec ne sera plus possible», même avec un parti comme le Parti québécois au pouvoir.

C'est ce qu'a déclaré, en fin de semaine, M. François-Albert Angers, conférencier invité à la clôture de la 148e assemblée annuelle de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB-M).

Le PQ, imprégné de son «esprit de parti», a fait une erreur fondamentale depuis qu'il exerce le pouvoir, c'est justement de s'y accrocher, a soutenu M. Angers.

«On garde le pouvoir par les concessions» alors qu'au contraire, «la confiance partisane ne conduit nulle part, il faut que les idées soient au pouvoir».

«On a voulu éteindre les voix nationalistes sous prétexte que le pouvoir était trop important pour faire la critique (du gouvernement)... Les idées fondamentales, comme celle de l'indépendance, ont été 'édulcorées' pour assurer le succès électoral du PQ».

Il ne faut pas critiquer les dirigeants du parti, selon lui, mais plutôt les «partisans qui acceptent de rester membres même quand le parti déroge à la ligne... L'ensemble des nationalistes a trop facilement suivi le mouvement de délayage pour ne pas nuire au parti».

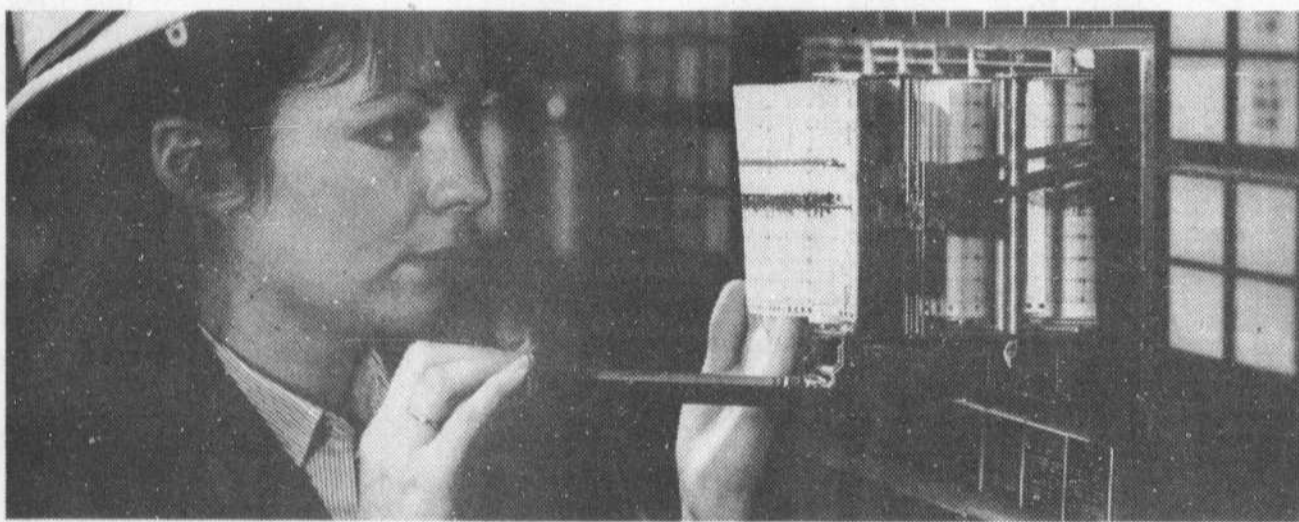
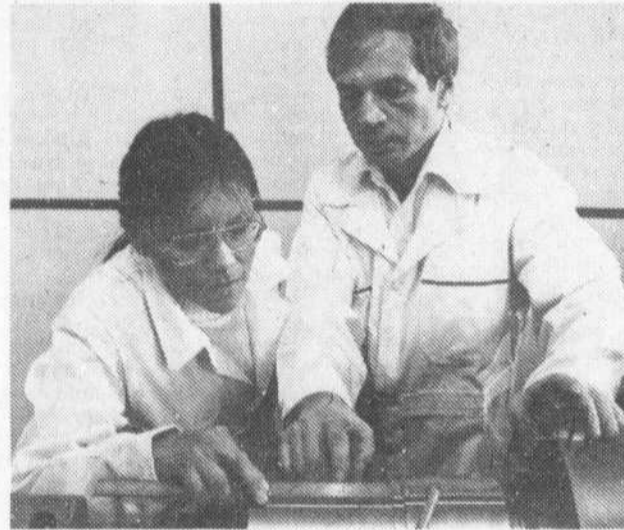
Dans son allocution, M. Angers s'est appliqué à démontrer que la situation était aussi grave qu'à l'époque des troubles de 1837. Il s'est servi d'une citation du chanoine Lionel Groulx pour démontrer qu'aujourd'hui, comme alors, la situation est «d'une gravité exceptionnelle».

«Nous sommes aujourd'hui dans une situation de catastrophe. Mais, il faut se demander si les 'Canadiens-français' sont décidés à mourir comme peuple ou à survivre. Voulons-nous ce que nous prétendons vouloir? Prend-on les moyens pour réaliser l'indépendance?»

En fait, croit M. Angers, il serait même utile que le PQ retourne dans l'opposition pour se ressourcer et se présenter à nouveau devant l'électorat avec un projet d'indépendance qui ne sera pas gâché par s'adapter au goût du jour.

Certes, admet-il, le Québec a enregistré des progrès au cours des dernières années, au plan des idées et des mentalités notamment. Le Parti québécois a quand même pris le pouvoir et le référendum a remporté l'assentiment de la moitié des francophones de la province.

Dans l'immédiat, le PQ devrait secouer sa «terrible passivité» et prendre les devants dans la lutte constitutionnelle en «créant une assemblée constituante pour rédiger une constitution québécoise»; «la passivité du gouvernement du Québec me paraît terrible. Il n'y a rien qui empêche le gouvernement Lévêque de marquer un point en disant que puisqu'on n'a pas été consulté pour la rédaction de la constitution, le Québec en a besoin d'une; il resterait à créer une assemblée constituante pour la rédiger».



# Pourquoi ces gens sont-ils si en demande?

Il y a des emplois au Canada. Mais ils restent vacants parce qu'il y a une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. La technologie se développe très rapidement dans certaines industries.

Si le Canada veut rester dans la course sur le plan international, nous nous devons de faire face aux défis que pose le marché du travail.

C'est pourquoi nous voulons informer nos jeunes des débouchés qui s'offrent au Canada dans les métiers spécialisés et les nouvelles technologies.

À Emploi et Immigration Canada, nous avons aidé des milliers de jeunes à découvrir des possibilités d'emploi insoupçonnées.

Les programmes du gouvernement fédéral contribuent à développer les compétences de ces jeunes. Les fonds spéciaux accordés aux cégeps permettent aux Canadiens de recevoir une formation répondant aux priorités du marché du travail.

Par ailleurs, presque tous les cours de formation professionnelle dispensés au Canada bénéficient, d'une manière ou d'une autre,


d'un apport financier du gouvernement fédéral.

Ainsi, pour maintenir un Canada toujours plus actif, nous aidons les gens à trouver l'emploi qui leur convient et les entreprises à obtenir la main-d'oeuvre qualifiée dont elles ont besoin.

Pour plus de renseignements, demandez la brochure «Sommes-nous prêts à changer?» en écrivant à: CHANGEMENTS, Ottawa, Ontario K1A 0J9

**Pour un Canada actif.**

**SECTION MONTRÉAL/ DÉCARIE**  
DE  
l'Association des consommateurs du Québec  
vous invite  
à une réunion publique sur le chauffage:  
électricité  
gaz naturel  
ou mazout domestique?  
le 17 mars 1982 à 20 h 15  
Université du Québec  
Salle A-2085  
Pavillon Hubert Aquin  
400 est, rue Ste-Catherine  
2e étage  
entrée gratuite


 Emploi et Immigration Canada      Employment and Immigration Canada  
 Lloyd Axworthy, Ministre      Lloyd Axworthy, Minister

**Canada**

# UNE FAÇON NOUVELLE ET AGRÉABLE D'ENCOURAGER LES ARTS CHEZ NOUS



Il suffit simplement de vous offrir ce charmant dîner en tête à tête, ce nouvel ensemble printanier, ou encore cette chaîne stéréo ou ces vacances dont vous rêvez depuis si longtemps.

Voilà de bien agréables façons de contribuer à l'essor économique...et, grâce à American Express, à celui des arts du spectacle.

D'ici au 30 avril 1982, chaque fois que vous utiliserez la Carte ou que vous achèterez des chèques de voyage American Express, nous verserons une contribution au fonds créé par American Express en faveur de ces trois grandes institutions culturelles de chez nous: l'École nationale de ballet, l'Orchestre national des jeunes et l'École nationale de théâtre.

Grâce à American Express, vous pouvez encourager les arts de trois manières:

**1. Payez avec la Carte et nous verserons une contribution.** Chaque fois que vous utiliserez la carte American Express, nous verserons un cent au fonds. Cette somme peut paraître minime, mais si vous songez au nombre d'achats effectués à l'aide de la Carte (plus de 1 000 000 en moyenne, au cours d'un mois), vous

pouvez imaginer l'importance de la subvention. Elle atteindra une somme dont nous pourrions tous être fiers.

**2. Choisissez les chèques de voyage American Express.** Si vous partez en voyage, n'oubliez pas de vous procurer des chèques de voyage American Express. Chaque fois que vous le ferez entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 1982, American Express s'engage à verser cinq cents au profit des arts. Au cours d'un mois il s'effectue, en moyenne, 200 000 achats de chèques de voyage au Canada. Faites le calcul!

**3. Devenez titulaire et nous ferons un don de 2 \$.** Nous prévoyons, de cette manière, verser des milliers de dollars supplémentaires à ce fonds en faveur des arts puisque nous ajouterons 2 \$ chaque fois que nous émettrons une nouvelle Carte. Il suffit que le formulaire de demande d'adhésion soit oblitéré avant le 9 avril 1982. Ces formulaires sont disponibles dans tous les établissements qui acceptent la Carte.

Voilà donc trois manières toutes simples d'encourager trois de nos plus importantes institutions culturelles. American Express a souvent apporté son aide financière à des événements artistiques, notamment l'exposition

Les Trésors de Toutânkhamon à Toronto et, cette année, la tournée nationale des Grands Ballets Canadiens. Nous sommes particulièrement heureux, cette fois, d'encourager aussi les talents les plus prometteurs de chez nous.

Il va sans dire que cette façon d'encourager les arts est aussi agréable pour nous que pour vous puisque tout nouveau titulaire, toute transaction effectuée avec la Carte ou tout

achat de chèques de voyage est avantageux pour American Express. En établissant notre programme de subvention sur la base de vos transactions, nous prévoyons accroître l'importance de notre aide au domaine culturel, pour le plus grand bénéfice de tous.

**AMERICAN EXPRESS**

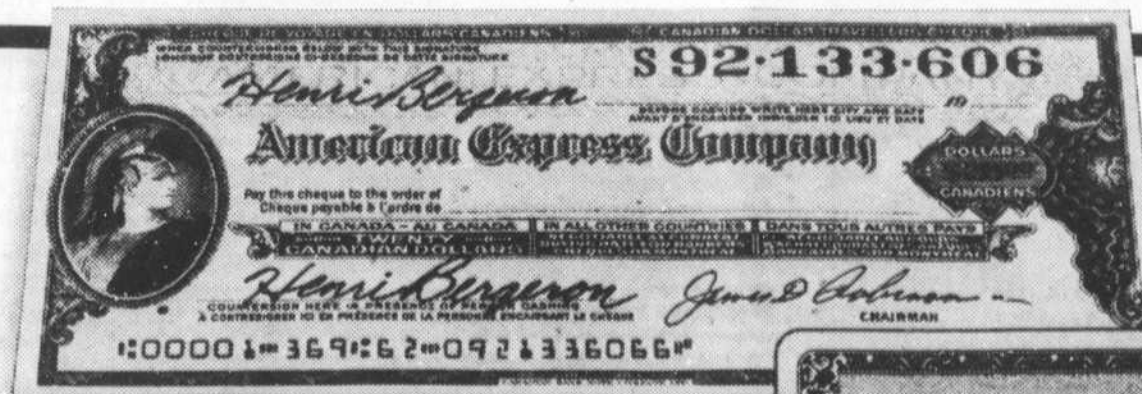
## C'est un plaisir d'encourager nos jeunes talents

**L'École nationale de ballet** est l'une des écoles de danse classique les plus avant-gardistes au monde puisqu'elle offre à la fois une formation en danse classique et un enseignement académique de niveaux présecondaire et secondaire. Vanessa Harwood, Karen Kain, Nadia Potts, Veronica Tennant et Frank Augustyn ont été formés à cette école, et sont maintenant premiers danseurs au Ballet National du Canada.

**L'École nationale de théâtre** jouit d'une réputation enviable en Amérique du Nord. Cette institution, seule à donner un enseignement dans les deux

langues, offre des cours à la fois théoriques et pratiques pour former des acteurs, des scénaristes, des décorateurs et des techniciens de théâtre.

**L'Orchestre national des jeunes** réunit chaque été une centaine de jeunes instrumentistes de chez nous pour leur donner l'occasion d'accroître leur expérience en formation d'orchestre. Durant ces sessions estivales, le nombre d'heures d'apprentissage dépasse souvent celui qu'on donne au cours d'une année dans la plupart des facultés universitaires de musique.



# La «guerre de la patate» entre Québec et Ottawa Garon fait de la politique aux dépens des producteurs (Dionne)

OTTAWA (d'après PC) — En accusant Ottawa de ne pas inspecter correctement les pommes de terre de semence, le ministre québécois de l'Agriculture, M. Jean Garon, compromet la réputation des producteurs du Québec pour le seul plaisir de se lancer dans une querelle politique.

«Si M. Garon était sérieux, il cesserait de mettre ce débat sur la place publique, il détruit la réputation des producteurs de tout le Québec. À la fin de cette lutte déplorable, ce ne sont pas les ministres qui subiront les conséquences, mais nos producteurs», a soutenu M. Dionne, soulignant qu'il espérait toujours qu'une rencontre entre MM. Whelan et Garon pourrait avoir lieu dès vendredi prochain.

Vendredi dernier, à l'Assemblée nationale, M. Garon réclamait qu'Ottawa «prenne sans délais les mesures qui s'imposent pour redonner une certaine crédibilité à son système de certification de pomme de terre de semence», sans qu'aucun Québec exigerait un embargo sur toutes les pommes de terre de semence en provenance du Nouveau-Brunswick.

«Pour moi, il n'est pas question de signer quelque accord que ce soit tant et aussi longtemps que deux conditions fondamentales n'auront pas été rencontrées», a-t-il déclaré vendredi dernier à l'assemblée annuelle de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec.

## ottawa

### Regalado: Prensa Latina nie les propos de Kaplan

OTTAWA (PC) — Le directeur de l'agence de presse Prensa Latina (Canada) Ltée, M. Alberto Rabilotta, a formellement nié l'affirmation du solliciteur général Robert Kaplan selon laquelle cette agence était «dirigée par un service secret étranger» et avait servi de couverture à des activités illégales du journaliste salvadorien Victor Regalado.

Dans un communiqué publié vendredi dernier à propos de la libération de M. Regalado, M. Kaplan affirmait: «Afin d'entrer au Canada et d'y exercer ses activités, M. Regalado s'est fait engager comme journaliste par l'agence de presse cubaine Prensa Latina, que l'on sait dirigée par un service secret étranger.»

L'agence Prensa Latina, a affirmé M. Rabilotta, est l'agence de presse nationale cubaine et a un correspondant au Canada depuis 1970. Elle est incorporée en vertu des lois fédérales depuis septembre 1975 sous le nom de Prensa Latina (Canada) Ltée et a deux employés permanents à son bureau de Montréal.

### Un Conseil moins morbide

OTTAWA (PC) — Inquiet de ce qu'on commençait à le considérer comme un organisme à la recherche de sensations morbides, le Conseil canadien de la sécurité routière ne prêtera plus et n'enregistrera plus le nombre des pertes de vie faisant suite à des accidents de la circulation au cours des longues fins de semaine accompagnant certaines fêtes.

Dans sa dernière lettre circulaire SECURITE CANADA, le Conseil explique qu'il a abandonné son service parce qu'on avait de plus en plus tendance à considérer le Conseil comme un organisme macabre qui se plaisait à prédire les mortalités.

Organisme non gouvernemental et sans but lucratif, le Conseil ajoute que, pendant 22 ans, il avait enregistré le nombre des victimes de la route durant tous les longs congés fériés et qu'il avait émis des prédictions accompagnées de conseils de prudence afin de réduire le plus possible le nombre des accidents.

Au début, les médias retransmettaient ces prévisions et les conseils les accompagnant pour le bénéfice du grand public, continue la déclaration, mais petit à petit et de façon plus générale, les articles n'ont plus reproduit les conseils aux automobilistes.

«On a des études très sérieuses faites par le ministère prouvant que les pommes de terre provenant de la station en question n'étaient pas contaminées», a soutenu M. Dionne, ajoutant que «sur les 26 producteurs qui avaient acheté leurs semences là-bas, seulement six ou sept avaient eu des problèmes de mala-

«Cette formule doit permettre de tenir compte de la qualité du produit et des services, du coût de production provincial et interdire le dumping sur le marché interprovincial à des prix inférieurs au prix intérieur de chaque partenaire», a expliqué M. Garon.

Il a précisé qu'Ottawa proposait une formule de fixation des prix ne faisant pas partie intégrante de l'accord, mais inscrite en annexe et visant surtout au maintien des parts traditionnellement détenues par les Maritimes dans les marchés du Québec et de l'Ontario.

«L'investissement étranger ne va que le part il peut éventuellement repartir, a ajouté M. Fox. «C'est une arme ultime. Nous l'avons eue durant la guerre, mais c'est le genre de mesure vers laquelle nous ne nous tournerions de nouveau qu'en temps de guerre».

M. Fox a été interrompu lorsqu'il s'est refusé à promettre des taux d'intérêt plus bas et des injections importantes de fonds pour stimuler l'économie.

Il a déclaré qu'une baisse unilatérale des taux d'intérêt canadiens aurait des conséquences désastreuses sur la lutte contre l'inflation, la clé, selon lui, de la reprise économique.

M. Fox a été hué lorsqu'il a affirmé que certaines politiques du gouvernement du Parti québécois avaient empêché l'assemblée s'est alors écrié: «Ne nous parlez pas d'eux, nous nous occupons du PQ.»

M. Fox a également fait remarquer que le gouvernement fédéral avait sauvé des emplois en aidant Chrysler et Canadair, mais pour se faire aussitôt chahuté, des intervenants lui demandant si Ottawa sauverait leurs emplois à eux (GM), ou si même cela lui importait.

## AMÉRIQUE

Une crête de haute pression sur le centre du Québec aujourd'hui continuera de se déplacer vers l'est. À l'arrière de cette crête, une perturbation en provenance du mid-ouest américain s'approchera de nos régions et traversera le Québec mercredi. Les températures se maintiendront près ou légèrement en dessous des normales saisonnières les prochains jours.

### CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

TEMP	MIN	MAX
Vancouver	1	8
Edmonton	-14	-2
Calgary	-10	1
Whitehorse	-20	-5
Regina	-5	-2
Winnipeg	0	1
Toronto	1	7
Ottawa	-5	3
Québec	-18	0
Halifax	-10	0
Fredericton	-14	-4
Charlottetown	-10	-4
St-Johns	-5	-3

### ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)

TEMP	MIN	MAX
Albany	20	43
Atlanta	54	73
Atlantic City	41	45
Boston	32	45
Buffalo	33	46
Burlington	15	44
Chattanooga	47	67
Charlotte NC	45	55
Chicago	39	58
Cleveland	38	54
Dallas	58	78
Denver	29	54
Detroit	33	51
Hartford	24	44
Honolulu	72	79
Houston	68	83
Kansas City	44	64
Las Vegas	40	60
Los Angeles	55	58
Miami Beach	72	83
Miami	72	83
New Orleans	72	86
New York	37	47
Norfolk	41	59
Oklahoma City	48	71
Orlando	68	88
Philadelphia	38	45
Phoenix	49	70
Pittsburgh	38	49
Portland Me	20	45
Portland Or	39	54
Reno	25	40
San Francisco	56	67
Seattle	37	49
Spokane	26	44
Syracuse	27	44
Tampa	68	83
Tulsa	50	72

### AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP	MAX	MIN
Acapulco	21	32
Barbades	24	29
Coracao	25	30

### QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue: ennuagement graduel et vent modéré. Faible neige en soirée. Maximum 0. Aperçu pour mercredi: neige fondue ou pluie.

Réservoirs Cabonga, Gouin: ensoleillé en matinée. Ennuagement graduel par la suite. Vent modéré. Maximum -3. Aperçu pour mercredi: neige passagère.

Portiac-Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: ennuagement graduel et vent modéré. Faible neige en soirée. Maximum 2. Aperçu pour mercredi: neige fondue ou pluie.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ennuagement graduel. Faible neige en soirée. Maximum 2. Aperçu pour mercredi: neige passagère.

Estrie-Beauce: ensoleillé en matinée, ennuagement graduel et vent modéré en après-midi. Maximum 3. Aperçu pour mercredi: pluie passagère.

Québec: ensoleillé en matinée. Ennuagement graduel et vent modéré en après-midi. Maximum 3. Aperçu pour mercredi: neige fondue ou pluie.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Maximum 0. Aperçu pour mercredi: faible neige passagère.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Parc Forillon: ensoleillé. Vent du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Maximum -4. Aperçu pour mercredi: ennuagement graduel.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ensoleillé. Vent du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Maximum -4. Aperçu pour mercredi: ennuagement graduel.

Basse-Côte-Nord, Anticosti, à l'ouest de Blanc-Sablon: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Vent du nord-ouest de 40 à 60 km/h. Maximum -5. Aperçu pour mercredi: ensoleillé.

Secteur Blanc-Sablon: ciel variable avec quelques flocons, vent d'ouest de 40 à 60 km/h. Maximum -5. Aperçu pour mercredi: ensoleillé.

### ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)

TEMP	MIN	MAX
Albany	20	43
Atlanta	54	73
Atlantic City	41	45
Boston	32	45
Buffalo	33	46
Burlington	15	44
Chattanooga	47	67
Charlotte NC	45	55
Chicago	39	58
Cleveland	38	54
Dallas	58	78
Denver	29	54
Detroit	33	51
Hartford	24	44
Honolulu	72	79
Houston	68	83
Kansas City	44	64
Las Vegas	40	60
Los Angeles	55	58
Miami Beach	72	83
Miami	72	83
New Orleans	72	86
New York	37	47
Norfolk	41	59
Oklahoma City	48	71
Orlando	68	88
Philadelphia	38	45
Phoenix	49	70
Pittsburgh	38	49
Portland Me	20	45
Portland Or	39	54
Reno	25	40
San Francisco	56	67
Seattle	37	49
Spokane	26	44
Syracuse	27	44
Tampa	68	83
Tulsa	50	72

### LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP	DEGRE	HEURE
Aberdeen	6	13 h
Amsterdam	11	13 h
Ankara	11	15 h
Athènes	12	14 h
Auckland	—	Minuit
Beyrouth	—	14 h
Berlin	11	13 h
Bonn	12	13 h
Bruxelles	12	13 h
La Caire	—	14 h
Casablanca	18	18 h
Copenhague	5	13 h
Dublin	7	13 h
Gênes	8	13 h
Héraklion	17	14 h
Lisbonne	8	13 h
Londres	13	13 h
Madrid	13	13 h
Malte	15	13 h
Moscou	3	15 h
New Delhi	17	17 h
Nice	14	13 h
Oslo	1	13 h
Paris	12	13 h
Rome	13	13 h
Sofia	0	14 h

### AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP	MAX	MIN
Acapulco	21	32
Barbades	24	29
Coracao	25	30

### AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP	MAX	MIN
Acapulco	21	32
Barbades	24	29
Coracao	25	30

# annonces classées 286-1202

### Bureaux à louer

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30

### Régulières

Chaque parution coûte \$5.30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte \$0.20 chacun. Minimum: deux parutions.

### Encadrées

\$0.65 la ligne agée. Minimum \$10.40.

- Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit.
- Nous acceptons par téléphone.

VISA MasterCard

### Chalets à louer

ST-DONAT, bord de l'eau, 6 chambres, 2 s.b. complètes, foyer pierre, chauffage électrique, \$450/semaine, \$1500/mois, \$6500/saison. 689-8475. 23-3-82

### Condominium à vendre

CONDOS à vendre, 5 minutes centre-ville, situation exceptionnelle, quartier en pleine expansion près du boulevard St-Joseph et rue Laurier. Entièrement rénovés, cachet vieillot, murs en brique et sous-sol en pierre, 7 1/2 pièces, dans immeuble construit au début du siècle. Prix à partir de \$80 000. 4841 Hutchison, visite libre dimanche de 14h à 17h et aussi visite sur rendez-vous. 844-8367 ou 342-1830. 22-3-82

### Déménagements

A BON PRIX, déménagements, petits et gros, service rapide. Demander Jocelyne ou Gérard. 465-7602. 5-4-82

DISPONIBLE, assurance, bien-être. 253-3275. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

### Divers / Services

## Monsieur Baignoire

Refait sur place baignoires, lavabos, tuiles, à la couleur désirée.

Renseignements: 336-1133

Garantie formelle! 17-3-82

### Édifice commercial à vendre

EDIFICE COMMERCIAL PRESTIGIEUX

531 Sherbrooke est, édifice neuf en construction, près du métro, 4 étages, (1550 p.c. chacun), stationnement intérieur, air climatisé, ascenseur, occupation 1er mai 82, hyp. disponible à 15%, 849-4330 ou 367-0475. 20-03-82

### Logements à louer

OUTREMONT, rue St-Jas, haut duplex, 8 1/2, chauffage, garage, \$750/mois. Libre début avril. 273-8104 avant 8 h a.m. 20-03-82

### Maisons à louer

ROSEMERE, maison très moderne avec très grandes pièces, semi-méublé, lave-vaisselle, piscine, garage double avec portes électriques, éclairée, chauffage, taxes payées, déneigé, système d'alarme central, très beau quartier résidentiel, tranquille, \$1100/mois. Entre 9 et 18h: 821-8900. 1-4-82

### Maison de campagne à louer

CHARLEVOIX, maison pour vos vacances, 12 pièces, bord du fleuve, plage magnifique toute équipée. \$300/semaine. Libre immédiatement. 1-418-525-6916, 1-514-642-8993. 29-3-82

### Maisons de campagne à partager

LAC ACHIGAN, 3 chambres, 2 salons, 2 s.b., foyer, plage, tennis, villa, ski. Occupation partiagée. 873-5546, 1-563-2367. 1-4-82

### Ouvres / Objets d'art

MARC-AURÉLE FORTIN, huile 18x20, "Maison à Ste-Rose", 1950, \$10 000. 873-5546. 19-3-82

GALERIE KURT ART, prix exceptionnels: Le-mieux, Pellon, Fortin, Dumouchel, Deffoes, Ferron, Villeneuve, Poirier, Roy, Ripelle, Masson, Pfeiffer. 735-2033, 488-7050. 17-3-82

### Appartements à louer

DE LA ROCHE — Mont-Royal, 6 pièces (2 doubles, 2 simples), entrée laveuse-sécheuse, cuisine, réfrigérateur, 220V, tout payé. \$400/mois. Libre 1er avril. 286-1200 9 h et 5 h. 19-3-82

WESTMOUNT, Clairmont, 4 1/2 complètement rénové, chauffage, boiserie chêne, équipé, près métro, autobus, libre immédiatement. 735-3248. 26-3-82

ILE-DES-SŒURS, 1 1/2 à sous-louer, cause transfert, vue sur fleuve, piscine, stationnement, disponible maintenant, \$254. 282-4311, 277-5913. 19-3-82

### Autos/Motos

RENAULT 30 TS, automatique, 1977, achetée en 1978. Excellent état, très propre. \$3,500.00. 728-8662. 17-3-82

### Bateaux à vendre

VOLIER Maxi 77, 26 pieds, Johnson 9.9. Lac Champlain. 728-4789. J.N.O.

### Bureaux à louer

OUTREMONT

Rue Laurier, espace à bureau ou commercial, 1500 p.c., 2e étage, pour informations:

272-7868 après 20 h

1-4-82

### ABORD MÉTRO

825 est Sherbrooke, édifice prestigieux d'Apoque entièrement rénové. Air climatisé. Juillet 1982. 2000 pc par plancher à \$12 le pied. 276-5203, 687-4336. 01-04-82

# Fox a du mal à convaincre les chômeurs de GM

BOISBRIAND (PC) — Environ 300 travailleurs en chômage de l'industrie automobile ont conspué et chahuté hier le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, alors qu'il tentait de défendre les politiques économiques du gouvernement fédéral.

Visiblement nerveux alors qu'il faisait face à une salle comble, dans sa circonscription de Blainville-Deux-Montagnes, M. Fox a déclaré à cette assemblée houleuse que «les gens qui prétendent détenir des solutions-miracle (aux problèmes économiques) sont des menteurs».

La circonscription de M. Fox comprend l'usine de Boisbriand de la General Motors, où 1,800 travailleurs ont été récemment mis à pied en raison de la baisse des ventes dans ce secteur. L'usine doit fermer ses portes pour une semaine, plus tard ce mois-ci, ce qui affectera 2,000 autres travailleurs.

Le ministre avait accepté la semaine dernière de rencontrer les travailleurs de GM, après que ceux-ci aient occupé son bureau de comté, à Saint-Eustache.

Au cours d'un échange particulièrement viril, M. Fox a déclaré que de mettre en place des contrôles de change pour soutenir le dollar, dans l'hypothèse où les taux d'intérêt seraient abaissés, créerait quelque chose de proche du

«socialisme», limitant les libertés et décourageant l'investissement étranger.

L'investissement étranger ne va que le part il peut éventuellement repartir, a ajouté M. Fox. «C'est une arme ultime. Nous l'avons eue durant la guerre, mais c'est le genre de mesure vers laquelle nous ne nous tournerions de nouveau qu'en temps de guerre».

M. Fox a été interrompu lorsqu'il s'est refusé à promettre des taux d'intérêt plus bas et des injections importantes de fonds pour stimuler l'économie.

Il a déclaré qu'une baisse unilatérale des taux d'intérêt canadiens aurait des conséquences désastreuses sur la lutte contre l'inflation, la clé, selon lui, de la reprise économique.

M. Fox a été hué lorsqu'il a affirmé que certaines politiques du gouvernement du Parti québécois avaient empêché l'assemblée s'est alors écrié: «Ne nous parlez pas d'eux, nous nous occupons du PQ.»

M. Fox a également fait remarquer que le gouvernement fédéral avait sauvé des emplois en aidant Chrysler et Canadair, mais pour se faire aussitôt chahuté, des intervenants lui demandant si Ottawa sauverait leurs emplois à eux (GM), ou si même cela lui importait.

## Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

## LES MOIS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

### Horizontalement

1—Qui ne peut être expliqué. — Malpropre. — Qui a une saveur aigre. — Personnage représenté dans l'attitude de la prière. — Circonscription administrative par un igame. — Expression algébrique. — À Athènes, lieu de réunion de l'Assemblée du peuple. — Quatre saisons. — Venu au monde. — Ville du U.R.S.S. — Roue à gorge d'une poule. — Groupe de sporanges, chez les fougères. — Sert à lier. — Pétilles. — Gros serpent. — Huile minérale naturelle combustible. — Ensemble des éléments entrant dans la direction d'un véhicule. — Trou dans le mur. — Orient. — Anneau de cordage. — Deux. — Tirer du néant. — Pluie. — Bouger. — Substitute, en parlant, une connoise faible à une connoise forte.

### Verticalement

1—D'égale pression. — Percé par le moyen des yeux.

2—Ouverture du nez. — Personne bavarde. — Mouvement pour s'élaner. — Ce qui est accessoire. — Gaz rare. — Rayon. — Cultive. — Séparation de deux éléments d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots. — Maman. — Adverbe de lieu. — Mettre vis-à-vis. — Pas ailleurs. — Guide, dirige. — Pour le fumeur. — Rubidium. — Proverbe. — Se trompe. — En musique. — Veillée. — Iridium. — Fis tort à. — Froment dont le grain adhère fortement à la balle. — Obtenue.

### Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12  
L'INOLEUM VIT  
ONEREUSEMENT  
INFECTERONS  
ROLET NEIGER  
CI ROT SERA  
FEERIE VIRAT  
ENRACINER BR  
ST MELER ALE  
SEVE LEGUME  
IRONIE ELU B  
E LEVRE VIOL  
QUER ENFERME

Faites une bonne affaire...  
Apprenez l'anglais pour vos affaires.  
288-3111 ou 387-2566  
au centre-ville Place Crémazie

## BERLITZ

Depuis 1878

Berlitz. Pour maîtriser l'anglais.  
Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke,  
Ottawa, Toronto, Edmonton, Calgary, Vancouver.

Précipitations Environnement Canada

Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.

Précipitations: haute pression, basse pression, masse d'air chaud.

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

### RETROSPECTIVE

TEMPÉRATURES MIN MAX

A 18 h hier: -8 1  
Normale: -7 2  
Records: -16 (1979) 11 (1945)

PRECIPITATIONS\* (Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

Hier: 0 0  
Ce mois-ci: 16 31  
Normale de ce mois: 34 35  
Cette année: 37 196  
Normale pour l'année: 707 240

\*Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.

### DEGREES-JOURS\*

Avant-hier: 19  
Ce mois-ci: 325  
Normale pour ce mois: 438  
Cette saison: 3743  
Normale au 31 mars: 3896

\*Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un œil sur les coûts de chauffage.

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

COTE-DES-NEIGES, Stanleyville, voisinage Marie-de-France, duplex luxueux 6 1/2 (pdt. de soleil). Occupation du bas: 3 cc, salon 12x22, s. à manger séparé, chambre principale, 12x18 avec 3 grands placards et s. de bain. Cuisine sensationnelle 22' (quand même) porte donnant sur balcon et jardin. Salle de jeu (600 p.c., powder room), idéal pour professionnel. Immeuble garage, valeur exceptionnelle. Réduit \$219 000 M.L.S., propriété

## Québec va de l'avant avec son plan d'urgence

### Le gouvernement garantira \$200 millions de prêts

par Marie-Agnès Thellier

Le gouvernement du Québec va dès lundi prochain venir en aide aux PME manufacturières, même si le gouvernement fédéral a jusqu'ici refusé de participer au plan d'urgence.

Hier à Montréal, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron, a annoncé que le gouvernement du Québec va garantir environ \$200 millions de prêts bancaires et

rembourser une partie des intérêts. Cette mesure coûtera \$25 millions en intérêts en deux ans, tandis que les pertes possibles sont évaluées entre \$20 et \$60 millions, selon M. Biron.

«Nous aurions aimé faire davantage, rembourser la moitié des intérêts, aider jusqu'à \$1 million par entreprise et générer \$300 millions de prêts bancaires, comme nous le prévoyions début février. Comme nous n'avons pu obtenir l'appui d'Ottawa, nous avons limité notre aide au

paiement de 75% de la partie d'intérêt située entre 10 et 25%, avec une aide maximale de \$500,000 par entreprise», a déclaré M. Biron, interrogé par LE DEVOIR.

«Nous cherchons à créer un impact psychologique. Actuellement, même les gens qui auraient les moyens de dépenser restreignent leurs dépenses car ils ont peur du chômage et de la récession. Il faut créer une confiance nouvelle pour lutter contre l'effet dépressif de la crise», a précisé M. Biron.

Le ministre québécois a prévenu hier matin de sa décision son homologue fédéral, M. Herb Gray, qu'il a aussi demandé de rencontrer. «Ottawa pourrait soit participer avec nous à ce programme, soit intervenir directement auprès des entreprises pour compléter notre aide», a dit M. Biron, pour qui les programmes offerts par Ottawa, à visée structurelle, doivent être complétés dans la conjoncture actuelle.

Le plan d'urgence présenté lors de la Conférence fédérale-

provinciale sur l'économie était plus ambitieux puisque Québec demandait le financement du plan à 75% par Ottawa, ce qui lui fut refusé. Le Conseil des ministres québécois n'a donné le feu vert qu'à un seul programme, destiné aux PME manufacturières ayant des difficultés financières temporaires.

Le programme visant à augmenter le capital de risque, par une subvention gouvernementale équivalente aux capitaux investis par les travailleurs dans le capital-actions de

leur entreprise, a été jugé moins prioritaire.

D'autres projets créateurs d'emplois sont encore en attente d'une décision gouvernementale. «Pour relancer la construction, il y a déjà le programme québécois d'aide à la propriété. Nous étudions d'autres volets d'aide à la construction, mais il nous faudrait de l'argent... Par ailleurs, les travaux liés à l'amélioration de la forêt, s'ils sont créateurs d'emplois n'ont pas d'effets multiplicateurs à court terme, contrairement aux investissements dans le secteur manufacturier», a précisé M. Biron au DEVOIR.

Avant de réunir la presse hier, M. Biron avait rencontré les représentants des huit grandes banques et du Mouvement Desjardins, ainsi que des organismes d'affaires, qui l'ont assuré de leur soutien, surtout si le gouvernement du Québec cherche en même temps à améliorer la gestion des PME, comme le suggère le plan d'urgence.

En effet, l'entreprise qui sollicite une aide et qui a déjà obtenu l'appui de son banquier doit fournir à la Société de développement industriel (SDI) un «plan de redressement logique et crédible en tenant compte d'une amélioration de la conjoncture économique à moyen terme». La SDI contrôle aussi l'endettement actuel de l'entreprise.

Ce plan de redressement devra comporter au besoin un effort particulier de la part des actionnaires, de la direction et/ou des travailleurs de l'entreprise. Par exemple: politique salariale compatible avec la situation de l'entreprise, élimination des dividendes, réinvestissement dans le capital-actions, réduction de certaines dépenses, etc.

«La SDI a une marge de manœuvre suffisante pour s'assurer de la meilleure gestion

## Les modalités du programme d'aide

- Sont admissibles, les entreprises qui ont plus de 50% de leurs activités dans le secteur manufacturier, 50% de leurs emplois au Québec et qui emploient entre 10 et 500 personnes.
- Le programme est destiné aux entreprises bien gérées et normalement rentables mais qui, à cause de la conjoncture actuelle, connaissent des difficultés temporaires de fonds de roulement.
- L'entreprise doit présenter un plan de redressement réaliste et la Société de développement industriel (SDI) peut lui suggérer un effort additionnel pour améliorer la gestion et diminuer certaines dépenses.
- L'aide financière sera au maximum de \$500,000 par entreprise.
- La SDI garantira les deux-tiers d'un prêt négocié au préalable avec une institution financière.
- La SDI prendra à sa charge 75% des intérêts pour la partie des intérêts supérieure à 10%. Par exemple, pour un taux de 18%, l'entreprise aura à sa charge 12% et la SDI 6% des intérêts.
- Le prêt ne sera pas remboursable pendant la première année. La période de remboursement pourra atteindre cinq ans et sera établie cas par cas.
- Le prêt ne pourra pas servir à refinancer des prêts existants. De plus, l'ensemble de la dette à terme «pro forma» ne pourra excéder trois fois l'avoir net de l'entreprise de façon à éviter le sur-endettement. Le montant du prêt sera déterminé selon les besoins du fonds de roulement.
- Le programme est en vigueur pour un an et pourra s'ajuster selon la conjoncture et les demandes reçues des entreprises.
- Tous les renseignements peuvent être obtenus à compter du lundi 22 mars aux bureaux de la SDI.

## Les négociations dans le secteur public

### De Grandpré donne son appui à Lévesque

par Michel Nadeau

Qualifiant de «courageuse» l'intention de M. René Lévesque de ramener les salaires de la fonction publique au niveau de ceux du secteur privé, le président du conseil de Bell Canada, M. Jean de Grandpré a demandé, hier, aux gens d'affaires anglophones, d'appuyer le gouvernement québécois dans ses efforts pour faire disparaître cet écart, «si possible pendant la durée des prochaines conventions collectives».

Des mesures en ce sens «permettraient de ramener progressivement le fardeau fiscal des Québécois au niveau de celui des Canadiens des autres provinces, particulièrement de ceux de l'Ontario».

À l'occasion de son passage au «Cercle canadien», l'homme d'affaires montréalais a poliment invité les anglophones à ne plus limiter leurs actions aux seuls intérêts de leur communauté, mais aussi à s'attaquer aux questions qui touchent l'ensemble de la société québécoise.

Il a souligné l'importance du rôle des médias dans cette ouverture, «une information de bonne qualité étant la condition d'un engagement clairvoyant et efficace».

Dans son exposé, M. de Grandpré a mentionné que l'écart des dépenses gouvernementales entre le Québec et l'Ontario a atteint en 1981 environ \$1,000 per capita, soit \$3,229 au Québec et \$2,249 dans la province voisine.

Il a repris également l'argument de la fiscalité défavo-

nable, mentionnant qu'un contribuable touchant \$20,000 paie \$7,110 d'impôts au Québec et \$5,463 de l'autre côté de l'Outaouais. Cet écart s'amoindrit cette année, car l'Ontario a majoré ses impôts de 4% alors que Québec les a réduits de 2% le 1er janvier.

M. de Grandpré a déploré l'état des communications entre le monde des affaires et le grand public. «Si nous avions été au départ plus sensibles aux modifications du milieu, nous aurions pu leur imprimer une orientation et

exercer une influence sur la nature des solutions.»

«Je crois que ces remarques s'appliquent également à la communauté anglophone», a-t-il précisé.

Le président du conseil de Bell a dit que nombre d'entreprises n'avaient pas reconnu le fait que les jeunes sont maintenant plus exigeants pour tous les aspects de la qualité de vie au travail.

Sur le plan linguistique, les francophones oeuvrant dans les entreprises à majorité anglophone s'attendent à ce que «le climat et les pratiques correspondent davantage à leurs aspirations qu'ils ne l'ont été dans le passé». Il en va de même pour les droits linguistiques des anglophones travaillant dans des milieux francophones.

«Le défi pour nous tous est de rétablir la confiance et la compréhension mutuelles là où c'est nécessaire, afin d'ouvrir de nouvelles voies de coopération entre les deux groupes linguistiques et de consolider celles qui existent déjà», a conclu l'homme d'affaires montréalais.

## Bell veut hausser ses tarifs en 83

La compagnie Bell Canada déposera cette année devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) une requête pour une majoration tarifaire devant entrer en vigueur l'an prochain.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le président du conseil de Bell Canada, M. Jean de Grandpré qui a rappelé que la décision du CRTC, en septembre dernier, ne prévoyait pas de hausse pour 1982.

Des augmentations égales à

80% des demandes de Bell, consenties l'automne dernier, ont fortement contribué à une hausse de plus de 100% des bénéfices de Bell en 1981. Les gains consolidés se sont établis à \$560 millions par rapport à \$273 millions en 1980, une année assez moyenne dans l'histoire de Bell.

Invité à commenter le cours relativement bas des actions de la compagnie en dépit de cette performance, l'homme d'affaires a expliqué que la valeur des actions suivait les

taux d'intérêt. Au niveau de \$17,75 et offrant un dividende de \$1,96, les titres de Bell rapportent 11%. Les actions de Bell stagnent entre \$18 et \$22 depuis quelques années.

En ce qui a trait à la décision de l'American Telephone and Telegraph (ATT) de se départir de ses réseaux régionaux pour se concentrer dans l'informatique et les communications interurbaines, il n'est pas probable que Bell suive une stratégie similaire,

selon M. de Grandpré.

Tel que prévu, la direction du Québec de Bell emmènera dans son nouvel immeuble au cours de l'an prochain. «Nous pourrions ainsi regrouper notre personnel qui travaille présentement dans 14 ou 15 endroits différents. Un million de pieds carrés deviendront ainsi disponibles.»

M.N.

## Rapport provisoire

Pour la période de trois mois terminée le 31 janvier 1982

### Points saillants de l'état consolidé de l'actif et du passif (non vérifié)

	Au 31 janvier	
	1982	1981
	(en milliers de dollars)	
<b>Actif</b>		
Liquidités	335 865\$	257 326\$
Valeurs mobilières	758 904	614 297
Prêts	2 845 515	2 662 622
Autres actifs	254 211	241 811
	<b>4 194 495\$</b>	<b>3 776 056\$</b>
<b>Passif</b>		
Dépôts	3 905 178\$	3 504 200\$
Autres éléments du passif	189 717	170 844
Capital et réserves	99 600	101 012
	<b>4 194 495\$</b>	<b>3 776 056\$</b>

### État consolidé des revenus (non vérifié)

	Périodes de trois mois terminées le 31 janvier	
	1982	1981
	(en milliers de dollars)	
<b>Revenu d'intérêts</b>		
Prêts	98 575\$	78 686\$
Valeurs mobilières	25 104	12 928
Dépôts à d'autres banques	13 595	7 380
Total du revenu d'intérêts, dividendes compris	<b>137 274</b>	<b>98 994</b>
<b>Intérêts sur les dépôts</b>	<b>123 800</b>	<b>88 174</b>
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>13 474</b>	<b>10 820</b>
Provision pour pertes sur prêts	1 009	774
<b>Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts</b>	<b>12 465</b>	<b>10 046</b>
Autres revenus	6 893	6 978
<b>Revenu net d'intérêts et autres revenus</b>	<b>19 358</b>	<b>17 024</b>
<b>Frais autres que d'intérêts</b>		
Salaires	9 768	8 088
Contributions aux caisses de retraites et autres prestations au personnel	1 377	1 117
Frais de locaux, matériel et mobilier, amortissement compris	1 800	1 838
Autres frais	6 641	6 990
Total des frais autres que d'intérêts	<b>19 586</b>	<b>18 033</b>
<b>Perte nette avant impôts sur le revenu et éléments extraordinaires</b>	<b>228</b>	<b>1 009</b>
Impôts sur le revenu	(1 978)	(2 024)
<b>Revenu net avant éléments extraordinaires (net des impôts afférents)</b>	<b>1 750</b>	<b>1 015</b>
Éléments extraordinaires	(395)	83
<b>Revenu net</b>	<b>1 355\$</b>	<b>1 098\$</b>
<b>Par action</b>		
Nombre moyen d'actions en circulation	3 000 000	3 000 000
Revenu net avant éléments extraordinaires	0,58\$	0,34\$
Revenu net	0,45\$	0,37\$
Dividendes	0,29\$	0,29\$

Raymond Garneau  
Président du conseil d'administration et chef de la direction

Pierre Goyette  
Président et chef des opérations

**LA BANQUE D'ÉPARGNE**  
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL



# GARDEZ CLIENTS ET AMIS DANS VOTRE MANCHE!

## Les Expos vous offrent 3 façons de frapper juste avec vos clients et amis

### 1. EXPOS-SAISON

Achetez vos billets dès maintenant. Assurez-vous des relations d'affaires solides, durables. Les billets de saison vous donnent droit à une option d'achat pour les mêmes sièges pour la Partie d'Étoiles, disputée à Montréal, le 13 juillet prochain et pour les matches d'après-saison. En plus, vous avez la possibilité d'acheter, pour ces matches, un billet additionnel pour chacun des sièges que vous détenez.

### 2. EXPOS-600 (240\$)

La grande nouveauté! Offrez-vous, offrez à vos clients et amis 60 matches dans les sièges de choix au niveau 600. Expos-600 offre les mêmes avantages que les billets de saison.

### 3. EXPOS-CHOIX (99,75\$)

Voici trois forfaits exceptionnels au niveau 400. Trois forfaits qui vous permettent d'assister à 16 matches et de voir chaque équipe au moins une fois.

#### ● EXPOS-SOIR (99,75\$)

Passez des soirées inoubliables en plein cœur de l'action dans des sièges situés derrière le marbre, entre le marbre et le premier but ou entre le marbre et le troisième but.

#### ● EXPOS-WEEK-END (99,75\$)

Offrez-vous des week-end de vacances avec les Expos. Quoi de plus emballant pour profiter de l'été? Ces billets vous offrent les mêmes avantages qu'Expos-soir.

#### ● EXPOS-PASSE-PARTOUT (99,75\$)

À vous de choisir! Consultez le calendrier local et choisissez 16 matches de la saison régulière à votre goût. Nous vous assurons les meilleurs sièges disponibles au moment de l'achat.

Partagez le plaisir de vos billets de saison avec des clients, des amis.

Une façon unique et remarquable de faire des relations publiques efficaces.

Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler Expos-Tel 253-0700 ou remplir le bon ci-dessous et le retourner sur-le-champ à l'adresse suivante:  
Service de la billetterie  
Club de Baseball Montréal Ltée, C.P. 500, Station M, Montréal H1V 3P2  
Nous vous ferons parvenir les documents explicatifs sur chacune des options mentionnées plus haut.



Je désire des renseignements sur:  
 Expos-saison  Expos-600  Expos-Choix

VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES.

Nom \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_

MACRO ÉCONOMIQUE

Perte de neuf points

Nouvelle chute des cours hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé clôture en baisse de 9,2 points, à 1537,58 et tombe ainsi à son niveau du 26 octobre 1979. Les pertes sont plus nombreuses que les gains - 316 contre 117 - et 220 titres conservent leurs positions.

Neuf des 14 secteurs du marché cèdent du terrain, les produits industriels perdant pour leur part 37,7 points, à 1145,29, leur plus bas niveau depuis le 18 mai 1980. Les assurances enregistrent les meilleurs gains: 18,60 points, à 2032,17.

Quelque 4,27 millions d'actions d'une valeur globale de \$48,61 millions, changent de mains. Les échanges d'actions Amcan Industries Corp. ont été suspendus dans la matinée, cette compagnie devant faire une déclaration. Dernière cote: 40 cents.

Dome Pete perd 1-8 à \$1-2, Inland Natural Gas 1-4 à \$17-3/4, Stelco A 3 à \$23, Bell Canada 1-4 à \$17-5/8 et Bank of B.C. 3-4 à \$17-1/4. Gulf Canada gagne 1/4 à \$11, Nova A 1-4 à \$6 1/2, Astral Bellevue 5-8 à \$5-5/8 et Bramalea 6/8 cents à \$5-5/8.

Denison perd 1-2 à \$21, Camflo 1 à \$11 et Kerr Addison 1-4 à \$14. Dome Mines gagne 1-4 à \$13 et Campbell Res. Lake 9 à \$13.

Camel cède 25 cents à \$2,50. Dome Canada cinq cents à \$4,20 et Merland 1-2 à \$6. Q.M.G. Holdings perd 1-4 à \$5-5/8 et North Canadian Oils 7-8 à \$11-3/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including A.G.F., A.M.C., and others. Columns include company name, price, and change.

MACRO ÉCONOMIQUE

Seagram recule de \$1

La Bourse de Montréal a encore perdu 2,54 points hier et l'indice général marquant 259,08 à la fermeture. Au total 73 valeurs sont à la baisse, 29 à la hausse et 35 stables. Le volume des échanges s'inscrit à 615,538 actions contre 990,642 vendredi.

Ont subi des pertes notables: Rio Algom Ltd à \$32, Dome Resources A à \$47-7/8 et Seagram Corp. 1 à \$58-1/4. Les industrielles cèdent à 2,02 \$, les bancaires 2,13 à 301,79, les services publics 1,94 à 196,15, les pétroliers 1,11 à 421,32 et les papeteriers 0,68 à 149,87.

Nova Alberta, valeur industrielle la plus traitée, gagne 1-4 à \$6-7/8. Denison Mines perd 1-4 à \$21-3/4, Northern Telecom 1-4 à \$50-7/8 et Noranda 1-4 à \$16-3/4. Dome Mines gagne 1-4 à \$13 et Imperial Oil A 1-4 à \$20-1/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Aican, Alcan, and others. Columns include company name, price, and change.

L'or et l'argent

L'once d'or en devise canadienne était cotée hier à la clôture des marchés à \$393,50 (offre) et \$400,35 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle à \$8,56 (offre) et à \$9,09 (demande).

Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, hier, en dollars US avec, entre parenthèses, les cours de vendredi: Londres: \$313,00 (\$323,375); Paris: \$317,01 (\$326,54); Francfort: \$316,02 (\$324,00); Zurich: \$312,50 (\$322,50); Hong Kong: \$318,15 (\$322,50).

MACRO ÉCONOMIQUE

Association québécoise de planification fiscale et successorale

Les administrateurs et membres du comité exécutif: M. Gilles Caron, c.a.g., associé, Maheu, Noiseux & Compagnie et M. Gilles N. Besner, L.L., A.I.C.F., vice-président, marketing et relations publiques, Trust Général du Canada, sont élus respectivement Président de l'Association et Président du Conseil.

NOMINATIONS

Administrateurs et membres du comité exécutif: M. Yvon L. Caron, c.l.u.; Louise des Trois-Maisons, L.L., ass.-vie, Groupe Financier LeFranchois Itée; Me Claude Desjardins, c.a., M. Fisc., Martineau, Walker, Me Gaëtan Drolet, avocat, Corporation du Groupe La Laurentienne; M. Richard Lemeroux, a.v., Assurances Richard Lemeroux inc.; Me Luc Martel, avocat, M. Fisc., Martel, Cantin; Me François Rainville, notaire, Taschereau, Wright, Rainville, Giroux, Cazelles et Roy.

Administrateurs: Messieurs Serge Alary, c.a., ass.-vie, Assurances-vie Dubeau Itée; Robert Archer, avocat, Fiducie Prêt et Revenu; Pierre-Jean Beauregard, notaire, M. Fisc., Raymond, Chabot, Martin, Paré et Associés; Pierre Bergeron, c.a., M. Fisc., Gauthier, Tremblay, Legault, Boivin, Dallaire, Turcotte et Associés; Jean DeBlois, avocat, Letourneau & Stein; Jean-Paul Deschênes, c.l.u., Alliance Mutuelle; Jean Girard, notaire, Dubé et Girard; Normand Lavoie, a.v., La Great West; Jean-Claude LeFebvre, c.a., M. Fisc., Harel, Drouin et Associés; Jacques Lévesque, c.a., Caron, Bélanger, Dallaire, Gagnon et Associés; Julien S. Mackay, notaire, Chambre des Notaires; Robert Morin, c.a., M. Fisc., Novet, Young, Lanouette, Carpentier, C.A.; François Poirier, avocat, M. Fisc., Bedard & Poirier et Jean-Paul Rousseau, Trust Royal.

Table of stock prices for various companies including Findex, Findex, and others. Columns include company name, price, and change.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF, Aican, and others. Columns include company name, price, and change.

MACRO ÉCONOMIQUE

Marché calme

La tendance a évolué irrégulièrement hier à Wall Street dans une atmosphère calme. L'indice des industrielles a clôturé à 800,99, en hausse de 3,62 points. Quelque 43 millions d'actions ont changé de mains.

La forte progression de la masse monétaire la semaine dernière (\$3,4 milliards) a suscité une réaction psychologique dans la matinée. Les analystes ont estimé que cet important instrument du crédit pourrait enregistrer une forte augmentation en avril, en raison notamment de remboursements d'impôts substantiels par le gouvernement. Le fait que l'indice a évolué de part et d'autre de son plus bas niveau depuis près de deux ans a attiré les investisseurs en quête d'une «bonne occasion» à partir de la mi-année.

En clôture, le nombre de baisses dépasse celui des hausses: 746 contre 673, et 432 titres sont inchangés.

Getty Oil a gagné 2-1/8 à \$46-3/4. Texas Instruments a monté de 1-3/4 à \$76-1/2. Homestake Mining a clôturé à \$21-5/8 en hausse de 1-5/8. Gillette Manhattan a clôturé à \$54-7/8 en baisse de 1-1/2.

Parmi les valeurs canadiennes, Dome Mines gagne 5-8 à \$11, Campbell Res. Lake 3-8 à \$10-5/8 et Ashland Oil 1-8 à \$23. Alcan perd 3-8 à \$17-7/8, Bell Canada 1-8 à \$14 et Genstar 1-8 à \$14-1/2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF, Aican, and others. Columns include company name, price, and change.

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 1-5 et est coté à \$1,2156 par rapport à la devise canadienne. Le livre sterling a pris 1-67-100 à \$2,2088.

Le dollar canadien a gagné 13-100 à \$0,8227 et la livre 1-67-100 à \$1,8172.

MACRO ÉCONOMIQUE

Association québécoise de planification fiscale et successorale

Les administrateurs et membres du comité exécutif: M. Gilles Caron, c.a.g., associé, Maheu, Noiseux & Compagnie et M. Gilles N. Besner, L.L., A.I.C.F., vice-président, marketing et relations publiques, Trust Général du Canada, sont élus respectivement Président de l'Association et Président du Conseil.

NOMINATIONS

Administrateurs et membres du comité exécutif: M. Yvon L. Caron, c.l.u.; Louise des Trois-Maisons, L.L., ass.-vie, Groupe Financier LeFranchois Itée; Me Claude Desjardins, c.a., M. Fisc., Martineau, Walker, Me Gaëtan Drolet, avocat, Corporation du Groupe La Laurentienne; M. Richard Lemeroux, a.v., Assurances Richard Lemeroux inc.; Me Luc Martel, avocat, M. Fisc., Martel, Cantin; Me François Rainville, notaire, Taschereau, Wright, Rainville, Giroux, Cazelles et Roy.

Administrateurs: Messieurs Serge Alary, c.a., ass.-vie, Assurances-vie Dubeau Itée; Robert Archer, avocat, Fiducie Prêt et Revenu; Pierre-Jean Beauregard, notaire, M. Fisc., Raymond, Chabot, Martin, Paré et Associés; Pierre Bergeron, c.a., M. Fisc., Gauthier, Tremblay, Legault, Boivin, Dallaire, Turcotte et Associés; Jean DeBlois, avocat, Letourneau & Stein; Jean-Paul Deschênes, c.l.u., Alliance Mutuelle; Jean Girard, notaire, Dubé et Girard; Normand Lavoie, a.v., La Great West; Jean-Claude LeFebvre, c.a., M. Fisc., Harel, Drouin et Associés; Jacques Lévesque, c.a., Caron, Bélanger, Dallaire, Gagnon et Associés; Julien S. Mackay, notaire, Chambre des Notaires; Robert Morin, c.a., M. Fisc., Novet, Young, Lanouette, Carpentier, C.A.; François Poirier, avocat, M. Fisc., Bedard & Poirier et Jean-Paul Rousseau, Trust Royal.

Table of stock prices for various companies including Findex, Findex, and others. Columns include company name, price, and change.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF, Aican, and others. Columns include company name, price, and change.

MACRO ÉCONOMIQUE

Marché calme

La tendance a évolué irrégulièrement hier à Wall Street dans une atmosphère calme. L'indice des industrielles a clôturé à 800,99, en hausse de 3,62 points. Quelque 43 millions d'actions ont changé de mains.

La forte progression de la masse monétaire la semaine dernière (\$3,4 milliards) a suscité une réaction psychologique dans la matinée. Les analystes ont estimé que cet important instrument du crédit pourrait enregistrer une forte augmentation en avril, en raison notamment de remboursements d'impôts substantiels par le gouvernement. Le fait que l'indice a évolué de part et d'autre de son plus bas niveau depuis près de deux ans a attiré les investisseurs en quête d'une «bonne occasion» à partir de la mi-année.

En clôture, le nombre de baisses dépasse celui des hausses: 746 contre 673, et 432 titres sont inchangés.

Getty Oil a gagné 2-1/8 à \$46-3/4. Texas Instruments a monté de 1-3/4 à \$76-1/2. Homestake Mining a clôturé à \$21-5/8 en hausse de 1-5/8. Gillette Manhattan a clôturé à \$54-7/8 en baisse de 1-1/2.

Parmi les valeurs canadiennes, Dome Mines gagne 5-8 à \$11, Campbell Res. Lake 3-8 à \$10-5/8 et Ashland Oil 1-8 à \$23. Alcan perd 3-8 à \$17-7/8, Bell Canada 1-8 à \$14 et Genstar 1-8 à \$14-1/2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF, Aican, and others. Columns include company name, price, and change.

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 1-5 et est coté à \$1,2156 par rapport à la devise canadienne. Le livre sterling a pris 1-67-100 à \$2,2088.

Le dollar canadien a gagné 13-100 à \$0,8227 et la livre 1-67-100 à \$1,8172.

OPIONS

Table of options prices for various companies including Aican, Alcan, and others. Columns include company name, price, and change.

OPIONS

Table of options prices for various companies including Aican, Alcan, and others. Columns include company name, price, and change.

OPIONS

Table of options prices for various companies including Aican, Alcan, and others. Columns include company name, price, and change.

OPIONS

Table of options prices for various companies including Aican, Alcan, and others. Columns include company name, price, and change.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Des revenus touristiques additionnels de \$60 millions

# Vingt-six associations ont déjà réservé des espaces du Palais des congrès de Montréal

par André Bouthillier

Environ 25 associations canadiennes et internationales représentant 130.500 délégués, ont déjà réservé des espaces du Palais des congrès de Montréal entre 1983 et 1988. Ce bilan provisoire de la course aux contrats, entreprise en octobre 1981 par les cinq vendeurs itinérants de cet édifice de prestige en construction, assure jusqu'ici à la région métropolitaine des revenus touristiques additionnels de \$60 millions pour cette période de cinq ans. Si l'on ajoute les congrès en cours de négociation, les revenus atteignent \$160 millions.

C'est ce qu'a indiqué hier au DEVOIR le directeur général de la Société du Palais des

congrès de Montréal, M. Jean Labonté, ancien président de la Société de développement industriel du Québec.

Au total, le nombre d'événements ont le Palais des congrès sera le théâtre entre 1983 et 1988 s'élève à 41. Outre les 26 congrès, il comprend 13 expositions et deux événements dits «spéciaux».

Pour l'instant, cette société chapeautée par le ministère québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme respecte sa promesse de laisser à l'industrie hôtelière montréalaise les congrès de 1.500 délégués et moins, puisque la moyenne de participants des 26 congrès dont les contrats sont déjà signés atteint 5.019. Cette moyenne fléchit cependant à 3.220 si l'on exclut les quelque 50.000 délégués de l'Association in-

ternationale des Alcools anonymes qui tiendra son congrès au Palais des Congrès de Montréal, en juillet 1985.

Selon les calculs de M. Labonté, les 130.500 congressistes devraient séjourner dans la métropole durant une moyenne de 3,8 nuitées, soit 496.000 nuitées au total. Chacun d'eux devrait dépenser une moyenne de \$122 par jour,

en dollars de 1983, ce qui totalise environ \$60,5 millions en retombées directes notamment pour les hôteliers et les restaurateurs.

M. Labonté a d'autre part indiqué qu'un autre groupe d'associations de plus de 200.000 délégués avait entrepris des négociations «fort sérieuses» ou avait com-

mencé à être sollicité pour tenir leur congrès à Montréal. L'apport de revenus touristiques de ces nouveaux contrats dépasserait alors les \$100 millions.

Depuis octobre dernier, une équipe de cinq vendeurs de la nouvelle Société sillonnent les principales villes américaines (où est concentrée 90% de l'activité des congrès en Amérique du Nord) afin d'occuper les espaces du Palais des congrès qui seront en exploitation à partir du 1er juillet 1983. «Si les délais de

construction sont respectés...», de préciser M. Labonté.

Le directeur général de la société du Palais des congrès n'espère pas attirer les congrès d'envergure à Montréal avant 1990, «car les grandes associations choisissent leurs villes de congrès sept à huit ans à l'avance».

Pour sa première année fiscale complète, soit 1984-1985, le Palais des Congrès devrait amasser des revenus de \$3 millions sur un budget global d'opération de \$4,5 millions.

## Sidbec abolit 90 postes de cadre

Le président et chef de la direction de Sidbec, M. Robert de Coster, a annoncé hier, l'abolition de 90 postes d'employés cadres de la société.

Cette décision s'inscrit dans les mesures d'accompagnement de la série de mises à pied temporaires effectuées, depuis la fin de janvier 82, chez le personnel syndiqué et qui affectent quelque 750 travailleurs.

Une baisse significative dans les carnets de commandes des produits fabriqués par Sidbec, la fragilité inquiétante du marché de l'acier, non seulement au Canada mais sur l'ensemble du continent nord-américain, et la nécessité de réduire les coûts d'opération afin d'assurer la viabilité de l'entreprise sont au nombre des raisons invoquées par la direction.

De plus, et pour éviter les effets d'entraînement encore plus désastreux que pourraient causer des mises à pied temporaires additionnelles d'environ 65 cadres, la société annonce une réduction de salaires de 7% qui affectera tous les cadres, à compter du 1er avril 1982, à l'exception des cadres administratifs (secrétaires, commis).

## L'or remonte à \$324 US

NEW YORK (AFP) — Après une baisse initiale, l'or a effectué une bonne reprise, hier sur le marché de New York.

Le métal précieux, qui avait débuté la journée à \$314,30 l'once contre \$317,80 vendredi, a clôturé en effet à \$324,20.

Le dollar, pour sa part, s'est inscrit en retrait modéré par rapport à la plupart des devises. Il a clôturé à 2,368 marks contre 2,3770 à 1,8665 franc suisse contre 1,3300, à 6,0880 francs français contre 6,0970, et à \$1,2155 dollar canadien contre \$1,2175 vendredi.

## Botanix se joint au groupe Ro-Na

Le groupe Ro-Na, de Boucherville, vient d'acquiescer les 36 centres de produits jardiniers Botanix au moyen d'un échange d'actions.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'un plan d'intégration verticale de Ro-Na amorcé l'an dernier avec l'achat des principaux actifs de Visbec, un fabricant de vis et boulons.

Depuis quelque temps déjà, certains des commerçants des quincailleries Ro-Na (290 membres) et des Rénovateurs Ro-Na (82 membres) avaient commencé à vendre des produits horticoles. Plusieurs autres avaient manifesté l'intention d'emboîter le pas dans ce nouveau secteur.

«Si nous n'avions pas intégré Botanix à notre groupe, nous aurions lancé nos propres opérations dans le domaine des produits de jardinage», a déclaré hier le vice-président exécutif et direc-



**SSQ**  
Mutuelle  
d'assurance-groupe

# bilan de santé

Extrait du **36** rapport annuel 1981

<b>ACTIF:</b>	<b>173 \$ millions</b> — augmentation de <b>22%</b>
<b>PRIMES:</b>	<b>84 \$ millions</b> — augmentation de <b>13%</b>
<b>REVENUS de placements:</b>	<b>16 \$ millions</b> — augmentation de <b>33%</b>
<b>PRESTATIONS de toute nature:</b>	<b>89 \$ millions</b> — augmentation de <b>15%</b>
<b>EXCÉDENT des revenus sur les dépenses après impôt:</b>	<b>1,2 \$ million</b>
<b>AVOIR DES ASSURÉS:</b>	<b>9 \$ millions</b>

«Plus nous constituerons une entité forte et prospère, plus nous serons en mesure de bien servir les intérêts des membres qui, à juste titre, recherchent une protection d'assurance adéquate, des relations d'affaires stables et la sécurité du lendemain.»

Jacques de la Chevrollière,  
Président du Conseil

«La société est certes exigeante pour elle-même et pour l'ensemble du personnel mais, en période de vive concurrence et de conjoncture économique difficile, les succès de la société sont intimement liés au désir de réussir. Le personnel de la société a accompli un excellent travail tout au cours de l'année et il mérite d'emblée notre reconnaissance et nos remerciements.»

Léopold Marquis,  
Directeur général



**SSQ**  
Mutuelle  
d'assurance-groupe

Siège social: 2525, boul. Laurier, Sainte-Foy, Qué. G1V 4H6  
Tél.: Québec 651-7000/Montréal 384-8150/Langueuil 651-3300



**TEXACO CANADA INC.**  
PAIEMENT DE DIVIDENDE

Dividende d'Actions  
Privilégiées de Premier Rang,  
Série A, No. 16

Le conseil d'administration de  
Texaco Canada Inc. a déclaré un  
dividende trimestriel de \$1,50 par  
action sur les actions privilégiées  
de Premier Rang, Série A, de la  
corporation rachetables et con-  
vertissables, à dividende cumulatif  
de \$5,00. Le dividende devient  
payable le 20 avril, 1982 aux  
actionnaires inscrits à la clôture  
des livres, le 6 avril, 1982.

Par ordre du conseil  
E. J. Little  
Secrétaire général  
et chef des Affaires  
publiques

Don Mills, Ontario  
Le 19 février, 1982

**L'EXCELLENCE**  
Compagnie d'assurance-vie

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE  
DES ACTIONNAIRES**

AVIS est par la présente donné que  
l'assemblée générale annuelle des  
actionnaires de L'EXCELLENCE,  
Compagnie d'assurance-vie, aura  
lieu au CLUB CANADIEN, 438 est,  
rue Sherbrooke, Salon Rougemont,  
à Montréal, mardi le 23 mars 1982,  
à seize heures, aux fins de recevoir  
et d'adopter s'il y a lieu les états finan-  
ciers de la Compagnie au 31 dé-  
cembre 1981, de procéder à l'élec-  
tion des administrateurs ainsi qu'à  
la nomination des vérificateurs, et  
de discuter de toute autre question  
pouvant légalement être soumise à  
l'assemblée.

François CHARETTE,  
Secrétaire.

**Banque Continentale du Canada**  
ÉTAT CONSOLIDÉ DES REVENUS  
(SOUS RÉSERVE D'UNE VÉRIFICATION)

(conformément à l'article  
217(2) de la Loi sur les banques)

	(MILLIERS DE DOLLARS)	
	Pour le trimestre terminé le 31 janvier 1982	Pour le trimestre terminé le 31 janvier 1981
<b>Revenu d'intérêt</b>		
Revenu de prêts, à l'exclusion des baux	\$ 105,459	\$ 76,115
Revenu du financement de baux	12,994	14,037
Revenu de titres	8,712	7,557
Revenu de dépôts à d'autres banques	1,518	293
<b>Total du revenu d'intérêt, y compris les dividendes</b>	<b>\$ 128,683</b>	<b>\$ 98,002</b>
<b>Frais d'intérêt</b>		
Intérêts sur les dépôts	\$ 72,364	\$ 46,793
Intérêts sur les débiteurs bancaires	639	607
Intérêts sur les engagements, autres que des dépôts	36,881	29,169
<b>Total des frais d'intérêt</b>	<b>\$ 109,884</b>	<b>\$ 76,569</b>
<b>Revenu net d'intérêt</b>	<b>\$ 18,799</b>	<b>\$ 21,433</b>
Provision pour pertes sur les prêts	3,360	2,700
<b>Revenu net d'intérêt, après la provision pour pertes sur les prêts</b>	<b>\$ 15,439</b>	<b>\$ 18,733</b>
Autres revenus	2,307	1,403
<b>Revenu net d'intérêt et revenus</b>	<b>\$ 17,746</b>	<b>\$ 20,136</b>
<b>Frais autres que des frais d'intérêt</b>		
Salaires	\$ 9,731	\$ 9,528
Contributions aux caisses de retraite et autres charges sociales	435	748
Frais des locaux et du matériel y compris l'amortissement	4,304	4,396
Autres frais	5,895	7,200
<b>Total des frais, autres que les frais d'intérêt</b>	<b>\$ 20,365</b>	<b>\$ 21,872</b>
<b>Revenu net avant la provision pour les impôts sur le revenu</b>	<b>\$ (2,619)</b>	<b>\$ (1,736)</b>
Provision pour les impôts sur le revenu	(3,999)	(3,581)
<b>Revenu net pour l'exercice</b>	<b>\$ 1,380</b>	<b>\$ 1,845</b>
Dividendes sur les actions privilégiées	\$ 189	\$ 196
<b>Revenu net attribuable aux actions ordinaires</b>	<b>\$ 1,191</b>	<b>\$ 1,649</b>
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	13,596,743	13,596,743
<b>Revenu net par action ordinaire</b>	<b>\$ 0,08</b>	<b>\$ 0,12</b>

**BANQUE CONTINENTALE**  
DU CANADA

SYMBOLÉ D'ACTION

## Le président de Bell et la loi 101

(PC) — Pour M. Jean de Grandpré, président du conseil d'administration de Bell Canada, certaines dispositions de la loi 101 sont «exagérées et ont causé de graves bouleversements à Montréal au cours des dernières années».

Cette loi «peut donner l'impression fautive et négative que la majorité des Québécois francophones veulent faire du Québec une île — et une île sans pont».

S'adressant au Canadian Club, hier, M. de Grandpré a précisé que l'une de ces dispositions «exagérées» concernait l'affichage unilingue.

«Le fait que cette loi a reçu et jouit encore d'un vaste appui dans plusieurs milieux, a-t-il poursuivi, n'entraîne pas l'approbation de toutes ses dispositions.»

Une autre disposition «exagérée», selon lui, est l'obliga-

Gulf Canada  
Limitée  
Nomination

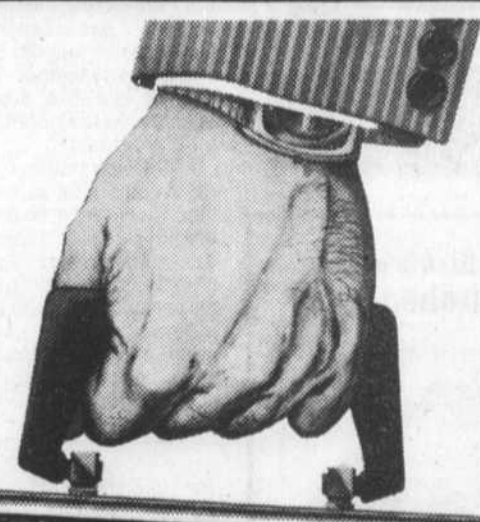


**Robert H. Fenner**

Monsieur J.C. Phillips, président du Conseil, a annoncé la nomination de Robert H. Fenner au poste de directeur - Affaires publiques, Gulf Canada Limitée.

Monsieur Fenner est entré chez Gulf Canada en 1979 après avoir travaillé en relations publiques et en publicité au Canada, aux États-Unis et dans le Moyen-Orient pendant 20 ans. Avant d'accéder à son nouveau poste, M. Fenner était directeur - Communications.

# Confiez vos affaires



## aux experts-comptables CGA.

Evaluation budgétaire, normes de crédit, trésorerie, fonds de roulement, prix de revient, fiscale, etc... Autant de domaines où l'on peut compter sur l'expert CGA.

Les rapports du CGA comportent indices et recommandations pour prévoir et traverser les incertitudes et les fluctuations.

Le CGA, c'est plus qu'un expert qui sait compter, c'est aussi un concepteur, un conseiller et un gestionnaire sur lequel on peut compter.

Le CGA, c'est plus de 3000 experts-comptables polyvalents. Dans

l'entreprise, en cabinet privé, à l'emploi d'organismes publics ou parapublics, ils exercent partout au Québec.

Regis par le Code des professions, ils font partie de la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec, l'organisme professionnel de comptables qui a connu le plus haut taux de croissance de ses effectifs au Québec depuis 5 ans.

## En affaires, quand c'est signé



Les CGA ont les réponses à vos questions. Demandez la nouvelle brochure gratuite à:  
La Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec,  
152, est. Notre-Dame, Montréal, Québec H2Y 3P6  
(514) 861-1823

**GE** introduit  
**Les copieurs compacts aux multiples fonctions**



NP 300F avec trieuse en option  
NP 300

Caractéristiques impressionnantes et coût modique:

- Réduction.
- Jusqu'à 30 copies à la minute.
- Reproduction de format état à format grand livre.
- Panneau de commande à touches sensibles.
- Micro-ordinateur et auto-diagnostic.
- Trieuse en option.
- Dispositif d'alimentation des documents sur le NP300F.
- Procédé Canon exclusif de développement par projection de toner sec, assurant une qualité incomparable des copies et même la reproduction parfaite des demi-tons et des bleus.
- Plus de perfectionnements, à moindre coût.

Pour de plus amples renseignements appelez Marc Paquet, poste 270  
**342-5151**

**Canon**  
COPIEURS SUR PAPIER ORDINAIRE  
**NP 300/300F**

**OE inc. Cie Canadienne**  
d'Équipement de Bureau  
5990 Côte de Liesse, H4T 1V7



**LE DEVOIR**  
ABONNEZ-VOUS  
844-3361

## au jour le jour

### ■ Sunflight achète Skylark

Deux nouvelles dans le monde du voyage: la compagnie-mère de Sunflight, Caltrav, vient d'acheter la compagnie Skylark Holidays, important grossiste canadien de voyages. Par ailleurs, Thomas Cook Travel a annoncé un programme d'expansion pour tripler ses ventes au Canada d'ici cinq ans: il va d'abord négocier l'achat d'agences de voyage existantes puis en créer d'autres pour atteindre 40 à 50 points de vente. Quant à Skylark, maintenant aux mains de Caltrav, compagnie ayant investi à la fois dans le domaine du voyage et des ordinateurs, elle a envoyé plus de 100.000 personnes en vacances en 1981 en Europe, aux Antilles, au Mexique et aux États-Unis.

### ■ Péchiney: probable

Il faudra sans doute attendre la venue au Québec du premier ministre français, M. Pierre Mauroy, en mai pour que soit annoncée officiellement la construction de l'aluminerie Péchiney à Bécancour. Mais au terme de ses entretiens à Paris avec les dirigeants de l'entreprise fraîchement nationalisée, le ministre d'État au développement économique du Québec, M. Bernard Landry, s'est montré hier très optimiste: le contrat portant sur \$1 milliard devrait être signé. Le dossier de l'usine des pièces d'automobiles Renault est nettement moins avancé tandis que le projet de construction au Québec de l'avion européen Airbus semble encore à l'état de spéculation.

### ■ Ottawa émet le 31 mars

Un total de \$825 millions d'obligations du gouvernement fédéral seront mises en vente le 31 mars. L'intérêt variera de 15 à 15,5% selon l'échéance: 15% pour les échéances 1er août 1984 et 15 mars 1987 et 15,5% pour les \$200 millions d'obligations «15 mars 2,002». La Banque du Canada va acquérir au moins \$325 millions d'obligations, dont le produit sert à rembourser \$675 millions d'obligations échues et à fournir \$150 millions à l'État.

### ■ La récession s'aggrave

L'indicateur économique Commerce constate que la récession s'aggrave au Canada et qu'il n'y aura vraisemblablement aucune reprise avant le troisième trimestre, tandis qu'au Japon le dernier trimestre 1981 a vu le premier taux de croissance négatif depuis sept ans. Les exportations nippones ont fléchi de 4,3% au dernier trimestre 81 entraînant un taux de croissance de -0,9%. Au Canada, l'indicateur Commerce a accusé une huitième baisse mensuelle consécutive, totalisant la plus importante baisse enregistrée depuis la création de l'indice en 1967.

### ■ SNC-Dessau en Côte d'Ivoire

Le financement d'un contrat de \$48 millions en Côte d'Ivoire par le consortium SNC-Dessau, de Montréal, a été confirmé hier. La Société pour l'expansion des exportations et un consortium bancaire fourniront respectivement des prêts de \$29,28 millions et \$19,52 millions US. Le contrat fait partie d'un projet de \$164 millions pour l'électrification rurale et la construction d'équipements hydro-électriques. Il créera ou maintiendra l'emploi de 1.350 personnes pendant un an au Canada.

### ■ En raccourci

André Villeneuve, vice-président adjoint des affaires publiques de Bell Canada est nommé vice-président chargé des communications de la Société canadienne des postes... Duchesne et Fils, de Yamachiche, recevra une subvention de \$775.000 du MEER pour une usine de profilés de tôle créant 38 emplois... Une entreprise américaine, Albany International, installe une nouvelle usine à Perth (Ontario) pour profiter du futur marché florissant des papeteries canadiennes... Un autre manufacturier du secteur pâtes et papiers, Bauer Bros, de Brantford (Ont.) a obtenu un contrat de \$10 millions pour agrandir une usine mexicaine... William James devient PDG de Falconbridge Nickel Mines en remplacement de H.T. Berry... Les compagnies américaines ont emprunté \$44 milliards en 1981 pour financer leurs prises de contrôle... 3M Canada fabrique des «plâtres» en fibre de verre pour sportifs impénitents... Abitibi Price va émettre des débetures... Ivaco déménagera ses bureaux début 83 à la Place Mercantile.

Marie-Agnès Thellier

**APPARTEMENTS EXÉCUTIFS**  
Meublés (au mois) ou non-meublés (à l'année)  
Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une gestion dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes situés au centre ville mais sur une élégante rue résidentielle.  
**(514) 935-9224**  
**HADDON ARMS** 2170 AVE. LINCOLN  
MONTRÉAL Près du Forum & Metro

### Association des industries forestières du Québec



T.O. Stangeland

Anatole Côté

Lors de l'assemblée annuelle de l'Association des industries forestières du Québec (AIFQ), M. T. O. Stangeland, vice-président directeur pâtes et papiers de Consolidated-Bathurst Inc., a été élu président du conseil d'administration de cet organisme. M. Anatole Côté demeure président et directeur général de l'AIFQ, dont le siège social est situé à Québec. De plus, trois vice-présidents du conseil ont été élus: il s'agit de MM. P. Denis-Hamel, vice-président exécutif, La Compagnie Price Limitée; Gilbert Tardif, président et directeur général, Industries Maibe Inc.; E. P. Walsh, président, Donohue. L'Association des industries forestières du Québec regroupe la majorité des fabricants de pâtes et papiers du Québec ainsi que quelques manufacturiers de bois de sciage.

**G**ROSSE cuisine, mince testament. Dans ces années de frugalité, cette expression devrait peut-être se dire «mince cuisine, gros testament». Peu importe cependant les effets des habitudes alimentaires sur l'avoir du contribuable, si ce dernier a déjà fait son testament, il lui est important d'en faire une révision périodique.

Les conseillers dans ce domaine n'ont pas comme pratique de communiquer régulièrement avec le testateur pour lui rappeler qu'il serait sage de revoir ses dispositions testamentaires. Il incombe donc au testateur de s'autodiscipliner afin de mettre son testament à jour. Parmi les nombreuses raisons de révision, il y a: le décès d'un bénéficiaire; le changement des avoirs ou leur valeur; le changement de domicile du testateur ou des héritiers; les modifications à la Loi de l'impôt et à la Loi sur les droits successoraux.

Si le testament a été rédigé avant le 19 avril 1978, il y aurait lieu de prendre en considération les dispositions de la nouvelle Loi sur les droits successoraux. Il faut se rappeler qu'un legs au conjoint n'est pas assujéti à ces droits et que chaque enfant a droit à une exemption de \$85.000 en plus d'une exemption additionnelle de \$2.000 multipliée par la différence entre 26 ans et son âge au moment du décès du testateur. Si le bénéficiaire est atteint d'une infirmité mentale ou physique, il a droit à une exemption additionnelle de \$50.000. Le père ou la mère du défunt, ou de son conjoint, ont droit à une exemption de \$85.000. Toute autre personne bénéficie d'une exemption de \$15.000.

Il ne faut pas oublier que depuis le 26 mars 1980, les héritiers en ligne directe ont droit à une exemption de \$200.000 relative à des biens utilisés dans des entreprises agricoles ou à des actions

d'une société privée dont 75% ou plus du revenu provient d'une entreprise exploitée activement. Cette exemption diminue la valeur des biens transmis et doit être répartie, s'il y a lieu, entre les héritiers. On doit aussi se rappeler qu'un contribuable résident ou domicilié au Québec peut réduire de moitié les droits attribuables à des actions ou à un bien utilisé dans l'exploitation agricole qui lui sont transmis en ligne directe. Pour profiter d'une telle réduction, le bénéficiaire doit conserver ces biens pendant une période de sept ans, sinon une partie de la réduction devra être remise au fisc.

Si le testament prévoit une fiducie en faveur du conjoint, il ne faut pas que cette fiducie puisse être «contaminée» par un empiètement possible en faveur des bénéficiaires du capital au risque de perdre l'exonération prévue pour ce genre de fiducie. Il y a lieu également d'évaluer attentivement le portefeuille d'assurance-vie afin que la succession puisse avoir l'argent nécessaire pour acquitter les droits et les impôts sur le revenu, le cas échéant. Si tout l'avoir est laissé au conjoint, il faut établir les besoins de la succession et étudier attentivement si les liquidités seront suffisantes. Il pourrait être approprié dans certaines circonstances que l'assurance soit souscrite sur la vie du conjoint.

Si le testament est un peu vieillot, il est probable que l'on n'ait pas tenu compte d'une nouvelle disposition de la Loi de l'impôt qui permet de reporter l'impôt sur \$200.000 de gains en capital provenant d'actions d'une société privée sous contrôle canadien, léguées à un enfant résidant au Canada. Cette exemption peut être doublée en léguant un certain nombre d'actions aux enfants et le solde au conjoint. Dans un deu-

xième temps, le conjoint pourra vendre ou léguer aux enfants les actions qu'il a reçues.

Si l'on a fait de la planification fiscale, il est probable que des prêts à demande aient été consentis au conjoint ou aux enfants. En cas de décès, ces prêts devront être acquittés si le testament ne comprend aucune disposition à ce sujet. Il est à conseiller de stipuler

le testament que les exécuteurs testamentaires n'ont pas à exiger le règlement de ce genre de dettes ou qu'il y a remise de dettes.

Si des héritiers ne résident pas au Québec, il faut s'assu-

rer que le partage des biens permettra de retirer le plus grand avantage possible des dispositions de roulement. Par exemple, un bien immeuble légué à un non-résident du Québec sera assujéti aux droits de succession. Si par ailleurs, ce bien immeuble était détenu par une société dont le siège social serait situé à l'extérieur du Québec, le non-résident serait exonéré des droits successoraux. Il faut également examiner attentivement toute situation qui ferait passer le contrôle d'une société privée canadienne à des non-résidents.

La distribution des biens est un autre aspect qu'il ne faut pas oublier lors d'une révision de testament. Par exemple, deux propriétés de même va-

leur, dont l'une est complètement amortie et l'autre très peu, peuvent donner des résultats différents selon que l'une ou l'autre soit léguée au conjoint. En effet, la propriété amortie donnera un impôt reporté si elle est léguée au conjoint puisqu'il n'y aura pas de reprise d'amortissement à l'opposé d'un transfert à un enfant. Même si le conjoint devait vendre le bien éventuellement, il pourrait bénéficier du nouveau mécanisme d'étalement du revenu.

La révision de son testament n'est pas plus facile que la rédaction elle-même. Mais l'obligation morale de prévoir la distribution ordonnée de ses biens exige qu'un testament soit révisé régulièrement.

Le testament est un peu vieillot, il est probable que l'on n'ait pas tenu compte d'une nouvelle disposition de la Loi de l'impôt qui permet de reporter l'impôt sur \$200.000 de gains en capital provenant d'actions d'une société privée sous contrôle canadien, léguées à un enfant résidant au Canada. Cette exemption peut être doublée en léguant un certain nombre d'actions aux enfants et le solde au conjoint. Dans un deu-

xième temps, le conjoint pourra vendre ou léguer aux enfants les actions qu'il a reçues.

Si l'on a fait de la planification fiscale, il est probable que des prêts à demande aient été consentis au conjoint ou aux enfants. En cas de décès, ces prêts devront être acquittés si le testament ne comprend aucune disposition à ce sujet. Il est à conseiller de stipuler

le testament que les exécuteurs testamentaires n'ont pas à exiger le règlement de ce genre de dettes ou qu'il y a remise de dettes.

Si des héritiers ne résident pas au Québec, il faut s'assu-

rer que le partage des biens permettra de retirer le plus grand avantage possible des dispositions de roulement. Par exemple, un bien immeuble légué à un non-résident du Québec sera assujéti aux droits de succession. Si par ailleurs, ce bien immeuble était détenu par une société dont le siège social serait situé à l'extérieur du Québec, le non-résident serait exonéré des droits successoraux. Il faut également examiner attentivement toute situation qui ferait passer le contrôle d'une société privée canadienne à des non-résidents.

La distribution des biens est un autre aspect qu'il ne faut pas oublier lors d'une révision de testament. Par exemple, deux propriétés de même va-

leur, dont l'une est complètement amortie et l'autre très peu, peuvent donner des résultats différents selon que l'une ou l'autre soit léguée au conjoint. En effet, la propriété amortie donnera un impôt reporté si elle est léguée au conjoint puisqu'il n'y aura pas de reprise d'amortissement à l'opposé d'un transfert à un enfant. Même si le conjoint devait vendre le bien éventuellement, il pourrait bénéficier du nouveau mécanisme d'étalement du revenu.

La révision de son testament n'est pas plus facile que la rédaction elle-même. Mais l'obligation morale de prévoir la distribution ordonnée de ses biens exige qu'un testament soit révisé régulièrement.

Le testament est un peu vieillot, il est probable que l'on n'ait pas tenu compte d'une nouvelle disposition de la Loi de l'impôt qui permet de reporter l'impôt sur \$200.000 de gains en capital provenant d'actions d'une société privée sous contrôle canadien, léguées à un enfant résidant au Canada. Cette exemption peut être doublée en léguant un certain nombre d'actions aux enfants et le solde au conjoint. Dans un deu-

xième temps, le conjoint pourra vendre ou léguer aux enfants les actions qu'il a reçues.

Si l'on a fait de la planification fiscale, il est probable que des prêts à demande aient été consentis au conjoint ou aux enfants. En cas de décès, ces prêts devront être acquittés si le testament ne comprend aucune disposition à ce sujet. Il est à conseiller de stipuler

le testament que les exécuteurs testamentaires n'ont pas à exiger le règlement de ce genre de dettes ou qu'il y a remise de dettes.

# Un testament doit être révisé périodiquement



## fiscalité

par Gérald Séguin

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Gérald Séguin est associé chez Coopers & Lybrand/Laliberté, Lanctôt, Morin & Associés, comptables agréés.

xième temps, le conjoint pourra vendre ou léguer aux enfants les actions qu'il a reçues.

Si l'on a fait de la planification fiscale, il est probable que des prêts à demande aient été consentis au conjoint ou aux enfants. En cas de décès, ces prêts devront être acquittés si le testament ne comprend aucune disposition à ce sujet. Il est à conseiller de stipuler

### RESSOURCES BRASCAD INC.

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de 0,9698 \$ par action a été déclaré pour les actions privilégiées convertibles et cumulatives remboursables de série A de la compagnie, payable le 31 mars 1982 à tous les actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 25 mars 1982.

Par décision du Conseil,  
le Secrétaire  
Jean-Claude Scaire

Montréal, Québec  
le 15 mars 1982

Si le testament est un peu vieillot, il est probable que l'on n'ait pas tenu compte d'une nouvelle disposition de la Loi de l'impôt qui permet de reporter l'impôt sur \$200.000 de gains en capital provenant d'actions d'une société privée sous contrôle canadien, léguées à un enfant résidant au Canada. Cette exemption peut être doublée en léguant un certain nombre d'actions aux enfants et le solde au conjoint. Dans un deu-

xième temps, le conjoint pourra vendre ou léguer aux enfants les actions qu'il a reçues.

Si l'on a fait de la planification fiscale, il est probable que des prêts à demande aient été consentis au conjoint ou aux enfants. En cas de décès, ces prêts devront être acquittés si le testament ne comprend aucune disposition à ce sujet. Il est à conseiller de stipuler

le testament que les exécuteurs testamentaires n'ont pas à exiger le règlement de ce genre de dettes ou qu'il y a remise de dettes.

Si des héritiers ne résident pas au Québec, il faut s'assu-

rer que le partage des biens permettra de retirer le plus grand avantage possible des dispositions de roulement. Par exemple, un bien immeuble légué à un non-résident du Québec sera assujéti aux droits de succession. Si par ailleurs, ce bien immeuble était détenu par une société dont le siège social serait situé à l'extérieur du Québec, le non-résident serait exonéré des droits successoraux. Il faut également examiner attentivement toute situation qui ferait passer le contrôle d'une société privée canadienne à des non-résidents.

La distribution des biens est un autre aspect qu'il ne faut pas oublier lors d'une révision de testament. Par exemple, deux propriétés de même va-

leur, dont l'une est complètement amortie et l'autre très peu, peuvent donner des résultats différents selon que l'une ou l'autre soit léguée au conjoint. En effet, la propriété amortie donnera un impôt reporté si elle est léguée au conjoint puisqu'il n'y aura pas de reprise d'amortissement à l'opposé d'un transfert à un enfant. Même si le conjoint devait vendre le bien éventuellement, il pourrait bénéficier du nouveau mécanisme d'étalement du revenu.

La révision de son testament n'est pas plus facile que la rédaction elle-même. Mais l'obligation morale de prévoir la distribution ordonnée de ses biens exige qu'un testament soit révisé régulièrement.

Le testament est un peu vieillot, il est probable que l'on n'ait pas tenu compte d'une nouvelle disposition de la Loi de l'impôt qui permet de reporter l'impôt sur \$200.000 de gains en capital provenant d'actions d'une société privée sous contrôle canadien, léguées à un enfant résidant au Canada. Cette exemption peut être doublée en léguant un certain nombre d'actions aux enfants et le solde au conjoint. Dans un deu-

xième temps, le conjoint pourra vendre ou léguer aux enfants les actions qu'il a reçues.

Si l'on a fait de la planification fiscale, il est probable que des prêts à demande aient été consentis au conjoint ou aux enfants. En cas de décès, ces prêts devront être acquittés si le testament ne comprend aucune disposition à ce sujet. Il est à conseiller de stipuler

le testament que les exécuteurs testamentaires n'ont pas à exiger le règlement de ce genre de dettes ou qu'il y a remise de dettes.

Si des héritiers ne résident pas au Québec, il faut s'assu-

rer que le partage des biens permettra de retirer le plus grand avantage possible des dispositions de roulement. Par exemple, un bien immeuble légué à un non-résident du Québec sera assujéti aux droits de succession. Si par ailleurs, ce bien immeuble était détenu par une société dont le siège social serait situé à l'extérieur du Québec, le non-résident serait exonéré des droits successoraux. Il faut également examiner attentivement toute situation qui ferait passer le contrôle d'une société privée canadienne à des non-résidents.

La distribution des biens est un autre aspect qu'il ne faut pas oublier lors d'une révision de testament. Par exemple, deux propriétés de même va-

leur, dont l'une est complètement amortie et l'autre très peu, peuvent donner des résultats différents selon que l'une ou l'autre soit léguée au conjoint. En effet, la propriété amortie donnera un impôt reporté si elle est léguée au conjoint puisqu'il n'y aura pas de reprise d'amortissement à l'opposé d'un transfert à un enfant. Même si le conjoint devait vendre le bien éventuellement, il pourrait bénéficier du nouveau mécanisme d'étalement du revenu.

La révision de son testament n'est pas plus facile que la rédaction elle-même. Mais l'obligation morale de prévoir la distribution ordonnée de ses biens exige qu'un testament soit révisé régulièrement.

Le testament est un peu vieillot, il est probable que l'on n'ait pas tenu compte d'une nouvelle disposition de la Loi de l'impôt qui permet de reporter l'impôt sur \$200.000 de gains en capital provenant d'actions d'une société privée sous contrôle canadien, léguées à un enfant résidant au Canada. Cette exemption peut être doublée en léguant un certain nombre d'actions aux enfants et le solde au conjoint. Dans un deu-

xième temps, le conjoint pourra vendre ou léguer aux enfants les actions qu'il a reçues.

Si l'on a fait de la planification fiscale, il est probable que des prêts à demande aient été consentis au conjoint ou aux enfants. En cas de décès, ces prêts devront être acquittés si le testament ne comprend aucune disposition à ce sujet. Il est à conseiller de stipuler

le testament que les exécuteurs testamentaires n'ont pas à exiger le règlement de ce genre de dettes ou qu'il y a remise de dettes.

Si des héritiers ne résident pas au Québec, il faut s'assu-

rer que le partage des biens permettra de retirer le plus grand avantage possible des dispositions de roulement. Par exemple, un bien immeuble légué à un non-résident du Québec sera assujéti aux droits de succession. Si par ailleurs, ce bien immeuble était détenu par une société dont le siège social serait situé à l'extérieur du Québec, le non-résident serait exonéré des droits successoraux. Il faut également examiner attentivement toute situation qui ferait passer le contrôle d'une société privée canadienne à des non-résidents.

La distribution des biens est un autre aspect qu'il ne faut pas oublier lors d'une révision de testament. Par exemple, deux propriétés de même va-

leur, dont l'une est complètement amortie et l'autre très peu, peuvent donner des résultats différents selon que l'une ou l'autre soit léguée au conjoint. En effet, la propriété amortie donnera un impôt reporté si elle est léguée au conjoint puisqu'il n'y aura pas de reprise d'amortissement à l'opposé d'un transfert à un enfant. Même si le conjoint devait vendre le bien éventuellement, il pourrait bénéficier du nouveau mécanisme d'étalement du revenu.

La révision de son testament n'est pas plus facile que la rédaction elle-même. Mais l'obligation morale de prévoir la distribution ordonnée de ses biens exige qu'un testament soit révisé régulièrement.

Le testament est un peu vieillot, il est probable que l'on n'ait pas tenu compte d'une nouvelle disposition de la Loi de l'impôt qui permet de reporter l'impôt sur \$200.000 de gains en capital provenant d'actions d'une société privée sous contrôle canadien, léguées à un enfant résidant au Canada. Cette exemption peut être doublée en léguant un certain nombre d'actions aux enfants et le solde au conjoint. Dans un deu-

xième temps, le conjoint pourra vendre ou léguer aux enfants les actions qu'il a reçues.

Si l'on a fait de la planification fiscale, il est probable que des prêts à demande aient été consentis au conjoint ou aux enfants. En cas de décès, ces prêts devront être acquittés si le testament ne comprend aucune disposition à ce sujet. Il est à conseiller de stipuler

le testament que les exécuteurs testamentaires n'ont pas à exiger le règlement de ce genre de dettes ou qu'il y a remise de dettes.

Si des héritiers ne résident pas au Québec, il faut s'assu-

rer que le partage des biens permettra de retirer le plus grand avantage possible des dispositions de roulement. Par exemple, un bien immeuble légué à un non-résident du Québec sera assujéti aux droits de succession. Si par ailleurs, ce bien immeuble était détenu par une société dont le siège social serait situé à l'extérieur du Québec, le non-résident serait exonéré des droits successoraux. Il faut également examiner attentivement toute situation qui ferait passer le contrôle d'une société privée canadienne à des non-résidents.

## L'indépendance n'est pas la solution (F. Roberts)

(PC) — «L'indépendance ne rendra pas les Québécois plus prospères», a affirmé, hier, le président du Bureau du commerce de Montréal (Montreal Board of Trade), M. Frank Roberts.

«La solution aux problèmes économiques du Québec consiste à exercer une meilleure responsabilité fiscale et administrative et à obtenir une meilleure coopération fédérale-provinciale», a-t-il ajouté.

Le président du Bureau du commerce donnait son point de vue sur une déclaration du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, lors du conseil national du Parti québécois, le week-end dernier.

Le président du Board of Trade a fait part du besoin, pour les gens d'affaires, d'un climat aussi stable que possible.

Selon lui, la déclaration de M. Lévesque, le week-end dernier, a provoqué des soubresauts inutiles, dans les circonstances.

Faisant référence à une déclaration, au conseil national, du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, M. Roberts s'est affirmé incapable de comprendre comment la souveraineté aiderait à réduire le fardeau fiscal des Québécois.

«Il faudrait créer des services québécois actuellement dispensés par le fédéral. Et le Québec est l'une des cinq provinces canadiennes recevant plus qu'elle n'en donne dans le cadre de la Confédération», a-t-il commenté.

«Plusieurs milliers de PME, dans cette ville et cette province, ne recherchent que la possibilité de concurrencer des compétiteurs plus gros, plus productifs, moins taxés et possédant une main-d'oeuvre moins coûteuse. La seule mention de l'indépendance ou d'un nationalisme accru entraîne une hausse des bar-

rières qui pénalise le consommateur et rend l'industrie moins concurrentielle», a ajouté M. Roberts.

«Le monde des affaires ne peut considérer des attaques contre le fédéral comme une panacée à la crise économique», a-t-il poursuivi.

«Le Québec a le plus haut taux de faillites au Canada et paie trop de taxes. Nous vivons trop bien pour nos moyens, et il faut que quelqu'un le dise», a lancé M. Roberts.

Le président du Bureau de commerce a également soutenu la nécessité de garder à Montréal les entreprises relevant du gouvernement fédéral.

«Les 2.800 compagnies membres du Bureau sont intéressées à garder cette part de leur chiffre d'affaires provenant des paiements de péréquation, de l'assurance-chômage, des sociétés fédérales et de la vente de biens et services québécois à travers le Canada», a-t-il mentionné.

LE GROUPE LA LAURENTIENNE

LA CORPORATION DU GROUPE LA LAURENTIENNE

### NOMINATION



Me Gaëtan Drolet

M. Jean-Marie Poitras, président du conseil d'administration et chef de la direction de la Corporation du Groupe La Laurentienne, annonce la nomination de M. Gaëtan Drolet au poste de vice-président et chef du contentieux de la Corporation.

Spécialiste en fiscalité et en droit administratif, Me Drolet a occupé des fonctions importantes au gouvernement fédéral et dans la grande entreprise. Il a pratiqué sa profession pendant plusieurs années dans une des principales études du Québec. À ce titre, il a agi régulièrement comme conseiller auprès du Groupe La Laurentienne.

Le Groupe La Laurentienne ne peut que se féliciter de la venue de Me Drolet au sein de sa nouvelle structure corporative.

### CEGIR



Dr André Maisonneuve

Marcel Desjardins, président de CEGIR, a le plaisir d'annoncer l'affectation de Dr André Maisonneuve en qualité d'associé responsable du nouveau bureau d'Ottawa. CEGIR est une société de gestionnaires conseils dont le siège social est à Montréal et qui possède des bureaux permanents à Washington, Genève, Manille, Bogota et Dakar.

## BANQUE NATIONALE DU CANADA

### ÉTAT CONSOLIDÉ PÉRIODIQUE DES REVENUS

(non vérifié)  
(en milliers de dollars)

	Pour le trimestre terminé le 31 janvier	
	1982	1981
<b>Revenu d'intérêts</b>		
Revenu de prêts, à l'exclusion des baux	\$ 579,448	\$ 316,941
Revenu du financement de baux financiers	4,796	3,056
Revenu de valeurs mobilières	49,095	39,096
Revenu de dépôts à d'autres banques	81,245	186,282
<b>Total du revenu d'intérêts, dividendes compris</b>	<b>714,584</b>	<b>545,375</b>
<b>Frais d'intérêts</b>		
Intérêts sur les dépôts	612,080	436,056
Intérêts sur les débetures bancaires	5,987	2,911
Intérêts sur les engagements autres que des dépôts	12,691	9,730
<b>Total des frais d'intérêts</b>	<b>630,758</b>	<b>448,697</b>
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>83,826</b>	<b>96,678</b>
Provision pour pertes sur prêts	23,929	17,688
<b>Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts</b>	<b>59,897</b>	<b>78,990</b>
Autres revenus	28,990	25,674
<b>Revenu net d'intérêts et autres revenus</b>	<b>88,887</b>	<b>104,664</b>
<b>Frais autres que d'intérêts</b>		
Salaires	66,470	59,042
Contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	7,987	5,787
Frais de locaux, matériel et mobilier, amortissement compris	19,668	17,210
Autres frais	22,077	20,513
<b>Total des frais autres que d'intérêts</b>	<b>116,202</b>	<b>102,552</b>
<b>Revenu net (perte nette) avant impôts</b>	<b>(27,315)</b>	<b>2,112</b>
Provision (récupération) d'impôts sur le revenu	747	(5,495)
<b>Revenu (perte) avant inclusion des participations minoritaires</b>	<b>(28,062)</b>	<b>7,607</b>

Badura-Skoda: la musique d'abord

par Gilles Potvin

Paul Badura-Skoda, pianiste. Septième concert de la 34e saison de la Société Pro Musica.

Fidèle à sa réputation, M. Badura-Skoda a néanmoins gratifié son auditoire d'un programme des plus satisfaisants.

avec un minimum de rubato, soucieux d'éviter les excès que tant de pianistes sont incapables d'éviter.

Ravi sans doute d'avoir à sa disposition un grand Bösendorfer, refusant comme un sou neuf, M. Badura-Skoda a joué Haydn avec un infini souci du détail et un phrasé d'une élégance consommée.

Décès de Jean Filiatrault

L'écrivain Jean Filiatrault est décédé samedi dernier à Montréal à l'âge de 63 ans. Né le 14 décembre 1919 dans la métropole, il avait été Lauréat de plusieurs prix en tant que romancier et avait écrit de nombreux textes pour la télévision et la radio.

Le Paradis terrestre et Le Bonheur des autres.

Il avait publié au Cercle du Livre de France les romans Le Refuge impossible, Chaînes et Terre stérile, entre autres.

Jean Filiatrault avait écrit pour la télévision de Radio-Canada les séries La Bal-

Quel Claude Dubois préférez-vous?

par Jean Basile

Il est toujours difficile de pénétrer dans le paradis ou dans l'enfer des autres. Joies et douleurs sont des secrets bien gardés.

n'est donc pas une émission de variétés communes, on l'aura deviné. Ce fut essentiellement une longue entrevue, menée délicatement par Georges-Hébert Germain.

Radio-Québec. Présentée simplement, avec le concours de deux comédiens compétents (Marie Tifo et Gilles Renaud), l'émission semble donc atteindre le but que l'on cherche: nous mettre en relation avec la souffrance des autres, dans le cadre d'une dramatisation simple où cette souffrance n'est pas exploitée comme un effet.

Cela demande de l'habileté. On a donc choisi de placer le pivot de l'action purement dramatique dans la pièce où sont recrus les appels, les deux protagonistes étant les téléphonistes, personnages de convention d'une certaine façon.

télévision

Que l'on ait jugé bon de présenter à Radio-Canada un Faut voir ça sur Claude Dubois a certainement ses risques.

nant avec conviction une nouvelle science qui est la sienne et qui est celle de sa thérapie. C'est le Claude Dubois de l'entrevue, qui occupa d'ailleurs la plus grande partie de cette heure presque insupportable.

Compte tenu de la dureté des sujets traités, de la rigueur de l'approche, je me demande quel sera le succès de cette série. Après tout, à part quelques fanatiques de Téléide, qui veut passer sa soirée à vivre la panique des autres?

Il est toujours difficile de pénétrer dans le paradis ou dans l'enfer des autres. Joies et douleurs sont des secrets bien gardés. Et plus encore quand il s'agit du monde de la drogue forte, peut-être même de la drogue en général. Qui a confronté ces questions au Portage, où se trouve en ce moment Claude Dubois, le sait mieux que quiconque.

l'entrevue, qui occupa d'ailleurs la plus grande partie de cette heure presque insupportable. Le second est le Claude Dubois d'autrefois, celui de Vedette en direct de 1974, alors un chanteur à la sensibilité presque malade et au beau visage de poète populaire illuminé.

Compte tenu de la dureté des sujets traités, de la rigueur de l'approche, je me demande quel sera le succès de cette série. Après tout, à part quelques fanatiques de Téléide, qui veut passer sa soirée à vivre la panique des autres?

Il est toujours difficile de pénétrer dans le paradis ou dans l'enfer des autres. Joies et douleurs sont des secrets bien gardés. Et plus encore quand il s'agit du monde de la drogue forte, peut-être même de la drogue en général. Qui a confronté ces questions au Portage, où se trouve en ce moment Claude Dubois, le sait mieux que quiconque.

l'entrevue, qui occupa d'ailleurs la plus grande partie de cette heure presque insupportable. Le second est le Claude Dubois d'autrefois, celui de Vedette en direct de 1974, alors un chanteur à la sensibilité presque malade et au beau visage de poète populaire illuminé.

Interculturelle le mardi 16 mars à 19 h 30. Débat public sur l'écriture et l'édition. Bibliothèque National du Québec 1700, rue Saint-Denis.

Interculturelle le mercredi 17 mars à 20 h 30. Lecture spectacle: Gens du silence de Marco Micone. Bibliothèque Nationale du Québec 1700, rue Saint-Denis.

Montenegro 14 ANS. 7e SEMAINE. "MONTENEGRO est bien trop amusant pour être légal: c'est LE FILM DE L'ANNÉE!"

Montenegro 14 ANS. 7e SEMAINE. PALACE 5: 12h, 3h, 5h, 7h, 9h, 11h, 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h. FAIRVIEW I: 9h, 11h, 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h.

Fêtons l'autogestion 17 mars buffet froid \$3.00 19h débat sur l'autogestion 21h ligue improvisée de improvisation CAFÉ CAMPUS 3315 REINE-MARIE 735-1259

LES UNS ET LES AUTRES Le PARISIEN I 1.00, 4.45, 8.30, SAMEDI DERNIER SPEC. 11.55

UN FILM EXCEPTIONNEL, DIVA 14 ANS. ÉLYSÉE 1 SEMAINE 7.25 et 9.35

PRIX DELLUC JEAN ROCHEFORT dans un film de ALAIN CAVALIER UN ETRANGE VOYAGE desjardins 2 288-3141

MARLENE JOBERT L'AMOUR NU Un film de Yannick Bellon desjardins 1 288-3141

TELEVISION

2 CBFT

- 8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Orales
9.30 Les Orales
9.45 Tape-tape
10.00 Passe-partout
10.00 Magazine-Express

17 RADIO-QUEBEC

- 10.00 Marché aux images
13.30 Marché aux images
14.30 Les 100 tours de Centre
15.30 Les Lundis de Pierre Nadeau

10 CFTM

- 7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonshommes
7.30 Première heure

10 CFTM

- 7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonshommes
7.30 Première heure

CINEMA

- ASTRE I: 9480 Lacordaire (327-5001)
ASTRE II: "Les 13 marches de l'angoisse"
ASTRE III: "Gigolo américain"

CINEMA

- ASTRE I: 9480 Lacordaire (327-5001)
ASTRE II: "Les 13 marches de l'angoisse"
ASTRE III: "Gigolo américain"

99 TVFQ (Québec)

- 9.30 Les couleurs du temps
10.00 Les visiteurs du jour
10.30 J'ai la mémoire qui flanche

23.00

- Passer donc me voir
23.30 Actualités régionales

8.55 A Thought for Today

- 8.55 A Thought for Today
9.00 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant

8.55 A Thought for Today

- 8.55 A Thought for Today
9.00 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant

12 CFCF

- 5.50 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Romper Room

12 CFCF

- 5.50 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Romper Room

MONTENEGRO 14 ANS. 7e SEMAINE. PALACE 5: 12h, 3h, 5h, 7h, 9h, 11h, 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h. FAIRVIEW I: 9h, 11h, 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h. MONTENEGRO 14 ANS. 7e SEMAINE. PALACE 5: 12h, 3h, 5h, 7h, 9h, 11h, 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h. FAIRVIEW I: 9h, 11h, 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, 23h.

# Télé payante: Fox opte pour un réseau national

par Rodolphe Morissette

Or, First Choice, dans la présentation qu'il a faite devant le CRTE en septembre, ne se propose pas d'offrir un réseau à deux chaînes distinctes par la langue, mais bien plutôt une chaîne bilingue (12 heures en français et 12 heures en anglais) qui combinerait un organisme fédéral officiellement indépendant du gouvernement, le ministre des Communications du Canada, M. Francis Fox, a indiqué hier une préférence: «J'aimerais voir un réseau national avec au moins deux chaînes, l'une française et l'autre anglaise.»

LE DEVOIR a appris de source bien informée que le CRTE publierait demain sa décision touchant la ou les compagnies qui obtiendraient une licence de télévision payante. Plusieurs compagnies ont demandé une licence limitée à une région, tandis qu'une dizaine d'autres l'ont fait pour un réseau national. Tous les demandeurs nationaux n'ont pas promis au CRTE, lors des audiences de septembre dernier, d'installer un réseau national comprenant deux chaînes, l'une anglaise et l'autre française.

Les propos du ministre sont à retenir, d'autant plus que le rumeur persiste depuis au moins vendredi, que le CRTE octroierait une licence nationale à la firme First Choice Canadian Communications Corporation, de Toronto, puis deux licences régionales, l'une à l'Ontario Independent Pay TV et l'autre à l'Alberta Independent Pay TV, deux entreprises appartenant au groupe Allarco Broadcasting, de l'Alberta.

En conférence de presse vendredi dernier, le ministre des Communications du Québec, M. Jean-François Bertrand, a évoqué cette rumeur au sujet de First Choice. Le lendemain, le Toronto Star arrivait aux mêmes conclusions par une autre voie. LE DEVOIR apprenait la même chose hier, de source bien informée.

# Un candidat de la liberté de choix dans Saint-Laurent

Le Parti de la liberté de choix présentera un candidat à l'élection partielle du 5 avril dans le comté de Saint-Laurent.

C'est le chef du parti, le Dr. Winifred Potter, qui portera la bannière du «Freedom of Choice Party», voué à la protection des privilèges de la communauté anglophone et dont le programme d'action est essentiellement basé sur la lutte contre la loi 101.

Dans un communiqué émis hier, le Parti de la liberté de choix annonce qu'il fera campagne dans le comté de Saint-Laurent pour démontrer au premier ministre, M. René Lévesque, aussi bien qu'au chef libéral, M. Claude Ryan que la «vraie réalité du Québec» s'inscrit dans le déclin de l'économie québécoise «directement relié aux lois linguistiques et que s'ils s'attendent à une reprise économique dans notre province tant que la loi 101 sera en vigueur, ils rêvent en couleurs.»

Selon les dirigeants du Parti de la liberté de choix, relancer la «société d'ouverture» qui a donné au Québec sa force est la seule façon de résoudre la crise économique actuelle. «Il faut donc abolir la loi 101.»

Le Parti de la liberté de choix soutient que le déficit du Québec a triplé depuis l'entrée en vigueur des lois linguistiques et que c'est la raison pour laquelle il est plus élevé que dans toutes les autres provinces canadiennes.

Les candidats du PLC ont participé à des élections antérieures mais n'ont obtenu que de maigres résultats. Éducatrice de profession, Mme Potter est diplômée en langues modernes de l'Université de Toronto. Elle détient un doctorat en philosophie de Bryn Mawr, en Pennsylvanie, et un diplôme en littérature française de l'Université d'Aix-en-Provence. Elle fut la deuxième québécoise à recevoir une bourse Rhodes.

**DECÈS**  
Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

**CARON, Gabriel Père.** — À Richelieu, le 13 mars 1982 à l'âge de 82 ans, est décédé le Père Gabriel Caron, Oblat de Marie-Immaculée. Il laisse son frère Fernand et son épouse Françoise, 2 seurs, Mme Pauline Lussier et Mlle Rolande Caron. Il est exposé à l'Église Notre-Dame, 460, 1ère rue à Richelieu. Les funérailles auront lieu mardi après-midi à 2 h 00 en la chapelle de l'Église Notre-Dame et l'inhumation au cimetière des Oblats à Richelieu.

**CARRIER (ROY) Laure.** — À Montréal, le 14 mars 1982, est décédée Mme Laure Roy Carrier épouse de feu Léonidas Carrier. Elle laisse ses enfants, Jean-Guy (époux de Monique Bruneau), Ghyslaine (épouse de Gilles Marchelidon), Yvon (époux de Lise Lefebvre), Pierrette (épouse de Gilles Normand), Paul (époux de Rolande Caron) ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu le mardi 16 mars en l'église Christ-Roi 10 h 00, et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. À la demande de la défunte elle ne sera pas exposée. Direction Urgel Bourgie Ltée.

**ROY, Laurentine.** — À Montréal, le 14 mars 1982, est décédée Mme Laurentine Roy épouse de feu Léonidas Carrier. Elle laisse ses enfants, Jean-Guy (époux de Monique Bruneau), Ghyslaine (épouse de Gilles Marchelidon), Yvon (époux de Lise Lefebvre), Pierrette (épouse de Gilles Normand), Paul (époux de Rolande Caron) ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu le mardi 16 mars en l'église Christ-Roi 10 h 00, et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. À la demande de la défunte elle ne sera pas exposée. Direction Urgel Bourgie Ltée.

**PRIÈRE AU ST-ESPRIT**  
St-Espirit qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je te prie de me faire part de ta prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée est obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier assisté que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales (de la personne exaucée). J.C.N.

# AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003964-814. LES ENT. HEVRE LAURE L.T.E.E., demeurant à JOUVI PALLOTTA, défendeur. Le 30 mars 1982 à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au No 667 rue Chouinard à la cité St-Jérôme, Ville de Laval, Dist. Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule couleur nickel, avec meubles intérieurs, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT DANIEL, FORTY, busser A S PIERRE BOCK, haisier 10 de Martigny, ouest St-Jérôme, Qué. JTV 259 51443-1114. St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003903-812. CANEVAS MONTREAL INC demeurant à ANGLELAIRT INC, défenderesse. Le 26 mars 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4025 rue Leman à St-Vincent de Paul, en la cité de Laval, ville de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement varié d'usage bureau, etc. -papiers, roues, compresseur etc. Conditions: ARGENT COMPYANT ERIC ECLES, haisier (432-4311). St-Jérôme, le 12 mars 1982.

**SPORTS**

# La lutte pour le poste de deuxième-but Scott excelle en défensive et Johnson brille en attaque

par Michel Lajeunesse

FORT MYERS, Floride (PC) — Une lutte farouche se dessine présentement au camp d'entraînement des Expos. C'est celle qui oppose Rodney Scott et Wallace Johnson. L'enjeu est le poste régulier au deuxième but.

Scott, qui évolue à ce poste depuis trois ans, ne veut rien entendre de Wallace Johnson et il se défend avec les armes qu'il a en sa possession. C'est-à-dire qu'il veut montrer aux Expos qu'ils ne peuvent se passer de ses services à la défensive.

Hier, à Fort Myers, où les Expos ont écrasé les Royals de Kansas City 11-5, Scott a été la grande vedette défensive des Expos. Il a effectué quatre retraites à lui seul et il s'est fait complice de huit autres. Scott a de plus obtenu deux coups sûrs en quatre présences au marbre.

Mais Johnson n'a pas voulu s'en laisser imposer pour autant. Johnson, qui devra montrer à Jim Fanning qu'il est capable de jouer à la défensive dans les ligues majeures, a donné à réfléchir à son gérant. Utilisé comme frappeur désigné, Johnson a obtenu quatre coups sûrs, dont un double, en six présences au bâton.

Si ces deux joueurs continuent de produire et de jouer avec autant d'intensité, il sera vraiment difficile de les départager d'ici la fin du camp d'entraînement.

Par ailleurs, Jim Fanning se réjouissait de la tenue de toute son attaque, hier. Les Expos y sont allés de 16 coups sûrs contre les lanceurs des Royals. Larry Parrish a claqué un circuit de trois points en cinquième manche et Tim Blackwell en a frappé un de trois points, à la neuvième manche.

Steve Rogers a, pour sa part, connu une excellente performance au monticule. Il a bien accordé un circuit en solo à Willie Mays Aikens en deuxième, mais, en cinq manches de travail, il a limité les Royals à cinq coups sûrs.

Bob James a lui aussi bien fait au monticule, blanchissant les Royals en ne permettant que deux coups sûrs en trois manches.

La seule ombre au tableau a été la tenue du gaucher Tom Gorman, qui a encore une fois connu des difficultés. Il n'a lancé qu'une manche, accordant quatre points aux Royals.

Pendant que l'équipe A des Expos se mesurait aux Royals, l'équipe B, qui était pourtant composée d'excellents éléments comme Gary Carter, Andre Dawson, Tim Raines et Chris Speier, a été assommée 8-1 par les Rangers du Texas à Pompano Beach.

Speier a été le meilleur des Expos à l'attaque dans ce match avec deux coups sûrs en trois présences. Carter a été blanchi en trois présences au marbre et Dawson n'a obtenu qu'un simple en quatre présences à titre de frappeur désigné.

Dave Hostetler a évité le blanchissage aux Expos en claquant un circuit, son premier du camp d'entraînement, au début de la neuvième manche.

Tenu à l'écart du jeu depuis quelques jours en raison d'une blessure au bras droit, Dawson a été utilisé comme frappeur désigné dans ce match où les règlements de la Ligue américaine étaient en vigueur. Dawson ne pourra prendre part à un match régulier au champ extérieur avant quelques jours encore. Il ne veut prendre aucun risque avec cette blessure.

## Danny Briggs échangé aux Cubs

WEST PALM BEACH (PC) — Les Expos ont cédé hier le contrat du voltigeur et premier-but Danny Briggs aux Cubs de Chicago, contre des dédommagements futurs. Il avait obtenu il y a quelques jours la permission de négocier avec l'équipe de son choix.

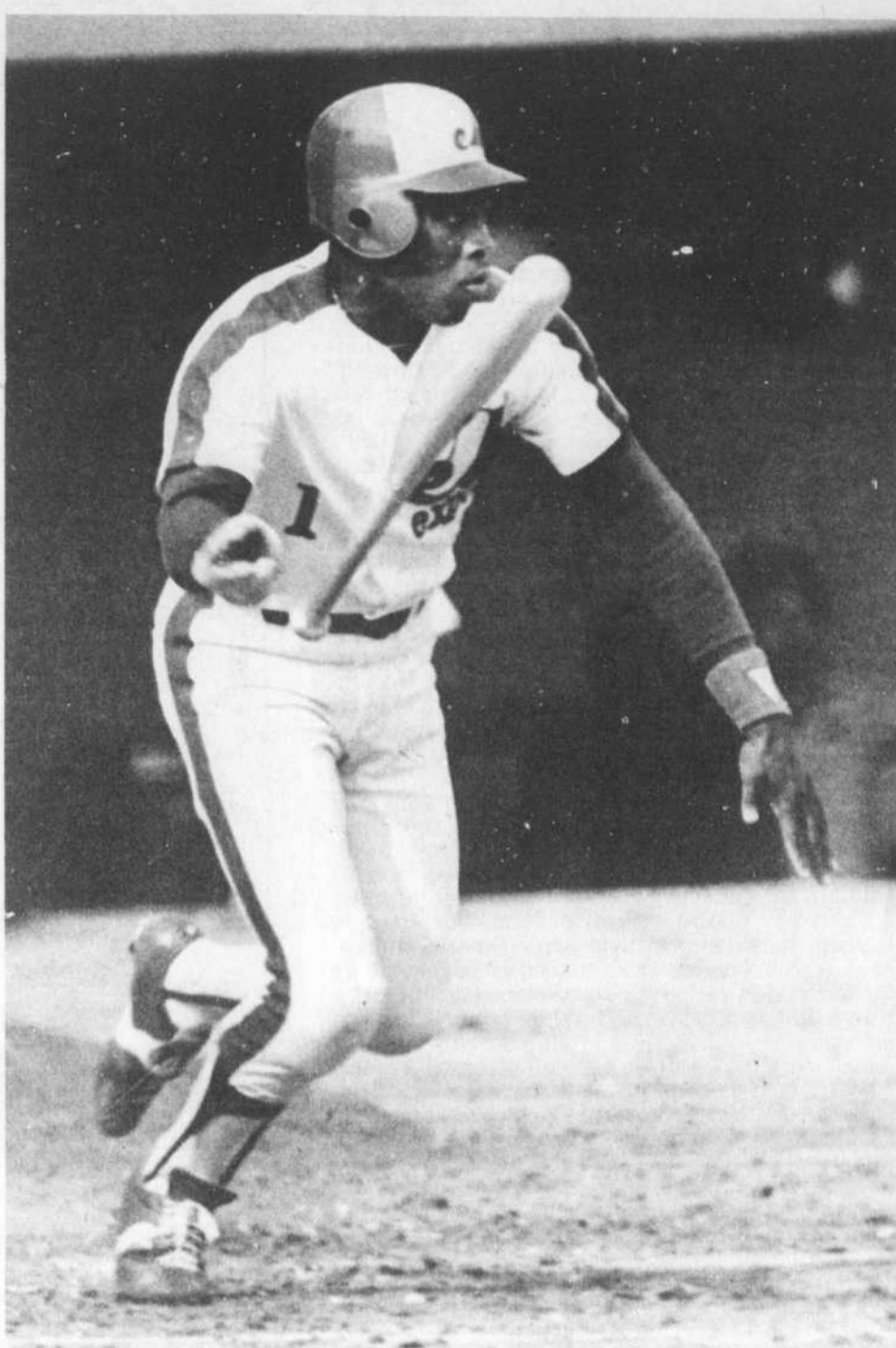
Briggs, âgé de 29 ans, a frappé pour une excellente moyenne de .314, produisant 110 points en six saisons à Denver, la filiale AAA des Expos dans l'Association américaine, l'an dernier.

«Je crois que cet échange lui sera salutaire, a dit l'instructeur Vern Rapp, des Expos. Il

savait qu'il n'avait plus d'avenir ici et à Chicago, il aura la chance de jouer dans les Ligues majeures.»

Hier, les Expos ont ouvert leur camp d'entraînement des joueurs des ligues mineures, à Daytona. Quatre des cinq joueurs invités au camp des majeures, Ken Phelps, Joel Lepel, Greg Bargar et Darren Dilks, poursuivront leur entraînement à Daytona.

Il ne reste plus qu'un seul joueur invité à West Palm Beach, l'inter Bryan Little.



Le jeune Wallace Johnson a de nouveau brillé à l'attaque hier en réussissant quatre coups sûrs comme frappeur de choix dans la victoire de 11-5 des Expos sur les Royals de Kansas City.

## Une autre bataille juridique aux frais des contribuables

par Richard Milo

Le Regroupement des organismes nationaux de loisirs du Québec (RONLQ) et les organismes non-membres du Regroupement ont entrepris hier une nouvelle bataille juridique aux frais des contribuables, au Secrétariat des organismes de loisirs du Québec (SOLQ), rue Jarry, à Montréal.

Le SOLQ, un organisme subsidiaire du RONLQ, doit faire parvenir aujourd'hui aux organismes de sport, non membres du RONLQ, un bref d'éviction des organismes ayant refusé de payer, avant le 12 mars, des sommes totalisant environ \$200,000 en frais de services. Sur réception des brefs, les organismes de sport remettront aussitôt les dits documents à leurs avocats pour éviter, sinon retarder leur expulsion de l'édifice du SOLQ.

L'impasse persiste depuis le congrès de fondation du RONLQ, en novembre 1980. Les organismes de sport ont alors refusé d'adhérer au Regroupement, né du Livre blanc sur le loisir, et ils ont récemment maintenu leur refus malgré l'invitation du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Les-

sard, de joindre les rangs du secteur sport du RONLQ.

Les organismes de sport n'ont pas l'intention de payer les sommes dues au SOLQ, dont ils contestent déjà devant les tribunaux son affiliation au RONLQ. Ils se disent victimes de discrimination depuis le SOLQ a augmenté, il y a quelques mois, les frais de services de 35 pour cent aux non-membres. Et depuis, le sport fait preuve d'une solidarité exemplaire.

Dans les mois qui ont suivi la création du RONLQ, un seul organisme de sport, la Fédération cycliste du Québec, a adhéré au Regroupement. Velo-Québec et le Mouvement du sport pour tous, récemment créé par des sportifs privilégiant le sport de masse, font également partie du secteur sport du RONLQ.

Tel que proposé par le ministre, le RONLQ a demandé sans succès l'adhésion des organismes de sport au Regroupement, avant l'échéance du 12 mars. Le problème reste donc entier, malgré l'intervention de M. Lessard. Les organismes de sport envisagent maintenant la création d'une maison des sports!

## Les CSQ devront être davantage publicisés et d'un niveau plus relevé

Satisfait du déroulement des Championnats sportifs québécois d'hiver 1982, le directeur général de la Société des sports du Québec, M. Jean Gouin, estime cependant qu'il faudra améliorer le produit de l'édition estivale qui aura lieu à Rimouski, les 30 et 31 juillet, et 1er août.

M. Gouin n'a entendu que des commentaires positifs depuis la fin des compétitions, dimanche soir. Tout s'est bien déroulé, «il n'y a pas eu un seul pépin du côté technique», mais il songe néanmoins à des améliorations possibles.

«La publicité et le marketing doivent être améliorés, a-t-il dit. J'aimerais également que les fédérations augmentent le pourcentage de 60 pour

cent de participation de leur élite sportive, de façon à relever davantage le niveau d'excellence des compétitions.»

Plus de 6,000 personnes ont assisté aux deux blocs de compétitions des Championnats sportifs québécois, qui ont regroupé 19 sports les 5, 6, 7 et 12, 13, 14 mars. A Rimouski, M. Gouin estime qu'il y aura entre 10 et 15 disciplines à l'affiche. 11 fédérations ayant déjà signé un protocole d'entente avec la Société des sports du Québec.

Et des innovations seront apportées. Ainsi, le tir à l'arc présentera une compétition pour chasseurs, et quelques fédérations seront invitées à faire la promotion régionale de leur discipline. R.M.

## Le Canadien est redevenu une équipe sous Bob Berry

par Bernard Cyr de la Presse Canadienne

Quand Pythagore, mathématicien et philosophe grec, découvrit, en s'amusant avec les chiffres, la table de multiplication et le système décimal, il était loin de penser que les sportifs contemporains se serviraient un jour de sa découverte pour se donner de la crédibilité.

Et si le Canadien de Montréal est en train de retrouver les amateurs perdus en cours des dernières années, c'est qu'il observe, depuis deux mois, la régularité du métronome au chapitre des chiffres et des statistiques.

Ainsi, il réécrit presque le livre des records de la LNH et il se prépare, de façon sûre et méthodique, aux prochaines séries d'après-saison pour l'obtention de la Coupe Stanley.

Les chiffres indiquent que la victoire de 5-2 du Canadien devant les Bruins, dimanche soir à Boston, était la 12e au cours des 13 derniers matches à l'étranger, qu'il s'agissait d'un dixième gain d'affilée et d'une 10e rencontre consécutive sans défaite.

Mais ces chiffres sont encore bien petits en comparaison de ceux déjà atteints au

cours de la présente campagne: une série de 11 victoires (deuxième à celle de 15 réalisée par les Islanders de New York et constituant un nouveau record de la ligue), une suite de 15 matches sans revers et huit matches consécutifs sans défaite sur la route (autre record de la LNH égale).

La victoire de dimanche donnait également au Tricolore 101 points, marquant ainsi la huitième fois de suite que le Tricolore atteint le plateau des 100 points en une saison (record de la LNH). Et depuis la saison 1969-70, le Canadien a remporté 40 victoires et plus à chaque année, ce qui égale un autre record de la LNH, appartenant celui-là aux Bruins de Boston.

Les statistiques personnelles défient toutefois toute rigueur pythagoricienne. L'aider droit Guy Lafleur est le meilleur pointeur de l'équipe avec 82 points (26 buts et 56 passes), soit 108 derrière le meneur à ce chapitre, Wayne Gretzky, et 51 derrière le deuxième, Michael Bossy. Lafleur occupe actuellement le 21e rang des marqueurs de la LNH.

Le Tricolore ne comptera pas dans ses rangs, cette saison, un marqueur de 50 buts, et peut-être pas un seul de 40. Quand on pense que Gretzky

en a déjà 82, Bossy et Maruk, 55, Ciccarrelli, 52, il est difficile de concevoir comment le Bleu-Blanc-Rouge peut occuper le deuxième rang du classement général, un point derrière les Islanders, dans l'ère «offensive» de la LNH.

L'instructeur Bob Berry et ses joueurs sont en voie de réinventer la définition du mot équipe.

Autant la LNH a été longtemps critiquée pour l'individualisme de son jeu, autant le Canadien démontre cette saison qu'il est encore possible de gagner en équipe, sans compter sur des vedettes.

Le système «Berry» (un amalgame de jeu défensif et d'opportunisme offensif) a d'abord fait ses preuves à l'étranger, où le Canadien devait se faire pardonner sa fiche perdante de l'an dernier, sa première depuis la saison 1970-71. Puis, peu à peu, le système s'est infiltré au Forum, prenant toute son ampleur lors des récentes rencontres (deux blanchissages consécutifs et huit périodes sur neuf au cours desquelles l'adversaire n'a pu marquer).

Reste maintenant à savoir ce que le système vaudra dans les séries d'après-saison. Selon la majorité des joueurs, la préparation mentale pour les séries ne pourrait être meilleure. La victoire, dit-on, est

une maladie très contagieuse.

La seule ombre au tableau est la présence des Nordiques de Québec au quatrième rang de la division Adams, celle qui devait causer la perte du Canadien, en début d'année du moins. Le nouveau format des séries éliminatoires veut que le premier de la division affronte le quatrième, ce qui laisse présager un affrontement Canadien-Nordiques en huitième-définale.

Les amateurs de hockey québécois se réjouiront d'un tel spectacle, mais les perdants de la série souhaiteront sans doute qu'elle n'ait jamais eu lieu. Les Nordiques ont déjà battu le Canadien trois fois cette saison (fiche de 3-2-2 contre le Tricolore), avec un dernier match à disputer au Forum, le 27 mars. Le système ne semble pas fonctionner contre les Nordiques et il faudra réviser les prémisses si on désire une conclusion heureuse.

Si, toutefois, le Canadien parvient à doubler les Nordiques, son obstacle majeur, la voie semble dégagée jusqu'aux Islanders et la demi-finale. Et peut-être même au-delà. Le Canadien n'a pas le profondeur des Islanders, mais a une meilleure défensive et autant de cœur au ventre.

## Bergeron espère toujours doubler Boston ou Buffalo

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — «Aussi longtemps que nous aurons des chances mathématiques de terminer plus haut que la quatrième rang de notre division, nous fournirons tous les efforts pour atteindre cet objectif. Ce serait épouvantable de dire que nous nous contentons de la quatrième place à

ce moment-ci du calendrier». L'instructeur des Nordiques, Michel Bergeron, sur-saute et s'empare chaque fois qu'on lui laisse croire que l'équipe se satisfierait de la quatrième position au classement final.

Bergeron devient aussi irascible quand on lui demande s'il ne préférerait pas rencontrer tel ou tel adversaire

en première ronde des séries d'après-saison. Là, il invoque la «faiblesse» si une équipe cherche à choisir d'avance ses rivaux des éliminatoires.

«Je n'ai aucune préférence quant à l'équipe que nous devons affronter en première ronde. Indiquer un adversaire révélerait déjà notre faiblesse.

Peu importe le rival, il faut se préparer en conséquence. Je me fous des succès ou des insuccès que nous aurons pu connaître pendant la saison contre nos adversaires de première ronde. Dans une courte série trois de cinq, tout peut se produire. C'est un autre saison. Alors, ne me parlez pas de préférence dans ce cas-là.»

Au terme d'un autre dur exercice, hier, où ses joueurs se sont davantage concentrés sur le contrôle de la rondelle, Michel Bergeron ne voulait pas entendre parler de relâchement quelconque, de savants calculs, tant que son équipe sera au plus fort de la lutte pour une meilleure place au classement.

«Personne n'est ici pour se reposer. On veut terminer le plus haut possible», a confié l'entraîneur des Québécois à la veille du septième affrontement de la saison contre les Whalers de Hartford, l'équipe de la division des Nordiques déjà éliminée des séries.

Bergeron ne prend pas cette rencontre à la légère et il entend opposer le trio de Dale Hunter (complété par Basil McCrae et Réal Cloutier) à celui de Pierre Larouche.

Cette nouvelle formation a disputé un match solide samedi dans la victoire de 9-3 contre Chicago. Les trois nouveaux compagnons de ligne ont réduit au silence le meilleur trio offensif des Hawks, celui de Denis Savard, et Bergeron compte bien obtenir les mêmes succès contre Pierre Larouche, redevenu dans l'uniforme de sa nouvelle équipe le prolifique marqueur qu'il a toujours été.

Un autre trio qui a fait sensation samedi dernier demeurera intact ce soir. Il s'agit de celui de Wilfrid Paiement-Michel Goulet-Pierre Aubry qui a participé à cinq des neuf buts des Nordiques.

Les cas de Marc Tardif, qui relève d'une gastro-entérite, et Wally Weir, un malaise a, l'aine, constituent des interrogations pour ce soir. Quant à Jacques Richard, il ratéra encore un match même s'il s'entraîne avec l'équipe depuis quelque temps. Il soigne toujours un mal de dos.

Les Nordiques ont nettement eu le dessus sur les Whalers dans les six confrontations précédentes.

### HOCKEY

Ligue Nationale	
Dimanche	
Montréal 5, Boston 2	
Washington 5, Rangers NY 5	
Colorado 4, Hartford 3	
Hier	
Pittsburgh au Minnesota	
Los Angeles à Edmonton	
Ce soir	
Boston à Buffalo	
Hartford à Québec	
Winnipeg à St-Louis	
Mercredi	
Québec à Toronto	
Islanders NY au Colorado	
Philadelphie à Rangers NY	
Pittsburgh à Edmonton	
Vancouver à Washington	
Winnipeg au Minnesota	



Ligue Majeure du Québec	
Dimanche	
Chicoutimi 11, Shawinigan 2	
Granby 11, Québec 4	
Hull 6, T.-Rivières 1	
Montréal 6, Sherbrooke 3	
(Fin du calendrier régulier)	
Mardi	
(Quarts-de-finale)	
Granby à Sherbrooke	
Laval à Hull	
Chicoutimi à Montréal	
Shawinigan à T.-Rivières	
Mercredi	
Montréal à Shawinigan	
T.-Rivières à Chicoutimi	
Sherbrooke à Laval	
Hull à Granby	
Vendredi	
Chicoutimi à Sherbrooke	
Shawinigan à Hull	
Granby à Montréal	
Laval à T.-Rivières	

Ligue Collégiale AAA	
Demi-finale 4 de 7	
Hier	
Thetford 8, St-Jérôme 2	
(La série est égale 1-1)	
St-Georges 9, St-Laurent 4	
(St-Georges mène 2-0)	

### LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles						
Section Adams						
	pj	g	p	n	bp	pts
MONTRÉAL	71	42	12	17	330	195
BOSTON	71	38	21	9	277	244
BUFFALO	70	35	14	14	264	223
QUÉBEC	70	31	25	14	313	297
HARTFORD	69	19	34	18	229	301
Section Patrick						
x-ISLANDERS NY	70	47	15	8	340	221
RANGERS NY	70	33	24	13	268	268
PHILADELPHIE	70	34	28	8	286	280
PITTSBURGH	70	34	28	8	286	280
WASHINGTON	70	23	37	10	281	295

### Conférence Clarence Campbell

Section Norris						
	pj	g	p	n	bp	pts
MINNESOTA	70	31	19	20	307	252
WINNIEPEG	69	27	29	13	273	297
ST. LOUIS	70	28	36	8	273	304
CHICAGO	71	26	35	0	295	322
TORONTO	71	17	38	16	267	336
DETROIT	71	18	41	12	240	312
Section Smythe						
x-EDMONTON	72	43	17	12	371	270
CALGARY	72	26	30	16	300	309
VANCOUVER	71	24	33	14	243	261
LOS ANGELES	69	21	34	14	267	311
COLORADO	71	17	43	11	216	311

### LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	pts
SHERBROOKE	64	42	20	2	392	265
HULL	64	41	21	2	343	260
QUÉBEC	64	40	22	2	313	247
TROIS-RIVIÈRES	64	37	21	1	383	301
SHAWINIGAN	64	35	27	2	349	277
CHICOUTIMI	64	31	31	2	296	310
LAVALE	64	30	33	1	298	326
GRANBY	64	14	49	1	270	454
QUÉBEC	64	11	52	1	192	394

Classement final

**CARTES D'AFFAIRES**

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIÉS

Fondée en 1982

Brevets d'invention  
Marques de commerce  
Dessins industriels - Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield  
Montréal H3G 1X5, Tél.: (514) 934-0272  
Télex 05-268658, Cable MARROX  
Télécopier International Xerox 400

**DÉCAPAGE ÉCONOMIQUE**

**866-0404**

**DEKABEK LTÉE**

## Le gouvernement à l'épreuve

AUCUN programme précis n'est sorti du dernier conseil national du Parti québécois et pour cause: le ministre des Finances ne pouvait divulguer prématurément ses choix budgétaires; les options et les marges de manoeuvre du gouvernement Lévesque vont dépendre, dans une large mesure, du niveau de résistance ou de consensus enregistré au grand sommet d'avril; enfin les militants du PQ cèdent de plus en plus devant la crise économique à un réflexe de prudence que leur chef qualifie de maturité, mais qui indique aussi un vieillissement précoce du parti autant que de sa direction.

Les priorités concrètes que le conseil national du parti aimerait voir appliquer par le gouvernement ne sont certes pas dénuées d'imagination, de sensibilité aux vœux de la population et de recherche équilibrée d'un effort commun en vue de lutter contre la récession et les effets de la politique monétariste du gouvernement fédéral. Mais les délégués de la base auraient normalement dû être assez informés, vigilants et résolus pour trancher dans le vif des contradictions et des dilemmes que continue de leur asséner sur la tête MM. Jacques Parizeau et son collègue du Trésor, M. Yves Bérubé.

Ils ne l'ont malheureusement pas fait, et des décisions majeures, impliquant des choix de société et de «solidarité», risquent d'être faites par une poignée de bureaucrates dont les vues sociales sont loin d'être solides, dont les calculs aussi se révèlent de plus en plus défectueux, et que leur passé en matière de gestion ne recommande guère comme modèles ou réformateurs.

Il y a en effet une contradiction de taille entre la «brutalité nécessaire» avec laquelle M. Parizeau veut pratiquer d'autres coupures et l'équité à laquelle aucun gouvernement, à fortiori un gouvernement qui se prétend à gauche, ne peut se dérober. De même, il est extrêmement inquiétant de voir des ministres, qui prétendent donner des leçons de productivité aux employés de l'État, promettre des compressions «aveugles» sans plus de souci pour l'efficacité de la gestion des services publics. Il y a des gaspillages évidents auxquels il importe de mettre un frein, et l'exemple devrait venir de haut; mais la plus grande économie va d'abord venir d'une meilleure gestion.

Trois des principes énoncés par M. Parizeau méritent d'être appuyés sans hésitation. L'écart fiscal du Québec par rapport aux autres provinces ne doit pas jouer contre nous; le gouvernement doit dégager une marge de manoeuvre en vue d'intervenir dans la présente situation économique; et, entre les revenus et les dépenses, le déficit budgétaire de l'État ne doit pas dépasser le cap de la prudence. Ceci dit, il est bien évident que la masse salariale des employés de l'État est la principale source à laquelle le gouvernement songe à puiser en vue d'équilibrer sa difficile équation.

Or, les ténors du gouvernement actuel nous reviennent avec la thèse de la «rémunération anormalement supérieure» des gens du secteur public par rapport à ceux de l'entreprise privée de taille comparable. Est-ce bien là les deux pôles acceptables de la comparaison

qu'il faut faire? Le gouvernement fédéral et ceux des provinces se sont engagés dans une politique fondamentale «nationale» d'égalité des services publics au Canada. Une grande partie de la péréquation sert à assurer cette base à travers toute la fédération. Si les fonctionnaires et les autres employés du secteur public au Québec sont «trop payés» ne faudrait-il pas en faire la démonstration par rapport à leurs collègues des autres provinces? À quand cet exercice?

Là où le gouvernement québécois tient une meilleure cause, c'est quand il s'inquiète, avec tous les gouvernements provinciaux, de l'impact des paiements fédéraux sur les grands services «nationaux» de santé et d'éducation, ou encore de l'anarchie qu'entraîne, en matière de développement régional, la machine parallèle des subventions fédérales. Le gouvernement Lévesque se bat en terrain solide quand il tente de préserver, voire d'accroître de ce côté, la marge de manoeuvre du trésor québécois. Il est regrettable cependant qu'au lieu d'annoncer une stratégie cohérente sur ce front, le conseil national ait endossé une proposition farfelue et dégoûtante comme celle qui est sortie de la circonscription de Sainte-Marie.

En effet, s'il est un domaine où le parti peut contribuer puissamment à redonner au gouvernement une plus grande marge de manoeuvre budgétaire et politique, c'est bien celui de l'action électorale sur la scène fédérale. On s'étonne à cet égard des crises infantiles qui secouent encore certains militants du parti à la moindre fuite d'informations ou de données stratégiques susceptibles de faire participer largement les Québécois à la recherche d'un «second souffle» et à l'ouverture d'un deuxième front où relancer le débat national.

Mais en attendant, ce n'est pas du conseil national du parti, mais du gouvernement que le Québec attend une direction «éclairée» et une juste «gestion» de la crise présente. La voie du consensus social le plus large dans laquelle s'est engagée le premier ministre n'est certainement pas mauvaise. Au bout du compte, cependant, le gouvernement devra peut-être trancher lui-même, au besoin avec le concours de l'Assemblée nationale. Pour garder en cours de route, et surtout dans les phases cruciales, l'appui de la population, le gouvernement Lévesque devra cependant se montrer lui aussi à la hauteur de la situation.

Dans leur souci de ne pas gêner le gouvernement, les militants du PQ n'osent plus identifier les carences, pourtant de plus en plus visibles, qui marquent l'équipe dirigeante actuelle. L'heure du redressement presse pourtant: la population ou les fonctionnaires ne doivent pas être les seuls à consentir des sacrifices. Aussi, un cabinet neuf devrait prendre la direction des grandes manoeuvres budgétaires et politiques rendues nécessaires par la crise économique et l'impasse constitutionnelle. Trop de ministres faibles ou fatigués minent l'autorité et la crédibilité du gouvernement; un remaniement d'importance s'impose à relativement brève échéance.

Jean-Claude LECLERC

## Le fonds Biron

La cloche sonne aussi dans beaucoup d'entreprises au Québec. Désespérés, plusieurs patrons ne misent plus que sur l'intervention miraculeuse qui fera apparaître dans la caisse l'argent requis pour verser les prochaines paies aux employés. Jamais, depuis la crise des années 30, l'industrie nord-américaine n'a connu une telle carence de liquidités. Aux États-Unis, si toutes les compagnies devaient payer ce matin les factures les plus pressantes, elles ne pourraient déboursier que 79 cents pour chaque dollar dû et ce, en vendant tout ce qui est monnayable rapidement.

La mise en place d'un fonds d'urgence par le gouvernement du Québec apparaît pour plusieurs petites et moyennes entreprises la dernière bouée avant le dépôt du bilan. Si l'intention du ministre de l'Industrie, du commerce et du tourisme est fort généreuse, la collectivité québécoise doit s'assurer que ces quelque \$40 millions contribueront réellement au maintien de l'emploi.

Il est hautement regrettable que le gouvernement fédéral n'apporte pas une participation quelconque dans cette thérapie. L'État central a une très large part de responsabilité dans la situation actuelle du lover de l'argent. Les gens d'Ottawa oublient que les concurrents des firmes canadiennes reçoivent présentement des soutiens massifs de la part de leur gouvernement. Combien faudra-t-il de chômeurs pour inciter M. Trudeau à se pencher quelques moments sur les questions économiques?

Dans la conjoncture actuelle, le bon sens commande que l'ensemble de l'aide publique soit coordonnée afin de fournir un rendement maximal.

L'idée d'une garantie gouvernementale derrière les deux tiers des montants prêtés comblerait de joie les institutions financières. Les banquiers sont résolument faits pour le bonheur dans la crise actuelle. Après une période faste en 1981, les profits ont fondu quelque peu pour apaiser les critiques. Mais les provisions pour créances douteuses commencent à s'accroître dangereusement depuis quelques semaines. Les six principales banques à charte perdent actuellement \$100 millions par mois en raison d'un nombre record de faillites. Or voilà que le gouvernement s'offre de garantir les clients chancelants.

Si l'État assume la plus grande partie du risque, il serait indécent de réclamer aux petites entreprises un taux d'intérêt supérieur au taux préférentiel. Aussi, les fonctionnaires québécois devront s'assurer que, pour une fois, les PME ont accès au taux privilégié et non au «prime» plus 2% ou 3%.

Attirés par la nouvelle venue de la gamme des subventions, les candidats boîtes seront nombreux aux portes de la Société de développement industriel. Québec devra éviter l'épanouissement aveugle de ces fonds. M. Biron a raison de réclamer des entreprises visées un plan de redressement sérieux.

Actionnaires et cadres doivent porter aussi une partie du fardeau. La gestion de l'entreprise devra avoir démontré

une compétence certaine.

Cependant le ministre aurait pu en profiter pour réclamer un peu plus de transparence de la part des dirigeants d'entreprises. Si l'apport financier est public, pourquoi les bilans ne le seraient-ils pas? La divulgation de l'information financière demeure un prérequis à l'amélioration des relations de travail au Québec. Le fonds Biron prévoit le versement par l'État de 75% des frais d'intérêt au-delà de 10%. Nous sommes à mi-chemin de la théorie créditiste. N'aurait-il pas été plus sage de réclamer un remboursement partiel — lorsque les beaux jours reviendront — afin de créer une caisse permanente de dépannage?

Il est essentiel cependant qu'en jouant cette marge de manoeuvre, le gouvernement profite de l'occasion pour accélérer la nécessaire restructuration de l'industrie québécoise. Il faudra privilégier les secteurs où le Québec dispose d'avantages comparatifs actuels. Il est illusoire de maintenir artificiellement des emplois sans avenir; l'assurance-chômage relève encore d'Ottawa!

Le fonds Biron ne résoudra pas le problème des 350,000 chômeurs québécois. La solution se trouve dans une véritable stratégie industrielle accompagnée d'une philosophie nouvelle de l'organisation du travail. En attendant, les \$40 millions investis doivent d'abord empêcher la crise actuelle de se transformer en marasme permanent.

Michel NADEAU

## J'ai comme l'impression...

par Jean Francoeur

Il y a des gens comme ça, qui font toujours bonne impression, spontanément et dès le premier contact.

Je les envie.

Avec moi, ce serait plutôt l'inverse. «Mais on gagne à te connaître», me confie un vieil ami pour apaiser l'amer-tume que j'en conçois. Mais voilà, pour me connaître, encore faudrait-il qu'on y mette le temps. Or, ai-je pu souvent constater, les gens en général n'ont pas que cela à faire; d'autres estiment sans doute que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Du moins, c'est l'impression qu'ils me laissent...

Des amis de longue date (car, avec une personnalité pareille, comment voulez-vous que je ne fasse des amis de fraîche date) de vieux amis, donc, me disent que je m'habille mal et que je devrais en outre envisager de changer de coiffeur. J'y songe. Mais je ne suis pas rassuré pour autant.

Car le problème chez moi ne date pas d'hier. Etudiant déjà, le handicap me poursuivait. J'avais besoin d'une bourse d'étude. Un organisme en offre une. Je prends rendez-vous, j'y cours, on me reçoit. Et puis, rien. Une lettre, beaucoup plus tard, m'apprendra que les crédits étaient épuisés. Allez-y voir.

Apprenti journaliste, on me fait savoir qu'un stage est disponible. Tout ce qu'il y a de plus enviable. Trente-cinq jours, tous frais payés. Je m'y précipite. J'y suis reçu, on m'interroge. Ça va, on vous écrit. On offrira trente-cinq, on me rappelle peu après: le stage est ré-

duit à dix jours. Dix jours, pourquoi pas trente-cinq comme prévu? La question me torture depuis. Une seule réponse possible: j'aurai encore fait, au premier abord, mauvaise impression. (J'ai tout de même accepté le stage car je suis plutôt du genre pique-assiette.)

Un soir, je m'étais attardé au journal. Un couloir sombre dans un immeuble désert du quartier le moins hospitalier du Vieux-Montréal. Je croise un ours mal léché, du genre Polonais qui

### INACQUANTÉ

porterait mal la vodka. On se connaissait à peine de vue. Sans crier gare, voilà qu'il se jette sur moi, m'empoigne au niveau de la cravate et, me tenant le dos au mur, me soulève de quelques centimètres d'une seule main, en criant: «Toi, pis ta face à claques! (L'injure m'était d'autant plus cruelle que je l'avais moi-même déjà lancée à l'adresse de quelques ministres du présent gouvernement.)

Inutile de préciser que je me sentais plutôt mal à l'aise. Outre que je risquais l'étrangement. Car mon joyeux drille était aussi un solide gaillard. Mais voilà soudain qu'il me laisse tomber et fond en larmes. «Viens prendre un coup avec moi», disait-il à travers ses sanglots, en insistant: «Viens prendre un coup!» J'ai pensé que le moment était plutôt mal choisi pour le contraire. Et c'est presque un tonneau de cognac qu'il m'a fallu ingurgiter cette nuit-là pour me faire pardonner. Lui, il continuait à me

regarder en murmurant: «C'est vrai que t'as une face à fesser dedans!» Mais je sentais qu'il y mettait de moins en moins de conviction à mesure que nous faisons mieux connaissance. À la fin, c'est moi qui ai dû le ramener chez lui... Nous sommes devenus copains pour la vie.

Des gens parfois m'appellent. «Il faudrait qu'on se voit pour faire connaissance», qu'ils disent. Je n'en suis pas aussi sûr. Mieux vaut peut-être pas. Mais comment leur expliquer.

Il me prend envie de leur répondre: «D'accord, voyons-nous. Mais, si vous voulez, nous ferons comme si c'était la deuxième fois, pas la première. Ou, mieux encore, nous ferons comme si nous étions déjà amis de toujours. Nous évoquerons ensemble des souvenirs communs que nous inventerons au fur et à mesure.»

Puis, je me ravise. Si je tiens un discours pareil à des gens que je ne connais même pas, cela ne risque-t-il pas de faire mauvaise impression?

C'est un cul-de-sac. J'en conviens. Mais je n'en suis pas rendu au point d'en tenir les Anglais responsables.

Si j'étais beau et si j'avais de l'esprit, j'aurais plus de succès dans mes entreprises. On m'inviterait même aux Lundis de Pierre Nadeau. Mais je suis ce que je suis, et le traité de Westminster n'y est pour rien, non plus d'ailleurs que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. C'est une question d'héritage, il me semble. Pourquoi en tiendrais-je l'AANB responsable; la formule génétique, n'est-ce pas plutôt l'ADN.

## COMPRESSIONS AVEUGLES



## LETRES AU DEVOIR

### ■ Lobbying

Je souhaite pour M. Dominique Boivin, que son lobbying paru dans LE DEVOIR du 11 mars, ait été entendu par l'Association des médecins, ainsi il pourra apprendre que comme la «contestation», le «flux» ça se soigne. Un peu plus, au maximum une ligne, et nous aurions appris que le racolage professionnel étant déjà utilisé ailleurs à des fins politiques et économiques, c'est la toute dernière nouveauté et le remède à tous les problèmes, l'important étant l'emballage professionnel.

Tout ça, comme si une des causes majeures des problèmes sociaux-politico-économiques actuels, ne provenait pas justement du tripatage de la confiance, qu'il soit à un niveau personnel ou collectif. Si dans le secteur privé, une telle activité ne souffre pas de commentaire, puisqu'il faut de la nourriture pour tous les types de mouches, par contre l'approuver dans le secteur public a deux conséquences négatives immédiates: 1° détruire le seul fondement adéquat pour une collectivité, de deux ou plus: la confiance; 2° isoler les pouvoirs publics derrière un paravent de courtisans qui seront plus ou moins les seuls, en tous cas les premiers en importance, à profiter de la déconspiration.

Il n'est d'ailleurs qu'à regarder du côté des États-Unis, où le lobbying est pratiqué professionnellement sur une large échelle, pour en voir les résultats à moyen terme. Or, la présente crise politico-économique ne pourra pas être dénouée à moins qu'on ne rencontre deux conditions: 1° que les gouvernements se donnent des mécanismes d'écoute de la population, et de sélection des requêtes qui ne partent pas à la dérive de n'importe quelle opinion publique favorable ou défavorable; 2° que les mouches, surtout celles qui se nourrissent de déconspiration trouvent leur nourriture ailleurs, peu importe le côté du lobbying où elles se trouvent.

André TREMBLAY  
Jonquière, 11 mars

### ■ Consultez les parents

(Lettre adressée à M. Jean Pontbriand, président de la Fédération des comités de parents du Québec)

Vous avez sûrement pris connaissance, le 5 mars 1982, de la déclaration de M. Camille Laurin à l'effet que le projet de restructuration scolaire était mis en veilleuse pour l'instant et que son application possible retardée d'au moins un an puisque cette réforme sera reconsidérée dans son entier. J'analyse cette «sage» décision comme étant reliée à des événements bien précis survenus récemment.

Il y a tout d'abord eu la publication d'un sondage dans un quotidien montréalais qui révélait à ce sujet une nette tendance vers le statu quo. Ensuite, vint cette soirée houleuse du 6 février 82, organisée par la Fédération des comités de parents, où M. Camille Laurin livra aux parents ses vues philosophiques concernant le changement de la structure scolaire. A cette rencontre, d'ailleurs, il n'y avait pas uniquement des anglophones mécontents; mais aussi, en grande majorité, des parents de toute la province bien décidés à poser des questions très pertinentes (je ne dis pas complaisantes) au ministre de l'Éducation.

Ces événements ne peuvent laisser indifférent M. Laurin, fin psychologue et philosophe... En toute personne bien muni de ces qualités, peut germer l'idée qu'une majorité de la population ne désire pas des changements aussi radicaux. Il m'est donc permis de croire que le ministre de l'Éducation a pu sérieusement étudier les résultats de ce sondage malgré le fait que la Fédération des comités de parents continue à crier bien haut que la réforme envisagée est la solution idéale souhaitée par les parents et aussi en dépit du fait que la Fédération demande au gouvernement depuis cinq ans, la majorité des changements contenus dans l'avant-projet, tel que vous l'avez déclaré avec «fierté» à l'assemblée générale de la Fédération des comités de parents et l'autisme dernier. De même cette rencontre avec les parents de la province, s'est avérée une révélation pour lequel croyait que l'on peut imposer des chambardements de taille tout en évitant une sérieuse réflexion de la part de la population. Laurin a pu constater, durant cette soirée que finalement la Fédération a une bien

mauvaise perception des désirs de l'ensemble des parents.

Selon une information parue le 26 février 82, et confirmée par le ministre lui-même lors du récent congrès du Parti québécois, le Livre blanc sur la réforme scolaire devait être acheminé au Conseil des ministres. On connaît maintenant le déroulement des événements. Le Livre blanc a-t-il connu son Waterloo avant sa présentation au Conseil des ministres ou à la table même du Conseil? Je peux cependant envisager logiquement cette hypothèse: devant le tollé de protestations suscitées par le projet Laurin, devant la situation économique actuelle, les problèmes budgétaires et les négociations du secteur public pointant à l'horizon, le ministre de l'Éducation et l'ensemble des ministres ont pu décider que la réforme scolaire était une croix de trop à porter...

Je vous suggère donc pour les prochains mois de vous pencher sérieusement, avec le Conseil d'administration de la Fédération, sur un mécanisme efficace de consultation auprès des parents. Ne tentez plus d'imposer vos propres vues sur le monde de l'éducation sans daigner écouter les parents. Créez des liens étroits avec les Comités d'école et les Comités de parents. Cessez d'agir en catimini. Acceptez une fois pour toute que les procès-verbaux du Conseil d'administration de la Fédération des comités de parents puissent être disponibles pour les comités de parents. Ne craignez pas de demander au gouvernement les consultations concernant tous les sujets importants liés au monde scolaire. Et une fois l'opinion des parents bien établie par une consultation sérieuse, alors seulement, battez-vous avec toute l'énergie dont vous devriez faire montre.

Louise GELINAS  
Trois-Rivières Ouest, 6 mars

### ■ La main dans le sac

Claude Charron s'est fait prendre la main dans le sac et est maintenant relégué à l'arrière de la classe. Cela implique-t-il une baisse de salaire?

La justice sera-t-elle juste ou politique? Ah! s'il était aussi facile d'agir envers d'autres. Ceux-là veulent les payeurs de taxes et ne peuvent expliquer un trou de presque 500 millions dans le budget québécois; que dire du fédéral qui, sous l'expertise de Trudeau et de ses compères, ont augmenté les dépenses de 400%? L'électorat est-il aussi bête?

José-René TRUDEAU  
Edmonton, Alta, 28 février

### ■ Priorité à l'électricité

Lettre adressée à Yves L. Duhaime, ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Reférent à ma lettre du 16 décembre 1981, adressée à M. René Lévesque et dont il vous faisait parvenir une copie, et reférent aussi à un article paru dans LE DEVOIR de mercredi 3 mars 1982 dans lequel vous disiez que vous préférez de beaucoup vendre de l'aluminium aux États-Unis, plutôt que de l'électricité, parce qu'il y a un contenu main-d'oeuvre ajouté à la bauxite pour produire de l'aluminium, je voudrais faire quelques commentaires.

Vous savez sûrement que de toutes les grandes métallurgies, celle de l'aluminium est celle qui consomme le plus d'énergie électrique. À titre d'exemple, l'Alcan qui comptait au Canada en 1979 au total 19,400 employés, et qui avait au Canada une puissance installée de 3,600,000 K. Watts/année, a produit cette année-là 900,000 tonnes métriques de ce métal, dont elle a exporté aux États-Unis et ailleurs 75%. Donc de sa production totale, l'Alcan Canada exporte une valeur ajoutée de seulement 14,250 hommes/année et d'autant que 2,700,000 K. Watts/année. L'Hydro-Québec me dit que sa puissance installée à Beauharnois est de 1,574,260 K. Watts/année et à LG-2 de 3,663,000 K. Watts/année.

La seule façon d'assurer des emplois à nos Québécois, c'est de développer surtout l'industrie de la fabrication et non de la production, mais ça ne se fait pas du jour au lendemain.

En attendant, il faut quand même qu'ils travaillent nos Québécois; donc je recommande que vous fassiez tout en votre pouvoir pour continuer le développement de nos ressources hydroélectriques. Je crois que les États du Nord-Est américain nous aideraient volontier au financement de ces projets et accepteraient nos termes au point de vue durée de la livraison de ce pouvoir. Pensez aux nombreux pos-

tes — 50,000 à 100,000 — créés pendant les 5 à 10 années les plus cruciales pour notre économie Québécoise et pensez à l'effet d'entraînement dans nos quelques industries de fabrication.

Pensez aussi à l'eau qui coule sans cesse dans nos rivières du Nord, sans rien rapporter.

Raymond BARBEAU, ing.  
Montréal, 8 mars

### ■ On veut des garderies

(Lettre adressée à Madame Pauline Maurois, ministre d'État à la Condition féminine)

Vous ayant écouté aux Lundis de Pierre Nadeau le 8 mars dernier, je trouve déplorable que votre gouvernement ne trouve pas de solutions rapides au problème des garderies.

Et pourtant... Et pourtant... Il n'y a pas si longtemps nous étions de nombreux écoliers à être allés à l'école gratuitement sans qu'il y ait eu de garderie puisque la majorité de nos mères étaient à la maison. Alors, aujourd'hui, je me demande sérieusement pourquoi les garderies ne sont pas intégrées au ministère de l'Éducation puisqu'elle sont tout de même la «première école» de nos tout-petits. Cela me semble être si logique.

Si vous avez vraiment à coeur d'améliorer le sort des femmes, madame Maurois, il nous faut d'abord un réseau de garderies gratuites. Ensuite nous serons en mesure de discuter ensemble de l'égalité des chances au travail.

Madeleine COUTU

### ■ Une amicale inefficace

(Lettre adressée à M. Jean-Louis Roy.)

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, lors de la 230e réunion tenue à Québec le 24 février 1982, m'ont demandé de vous transmettre leur étonnement, voire leur déception concernant l'article de M. Rodolphe Morissette du 22 février, à la une, intitulée «L'amicale» de l'Université du Québec n'aurait le ministère de l'Éducation.

M. Morissette, en effet, nous avait habitués à plus de rigueur et il nous avait jusque-là semblé que ce journal abhorrait le colportage de faits non vérifiés.

Nous ne voulons pas relever ici les erreurs factuelles que contient l'article mais plutôt souligner qu'il est tout à fait dans l'ordre que le gouvernement ait recours à des anciens de l'Université du Québec lorsqu'il s'agit de combler des postes de hauts fonctionnaires.

L'Université du Québec, vous en conviendrez, est un établissement d'enseignement supérieur au service de la population et qui, par surcroît, a un caractère pan-québécois.

Aussi, n'est-il pas du tout étonnant de voir l'expérience et la compétence de personnes ayant œuvré dans le réseau de l'Université du Québec être mises à contribution au sein de la fonction publique qui, par ailleurs, constitue un lien bien naturel pour la poursuite d'un plan de carrière.

Si l'amicale existait vraiment, il y a belle lurette que les effets dramatiques du sous-financement des établissements du réseau de l'Université du Québec à Montréal, auraient été corrigés. Si «amicale» il y a, elle n'est sûrement pas dévouée aux intérêts de l'Université du Québec.

Serge LA ROCHELLE  
Le directeur général  
des relations publiques  
Sainte-Foy, 11 mars

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Québecor inc.; dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 085. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 644-3361  
(lignes groupées).

# La crise économique et les luttes de libération

par  
**Jacques Racine**

Extraits d'une communication faite dans le cadre d'une session d'étude des évêques du Québec sur le thème: luttes humaines et libération de Jésus-Christ, les 9 et 10 mars dernier. M. Racine est éthicien à la faculté de théologie de l'Université Laval.

**Q**UEL peut être l'apport et quelles sont les limites de l'éthicien face à des questions comme celles du chômage, de la crise économique, des luttes humaines? Comment se situe-t-il par rapport à l'économiste qui dans son discours, reflète déjà une éthique, par rapport au théologien de la libération qui tend à coler de si près à l'histoire même du salut, par rapport au syndicaliste ou à l'homme politique qui peuvent agir directement sur le changement? L'éthicien ne se retrouve-t-il pas sans savoir par rapport à l'économiste, sans lien à la révélation par rapport au théologien de la libération, sans pratique et sans pouvoir face au syndicaliste et à l'homme politique?

## L'éthicien et les théologies

Pour le spécialiste en éthique sociale de foi catholique, le plus grand progrès au sein de sa discipline au cours des dernières années a sans doute été provoqué par la théologie utilisée dans la première partie de la constitution pastorale *Gaudium et Spes*. La réflexion sur la condition humaine dans le monde d'aujourd'hui, sur la dignité de la personne humaine, sur l'activité humaine dans l'univers et sur le rôle de l'Église dans le monde de ce temps, a motivé les recherches postérieures et conduit à l'élaboration de théologies politiques, de la théologie de la libération, de la théologie de l'espérance et du développement.

L'anthropologie chrétienne centrée sur la dignité de la personne humaine faite à l'image de Dieu, sur le caractère communautaire de la vocation humaine, sur l'interdépendance personne et société, sur la participation et la responsabilité, a inspiré fortement l'éthicien et lui a procuré des points de repères, des instances critiques qui ont marqué sa réflexion sur les droits de la personne, sur la démocratie de participation, sur le sens du développement, sur le sens du travail.

La réflexion eschatologique que l'on retrouve particulièrement au chapitre 39 de la Constitution pastorale, a été particulièrement déterminante pour les théologiens de la libération et pour les éthiciens: «S'il faut soigneusement distinguer le progrès terrestre de la croissance du règne du Christ, ce progrès a cependant beaucoup d'importance pour le royaume de Dieu, dans la mesure où il peut contribuer à une meilleure organisation de la société humaine. Car ces valeurs de dignité, de communion fraternelle et de liberté, tous ces fruits excellents de notre nature et de notre industrie que nous aurons propagés sur terre selon le commandement du Seigneur et dans son esprit, nous les retrouverons plus tard mais purifiés de toute souillure, illuminés, transfigurés lorsque le Christ remettra à son Père, un royaume éternel et universel.»

Les théologiens de la libération chercheront à préciser ce que signifie cette ébauche. Les éthiciens, pour leur part, désireront, selon l'expression de Roger Mehl, édifier, avec d'autres, «des signes ou analogies du Royaume dans le monde, pour manifester concrètement la seigneurie du Christ sur le monde.» Pour ce faire, «les chrétiens doivent inventer avec la liberté qu'ils possèdent, mais bien entendu à leurs risques et périls, des modèles d'action, des schémas politiques et sociaux qui puissent donner à l'action dans les divers domaines une cohérence et une efficacité réelles.»

L'ensemble des lectures théologiques de la révélation chrétienne, au cours des dernières années, a contribué à mieux situer l'éthicien catholique, à lui fournir des points de repère, à le remettre en contact avec l'Écriture. Vouloir participer à l'ébauche de royaume, il a cherché des lignes directrices pour l'action dans

l'interprétation de la Parole vivante.

Il y a redécouvert, entre autres, l'affirmation de la dignité absolue de chaque personne humaine que le Christ a libérée, de la gérance des biens en vue d'une redistribution universelle, de l'autorité comme service, de la charité efficace à l'image du bon samaritain, de la miséricorde comme possibilité illimitée de recommencement, du Royaume à réaliser dans la vérité, la justice et la liberté. Voilà autant d'instances critiques, voilà des pistes pour un enseignement social.

Le renouvellement théologique est donc une richesse pour l'éthicien, mais celui-ci risque, s'il ne fait pas attention, de s'y perdre, d'y disparaître, de se transformer en prédicateur théologique ou pasteur. Par rapport aux questions posées de la crise économique, du chômage ou des luttes de libération, il pourra même établir une certaine théologie du conflit et des luttes, mais il n'éclairera pas l'agir concret, par la théologie, comme il n'aidera pas ainsi à lire les situations. Pour ce faire, il devra se référer aux sciences humaines.

## L'éthique et les sciences humaines

Si l'éthicien chrétien est interpellé par la réflexion théologique, il se retrouve aussi dans une certaine dépendance face aux sciences sociales dans sa lecture des situations et des relations entre les faits et dans son désir d'agir sur les comportements des gens. Les sciences du comportement ont découvert beaucoup de choses sur l'homme et les hommes. L'éthicien chrétien cherche, d'une certaine façon, à faire se rencontrer les apports de la théologie et des sciences sociales, dans le respect de leur méthodologie propre et de leur rationalité. Ceci ne va pas sans difficulté. Procédons par un exemple.

Lorsque l'on discute du chômage, il est assez facile d'affirmer que l'on souhaite pour tout homme un travail qui a un sens et qui lui permette de vivre dans la dignité avec sa famille, comme il est relativement facile de dénoncer les taux élevés de chômage, l'insécurité, les fermetures d'usine, les conséquences sur les personnes de telle situation. Mais lorsque l'on veut étudier plus directement la question, connaître les causes du chômage, savoir les conditions et les conséquences d'une politique de plein emploi, présenter des choix différents, ou des essais de solution, on ne peut y parvenir sans l'aide des économistes et sans accepter la rationalité de la science économique, son autonomie, son objet. Les décisions économiques doivent résoudre des problèmes fondamentaux posés par les fonctions des systèmes économiques: comment satisfaire les besoins des gens, comment organiser la production et la distribution, comment maintenir l'équilibre de la consommation à la production, comment situer une économie particulière dans l'économie mondiale. C'est à l'intérieur des décisions de ce genre que se pose pour l'économiste la question du chômage qu'il doit mettre en relation avec les différentes fonctions du système économique.

Il importe de respecter ce cheminement et cette autonomie de la science économique et d'essayer d'en saisir la rationalité. Mais ce respect de l'économiste ne signifie pas que nous devenons totalement dépendants de lui, que nous n'avons plus rien à dire. Au contraire, car dans ses propres décisions, l'économiste révèle aussi une éthique, il nous dit quelque chose de sa conception de l'homme et du bien social, de ses attitudes à l'égard des valeurs recherchées dans sa société, de ses tendances idéologiques. Et c'est souvent plus à cause de l'éthique qu'il véhicule que de sa compétence spécifique que l'on se sent en accord avec tel ou tel économiste. On sait bien qu'on n'aura pas le même discours si l'on fait appel à Pierre Fortin ou à Claude Rioux de la C.S.N., à Galbraith ou à Freidman.

Il importe que l'éthicien, qui lui-même aura à faire des choix dans l'utilisation qu'il fera des travaux des économistes, puisse exercer un certain discernement, questionner les conclusions, ne pas s'arrêter trop vite à une seule interprétation, susciter des alternatives. Il faudra qu'il soit critique face à ses propres références, qu'il soit conscient des raisons de ses choix, qu'il les situe dans une certaine cohérence.

On pourrait prendre beaucoup d'autres



exemples de l'utilisation des sciences humaines en éthique ou même en théologie pastorale. Les différentes écoles psychologiques, philosophiques, sociologiques ou économistes influencent les théologiens comme les pasteurs. Il n'y a là rien d'incorrect. Ce qui importe c'est d'en être conscient et de savoir les raisons qui nous mènent à faire un choix plutôt que l'autre, à accepter une certaine dépendance face à une rationalité plutôt qu'une autre. Ce qui importe c'est de ne pas s'enfermer dans un système, de ne pas absolutiser un mode d'approche.

On s'inquiète quelquefois de l'utilisation de certaines grilles d'analyse qu'on apparente au marxisme, au plan de l'action sociale des chrétiens. Je trouve encore plus inquiétant certaines confusions entre des expériences spirituelles et des expériences proposées par des écoles de psychologie. Le défi est toujours le même: garder une maîtrise sur l'utilisation que l'on fait des sciences humaines tout en respectant leur autonomie et leur rationalité propre. Ceci exige une bonne connaissance de ces sciences, mais aussi la capacité d'une distance critique, d'un élargissement des points de vue, d'une mise en relations avec les différentes constituantes de la vie en société.

## L'éthicien et l'agir de l'homme

Il y a quelque chose d'assez étonnant quand on fait un retour sur l'évolution de l'éthique sociale au cours des dernières années. L'éthicien mieux outillé, mieux situé, semble se sentir moins apte qu'autrefois à éclairer les comportements concrets des hommes et des institutions de ce temps. Il va préférer rester dans un discours de type prophétique et dans une critique des systèmes et des idéologies.

Je ne veux pas absoudre l'éthicien de tout blâme et de toute faiblesse, mais je crois que la difficulté ressentie tient à un changement important dans la perception que l'on a du travail de l'éthicien. Celui-ci est très conscient qu'il ne peut tirer de l'évangile, des directives pour un acte à faire en situation. Il doit partir de l'observation des faits, de l'analyse des causes, il lui faut inventorier les possibles, évaluer les risques et il est bien conscient qu'il ne peut faire tout cela lui-même et seul. Il a besoin de confronter sa réflexion avec d'autres, il se sait responsable des orientations qu'il propose. En ce sens, il se trouve très à l'aise, avec les propos de Paul VI dans *Octogesima adveniens*. «Il revient aux communautés chrétiennes d'analyser avec objectivité la situation propre de leur pays, de l'éclairer par la lumière des paroles inaltérables de l'évangile, de puiser les principes de réflexion, des normes de jugement et des directives d'action dans l'enseignement social de l'Église.»

En ce sens, l'éthicien va se considérer plutôt au service des groupes ou des personnes qui ont à intervenir, pour participer à l'analyse, pour favoriser l'expression des valeurs et des priorités, pour sensibiliser à la recherche des conséquences, pour aider à une prise de position et à une action consciente.

En Amérique latine, il semble bien que, dans le courant de la théologie de la libération, on a conclu à la nécessité d'une rupture avec le système et que le problème des choix éthiques en Église se

pose d'abord au niveau des communautés de base.

Ici, le plus qu'on puisse dire, c'est que l'on n'a pas fait de choix très précis, même si j'ai la nette impression que la majorité des éthiciens et des évêques également, croient encore qu'il est possible de corriger le système actuel, qu'il importe de travailler avec les personnes et les institutions en place. On écoute les plus démunis, on prend la parole pour les défendre, on promet certaines interventions en leur faveur, mais ce n'est pas avec eux que l'on croit avoir à discerner les options et les engagements qu'il convient de prendre pour opérer les transformations sociales.

Pour travailler à cette transformation de la société, on demeure plus à l'aise avec les universitaires, les professionnels, les fonctionnaires, le gouvernement, les

permanents des syndicats. Avec eux, on voit ce qu'il y a à faire. Pour eux, on a une réflexion éthique et une théologie du travail. Mais en faisant ce choix, indirectement, on n'a plus rien à dire et à faire avec le peuple, les ouvriers. On n'a plus à trouver avec eux les comportements pour aider au règlement du chômage, de la crise, etc. On peut leur suggérer les comportements décidés par ailleurs. Je ne veux pas simplifier, mais mon analyse de la crise économique sera fort différente si je travaille avec des syndiqués et des petits ouvriers ou si je travaille avec des bourgeois ou des universitaires.

Supposons que les économistes nous proposent trois ou quatre avenues différentes pour favoriser l'emploi, chacune de ces avenues impliquera des coûts et des bénéfices, favorisera certaines catégories de personnes par rapport à d'autres, privilégiera certaines valeurs et surtout comportera une certaine incertitude quant à leur capacité de résoudre le problème. On se rend bien compte que le choix sera influencé par des valeurs, par des instances critiques, il le sera aussi par des intérêts, même s'il est fait par des gens d'Église. Ce choix impliquera des risques, anémera des conflits, d'autant plus qu'il pourra avoir prise sur la réalité.

Quel rôle l'éthicien peut-il jouer dans la problématique des luttes humaines et de la libération en Jésus-Christ? La théologie va fonder l'articulation du rapport entre luttes humaines et libération en Jésus-Christ.

Il ne faudra pas oublier que, même à ce niveau de réflexion, celle-ci sera liée à certains choix et à une certaine perspective éthique. Les sciences sociales vont aider à lire les situations, à discerner les conflits et les intérêts en jeu, à relier les phénomènes. Elles vont indiquer les blocages au changement et les possibilités réelles de ceux-ci. Elles vont porter dans leur approche et leur conclusion une éthique souvent diffuse et inédite qu'il faudra discerner. En plus de ces tâches de discernement, l'éthicien, pour sa part, essaiera d'être présent d'une manière ou de l'autre tout au long du processus qui mène aux prises de décisions afin que celles-ci soient les plus adéquates et puissent être réalisées immédiatement. Il soulèvera sans cesse des questions comme celles-ci: quel type de lutte doit être fait, en faveur de qui joue-t-elle, quelle est sa légitimité, quelle est sa répercussion, quels sont ses objectifs, quels sont ses possibilités de réussite?

Au plan du discours ou de la prise de parole, on peut donc parler d'un discours prophétique et de dénonciation et d'un discours de proposition ou d'annonce. Le discours prophétique, dans la grande lignée d'Amos, s'appuie sur une lecture simple et colorée de la situation qui est mise en liaison avec le dessin de Dieu.

Il fait ressortir les contradictions et évoque les maux causés aux plus petits d'entre les hommes. Il choque et appelle à la conversion. Il n'a pas pour objectif de préciser les actions à entreprendre de façon d'assurer les transformations nécessaires. Ce discours est dans la tradition de l'Église. Il a sa pleine valeur, mais il doit être associé à des gestes concrets de la part de ceux qui le prononcent. Si l'Église a une parole prophétique, elle doit poser des gestes conséquents en son sein, sur ce qu'elle contrôle, indépendamment de la société dans laquelle elle est située.

Le discours d'annonce ou de proposition est beaucoup plus exigeant. Il implique l'analyse, il se fonde non sur l'autorité mais sur la validité du discours. Il implique des risques, des solidarités, des conflits. Il s'insère à plein dans les défis des sociétés actuelles, dans la construction du monde. Il exige une base militante et la confrontation avec ceux qui ne partagent pas la même foi. Je dirais qu'il n'est possible qu'à l'aide de spécialistes et de praticiens chrétiens compétents, efficaces et soucieux des questions éthiques.

Au plan de l'agir, deux types d'intervention sont possibles. Des interventions précises concernant des personnes et des petits groupes et dont on peut vérifier les effets immédiatement. C'est dans ces interventions que l'on se sent le plus à l'aise, d'autant plus que l'on affirme facilement que le Christ n'a connu que ces types d'intervention qui impliquent des relations courtes et immédiates.

Un autre type d'intervention est plus complexe et doit passer par des médiations plus longues. C'est l'action sur les syndicats, les partis, les corps intermédiaires, les gouvernements, les structures. Les effets sont moins immédiats, les visées moins sûres, les conflits plus vifs, les contrôles moins faciles. Pour toutes ces raisons, on risque de se décourager; et pourtant, à la longue, c'est peut-être ce qu'il y a de plus efficace. Il faut bien dire que c'est à ce niveau que se jouent les luttes humaines véritables.

## UN AUTRE coup de pouce du Gouvernement du Québec!

# LE SUPPLÉMENT AU REVENU DE TRAVAIL

Une aide financière accordée aux travailleurs à faible revenu par le Gouvernement du Québec.

Ce supplément est basé sur leur revenu de travail et leurs responsabilités familiales.

**Vous y êtes peut-être admissible. Vérifiez!**

**Vous avez droit au supplément SI vous remplissez TOUTES les conditions suivantes:**

- SI** vous avez touché des revenus de travail, à salaire ou à votre compte, en 1981;
- SI** vous demeuriez au Québec le 31 décembre 1981;
- SI** vous avez demeuré au Canada durant toute l'année 1981;
- SI** à part votre maison, vos meubles et votre automobile personnelle, vos autres biens valaient moins de \$50 000 en 1981;
- SI** vous faisiez partie d'une des trois catégories suivantes, en 1981:

- A)** une personne seule de 30 ans ou plus, sans enfant à charge, et dont le revenu de travail a été inférieur à \$6 950;
- B)** un couple sans enfant à charge, dont l'un des conjoints a 30 ans ou plus, et dont les revenus de travail ont été inférieurs à \$11 050;

- C)** un couple ou une personne seule, avec enfant(s) à charge de moins de 18 ans, dont les revenus de travail ont été inférieurs à:
  - \$12 880 si vous aviez 3 enfants ou plus;
  - \$12 670 si vous aviez 2 enfants;
  - \$11 950 si vous aviez 1 enfant.

## SI VOUS RÉPONDEZ À TOUTES CES CONDITIONS:

**1 Remplissez la demande de supplément au revenu de travail** que vous avez déjà reçue de Revenu Québec par la poste.

Les personnes qui n'ont pas reçu de formule peuvent en obtenir une

aux bureaux de Revenu Québec, de Communication Québec ou d'Aide sociale.

**2 Postez-la au plus tard le 30 avril 1982**, avec votre déclaration des revenus (rapport d'impôt).

**Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES AU PUBLIC ET À L'ENTREPRISE**

<b>Sainte-Foy</b> 3800, rue Marly 643-6150	<b>Trois-Rivières</b> 878, rue de Tonnancourt 379-5360	<b>Rouyn</b> 180, boul. Rideau 762-8155	<b>Montréal</b> 3, Complexe Desjardins 873-2611
<b>Jonquière</b> 50, boulevard Harvey 542-3526 542-8175	<b>Rimouski</b> 337, rue Moreault 722-3572	<b>Sherbrooke</b> 112, rue Wellington sud 563-3034	<b>Hull</b> 17, rue Laurier 770-1768

**Ou aux bureaux provisoires ouverts durant le mois de mars dans certaines régions.**  
Si vous devez utiliser l'Interurbain, c'est gratuit. Faites le «0» (zéro) et demandez Zénith 6-6360.

**Revenu Québec**

## Les panacées chimiques

par **Daniel Green**  
et **Magali Marc**

Les auteurs de cette «libre opinion» sont membres de la Société pour vaincre la pollution (SVP).

**B**EAUCOUP de gens vivent encore avec l'idée (bien entretenue par les technocrates) que pour tout problème donné, il existe une solution technologique. Dans une société où la blancheur et la propreté absolues sont si importantes on traite la farine avec de la craie pour la faire paraître plus blanche et on vendait du tétrachlorure de carbone, un nettoyant-dissolvant qui s'est avéré cancérigène. Pour être en accord avec la mode, les personnes soucieuses de leur ligne entreprennent des régimes amaigrissants et remplacent le sucre par de la saccharine qui s'est révélée plus dangereuse encore pour leur santé. Pour les femmes enceintes qui ressentent des nausées, on a concocté la thalidomide, pour découvrir ensuite que ce produit était responsable de malformation chez des nouveau-nés.

La liste des «panacées» chimiques est encore longue; depuis l'utilisation massive d'aérosol (destructeur de la couche d'ozone) par la population jusqu'aux arrosages de pesticides pratiqués par les gouvernements, on n'en finit plus d'énumérer les agressions contre la nature que l'on prétend contrôler, toujours au détriment de la santé des gens.

En ce qui concerne la MIUF, il faut reconnaître qu'elle semblait apporter la so-

lution idéale: comment s'isoler à la perfection? comment économiser sur l'huile à chauffage? Mais en créant l'isolant parfait, celui qui ne laisse rien passer. On vous fait un trou dans le mur, on vous injecte le produit «miracle» — la mousse contenant de l'air ne laisse effectivement rien passer, du moins pour un certain temps... — et le tour est joué! Vous êtes la personne la plus isolée en ville.

Certes, les victimes de la MIUF se trouvent on ne peut plus isolées face aux gouvernements qui ont encouragé à la fois l'isolation et le produit isolant.

Pourtant, il était impossible que les gouvernements refusent de reconnaître leur responsabilité écrasante indéfiniment.

D'abord, le gouvernement fédéral trouvait commode de mettre son nez dans les maisons des citoyens en leur proposant un programme d'isolation subventionné. Pour ne pas être en reste, le gouvernement québécois voulait mettre la main à la pâte et subventionnait aussi l'isolation. Il s'agissait de faire en sorte que le fédéral n'ait pas seul tout le crédit pour cette initiative. Les deux gouvernements recommandaient la MIUF comme isolant. Fournant en mars 79, on savait que l'État du Massachusetts interdisait ce produit... Irresponsabilité? Inconscience?

Ce fut une petite erreur de parcours qui devait porter un dur coup à la crédibilité des gouvernements amenés à interdire l'utilisation d'un produit qu'ils avaient recommandé.

Ceux qui pensaient que les gouvernements sont là pour résoudre les problèmes des citoyens, auront perdu leurs illusions, à moins d'avoir l'illusion coriace.

Ce qui devait amener à nos élus du capital politique est devenu par un renver-

sement de situation, une patate chaude qu'ils essayent de se renvoyer, un imbroglio inextricable où les solutions sont pires que les problèmes.

Péniblement, la population se rend compte qu'elle a servi de cobaye: on apprend que la MIUF est liée à des décès de personnes atteintes de lymphomes (LE DEVOIR, 16 février), d'autres études révèlent un lien entre MIUF et asthme (LE DEVOIR, 19 février) et le gouvernement américain interdit la MIUF en affirmant qu'il s'agit d'un produit cancérigène! (LE DEVOIR, du 23 février).

Non seulement, la mousse «isolante» échappe des gaz nocifs, mais encore après un certain temps, elle sèche, retraits et... n'isole plus. Pire encore: d'après un article paru dans *Le Soleil* du 29 août 1981, même la méthode pour «enlever toutes traces de cet isolant dans les murs peut être dangereuse à cause des produits chimiques impliqués.»

La rage au coeur, les victimes de la MIUF se rendent compte que toute poursuite contre le gouvernement fédéral est impossible: en vertu du principe que la Couronne ne se trompe jamais, l'article numéro 4 de la loi sur la responsabilité de la Couronne (on devrait dire sur l'irresponsabilité), chapitre C-38, énonce qu'«on ne peut exercer de recours contre la Couronne en raison d'un décès, de blessures, dommages ou autres pertes, si une pension a été payée ou est payable (par prélevement sur le fonds du revenu consolidé ou sur des fonds gérés par un organisme mandataire de la Couronne) relativement à un décès, ces blessures, dommages ou autres pertes.»

Moralité: accepter l'«aide» des gouvernements, c'est un pensez-y-bien!

